



Société anonyme au capital de 6.679.084 €
RCS Vesoul 676 250 038
Siège social : 11 rue du 47^{ème} régiment d'artillerie 70400 HERICOURT

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion du transfert des 6.679.084 actions constituant le capital de la société GAUSSIN S.A. du groupe de cotation EI (placement privé) au groupe de cotation E2 (Offre au public) du marché NYSE Alternext à Paris

le 17 juillet 2012



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-360 en date du 17 juillet 2012 sur le présent Prospectus.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.



Listing-Sponsor

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr), de la Société (www.gaussin.com) et celui d'Allegra Finance (www.allegrafinance.com).

SOMMAIRE

RESUME DU PROSPECTUS

Section A - Avertissement	6
Section B - Informations sur l'émetteur	6
Section C - Valeurs mobilières	12
Section D - Risques	13
Section E - Offre	14

PREMIERE PARTIE : DOCUMENT DE BASE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	15
1.1	Responsable du Prospectus	15
1.2	Attestation de la personne responsable	15
1.3	Attestation du Listing Sponsor.....	16
1.4	Responsable de l'information financière.....	16
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	17
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	17
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	17
3	PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES	18
4	FACTEURS DE RISQUES.....	19
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe	19
4.2	Risques commerciaux	26
4.3	Risques juridiques.....	28
4.4	Risques liés à l'organisation et au fonctionnement du Groupe	31
4.5	Risques financiers	32
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	34
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	34
5.2	Investissements	37
6	APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE.....	39
6.1	Présentation générale	39
6.2	Une offre de solutions de manutention dédiée à 4 secteurs	41
6.3	Trois principaux secteurs de débouchés aux clients prestigieux	56
6.4	Une chaîne de valeur optimisée	59
6.5	Organisation fonctionnelle.....	67
6.6	Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	68
6.7	Marchés et concurrence	69
7	ORGANIGRAMME.....	76
7.1	Organigramme juridique du Groupe à la date du visa sur le présent Prospectus.....	76
7.2	Rôles et chiffres clés des principales filiales.....	76
7.3	Nature des flux financiers au sein du Groupe	78
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....	79
8.1	Descriptif des propriétés immobilières.....	79
8.2	Métalliance.....	79
8.3	Question environnementale.....	79
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	80

9.1	Présentation générale	80
9.2	Chiffre d'affaires.....	80
9.3	Résultat d'exploitation	81
9.4	Résultat net	82
9.5	Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur	82
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	83
10.1	Capitaux de l'émetteur	83
10.2	Flux de trésorerie	83
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.....	83
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	84
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	84
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES .	84
11.1	Titres propriété du Groupe	85
11.2	Titres propriété du dirigeant.....	88
11.3	Contrat de licence	88
11.4	Autres.....	89
12	TENDANCES.....	90
12.1	Principales tendances depuis le 1 ^{er} janvier 2012	90
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande, ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	90
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	91
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	92
14.1	Dirigeants et administrateurs.....	92
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	93
15	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	95
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	95
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	96
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	97
16.1	Direction de la Société	97
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société.....	97
16.3	Comités d'audit et de rémunération	97
16.4	Gouvernement d'entreprise	97
17	SALARIES	99
17.1	Ressources humaines	99
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants.....	99
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	99
17.4	Contrats d'intéressement et de participation.....	99
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	100
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2012.....	100
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	100
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires.....	100
18.4	Contrôle de la Société	100
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	100
18.6	État des nantisements	100

19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	101
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	102
20.1	Informations financières historiques	102
20.2	Informations financières pro forma.....	165
20.3	Etats financiers historiques	165
20.4	Vérification des informations financières	166
20.5	Date des dernières informations financières.....	184
20.6	Informations financières intermédiaires	184
20.7	Politique de distribution de dividendes	184
20.8	Procédures judiciaires et arbitrages.....	184
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	185
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	186
21.1	Capital social.....	186
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	193
22	CONTRATS IMPORTANTS	198
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	199
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	202
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	203

DEUXIEME PARTIE : NOTE D'OPERATION

1	PERSONNES RESPONSABLES	204
1.1	Dénomination des personnes responsables	204
1.2	Déclarations des personnes responsables	204
1.3	Contrôleurs légaux des comptes.....	205
2	FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE ET AU TRANSFERT DE COTATION SUR LE COMPARTIMENT E2 DE NYSE ALTERNEXT Paris.....	206
2.1	Volatilité du prix de marché des actions de la société.....	206
2.2	L'absence des garanties associées aux marchés réglementés	206
2.3	Risques d'absence de liquidité du titre.....	206
2.4	La politique de distribution de dividendes de la société.....	206
2.5	Risques liés aux engagements de conservation des titres	207
3	INFORMATIONS DE BASE.....	208
3.1	Déclaration sur le fonds de roulement net.....	208
3.2	Capitaux propres et endettement consolidés	208
3.3	Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'offre	209
3.4	Raisons du transfert des actions GAUSSIN de groupe de cotation EI à E2	210
4	INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU GROUPE DE COTATION EI AU GROUPE DE COTATION E2	211
4.1	Nature et catégorie des actions.....	211
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents.....	211
4.3	Forme et mode d'inscription des actions.....	211
4.4	Devise des actions.....	211
4.5	Droits attachés aux actions.....	211
4.6	Autorisations.....	211
4.7	Date prévue de règlement-livraison des actions de l'émission.....	212

4.8	Restrictions à la libre négociabilité des titres	212
4.9	Réglementation française en matière d'offres publiques.....	212
4.10	Offre publique d'achat lancée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours	212
4.11	Régime fiscal des actions	212
5	CONDITIONS DE L'OFFRE.....	218
5.1	Conditions de l'offre, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	218
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières.....	218
5.3	Fixation du prix.....	219
5.4	Placement.....	219
6	INSCRIPTION DES ACTIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION	220
6.1	Inscription aux négociations	220
6.2	Places de cotation.....	220
6.3	Offres concomitantes d'actions.....	220
6.4	Contrat de liquidité sur les actions de la Société.....	220
6.5	Stabilisation	220
7	DETENTEURS DE VALUERS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	221
7.1	Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre	221
7.2	Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre	221
7.3	Engagements de conservation des titres	221
8	DEPENSES LIEES A L'OFFRE	222
9	DILUTION.....	223
9.1	Incidence de l'émission sur les capitaux propres	223
9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire.....	223
10	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	224
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'opération	224
10.2	Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes	224
10.3	Rapport d'expert	224
10.4	Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie	224
10.5	Mise à jour de l'information concernant la Société.....	224

RESUME DU PROSPECTUS

Visa AMF n°12-360 en date du 17 juillet 2012

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

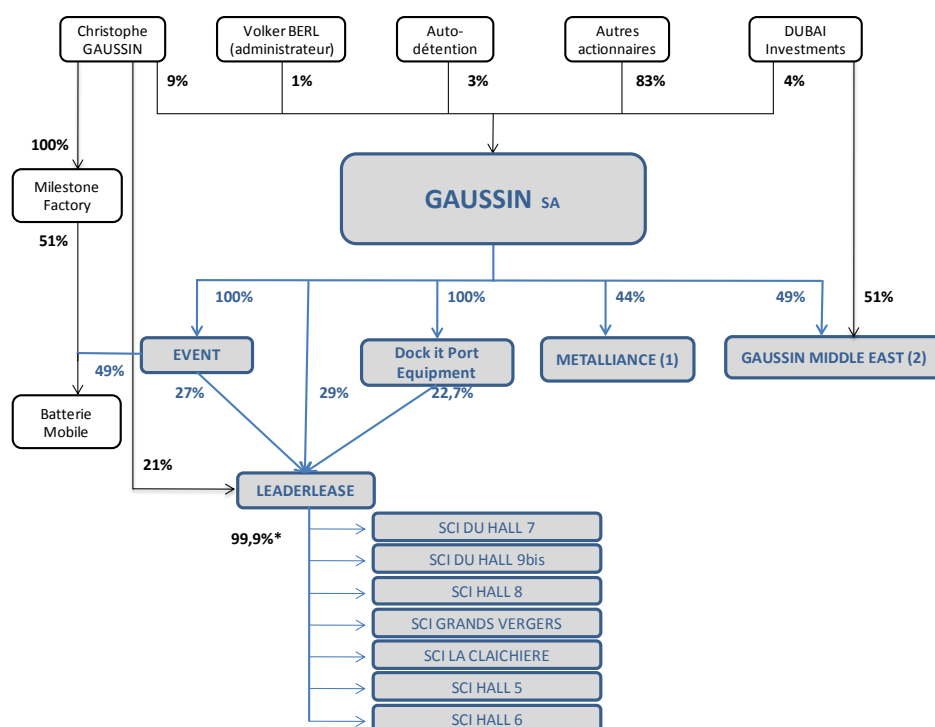
Section A - Avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section B - Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	- Raison sociale : GAUSSIN S.A. (la « Société ») - Nom commercial : GAUSSIN MANUGISTIQUE
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	- Siège social : 11, rue du 47ème régiment d'artillerie, 70400 HERICOURT - Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : Droit français - Pays d'origine : France
B.3	Nature des opérations et principales activités	Le Groupe GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication, finalise l'assemblage des modules fabriqués et commercialise des véhicules assurant le déplacement et la manutention de biens lourds et encombrants dans des environnements sévères, pour les secteurs du transport, de l'énergie, de l'environnement et des matières premières. A partir d'une activité historique de conception et de fabrication sur demande des clients (MTO – « Made to Order ») le Groupe, sous l'enseigne GAUSSIN a, depuis 2007, engagé le développement et la commercialisation d'une gamme d'automoteurs (TT, ATT, AMTS) dédiés principalement aux opérateurs portuaires dans le monde entier.

		<table><tr><td></td><td>2011</td><td>2010</td><td>2009</td></tr><tr><td>en K€</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Vente d'équipements</td><td>1 952</td><td>2 483</td><td>5 312</td></tr><tr><td>SAV & pièces détachées</td><td>191</td><td>662</td><td>297</td></tr><tr><td>Etudes</td><td>109</td><td>25</td><td>416</td></tr><tr><td>Licence de fabrication</td><td>0</td><td>0</td><td>4 763</td></tr><tr><td>Autres</td><td>0</td><td>25</td><td>974</td></tr><tr><td>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</td><td>2 252</td><td>3 195</td><td>11 762</td></tr></table> Le chiffre d'affaires dégagé par le Groupe sur la période correspond principalement à l'activité historique, le MTO (« Made to order »), à l'exception de la licence de fabrication perçue en 2009 (4.763 K€) et qui résulte de l'accord avec EPD pour la sous-traitance de fabrication de la gamme d'automoteurs ATT en cours de développement. Néanmoins fin 2011, le Groupe a dégagé un début de chiffre d'affaires sur des semi-remorques (Terminal Trailer) de la gamme ATT, à hauteur de 465 K€. Conformément à la stratégie d'innovation et de mise en œuvre de relais de croissance sous forme de produits de série, les ressources financières et humaines du Groupe ont été en priorité consacrées à la poursuite du développement de nouveaux véhicules désignés sous le générique « ATT » et à leur lancement commercial. Les ventes et les prestations réalisées ont concerné les secteurs du nucléaire, des plateformes pétrolières, du transport et de la manutention industrielle. Avec l'ATT, le Groupe propose un équipement innovant qui n'a pas d'équivalent sur le marché, en concurrence indirecte avec des entreprises de taille non comparables à GAUSSIN. Sur son activité traditionnelle, « MTO », c'est le savoir faire historique du Groupe qui lui permet de se positionner sur des demandes spécifiques des clients.		2011	2010	2009	en K€				Vente d'équipements	1 952	2 483	5 312	SAV & pièces détachées	191	662	297	Etudes	109	25	416	Licence de fabrication	0	0	4 763	Autres	0	25	974	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 252	3 195	11 762			
	2011	2010	2009																																		
en K€																																					
Vente d'équipements	1 952	2 483	5 312																																		
SAV & pièces détachées	191	662	297																																		
Etudes	109	25	416																																		
Licence de fabrication	0	0	4 763																																		
Autres	0	25	974																																		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 252	3 195	11 762																																		
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	Depuis le printemps 2012, la société GAUSSIN dispose d'une flotte de 16 véhicules ATTV3, d'un démonstrateur pour les salons et de deux nouveaux véhicules AIV et AMTS pour les salons et l'organisation de portes ouvertes. GAUSSIN a décaissé le coût de transport et d'assemblage des véhicules ATTV3 de démonstration pour les déployer à travers le monde Asie, Moyen-Orient, Europe. Ces investissements ont généré pour le premier trimestre 2012 un décaissement de 1.440 €. Ils ont été financés en partie par l'augmentation de capital réservée à cet emploi le 18 janvier 2012 pour un montant total de 1.249 K€ (tirage « Equity Line » auprès de la société Global Emerging Markets). Ce sont les derniers investissements conséquents pour l'ATT avant commercialisation qui doivent permettre à la société GAUSSIN d'être en mesure de transformer les lettres d'intention en commandes fermes, c'est aujourd'hui l'objectif prioritaire. <table><tr><th>Zone</th><th>Commandes fermes</th><th>Nb de clients potentiels</th><th>Nb d'ATT de démonstration ⁽¹⁾</th><th>MOU Nb d'ATT potentiels</th></tr><tr><td>Afrique</td><td>-</td><td>1</td><td>10</td><td>50</td></tr><tr><td>Asie</td><td>-</td><td>2</td><td>1</td><td>118</td></tr><tr><td>Europe</td><td>-</td><td>1</td><td>1</td><td>50</td></tr><tr><td>Moyen Orient</td><td>-</td><td>1</td><td></td><td>225</td></tr><tr><td>Amérique du Sud</td><td>-</td><td>1</td><td>1</td><td>15</td></tr><tr><td>Total</td><td>0</td><td>6</td><td>13</td><td>458</td></tr></table> Au 30 juin 2012, le carnet de commandes s'établit à 2.133 K€ dont 928 K€ pour l'activité « MTO » et 1.205 K€ pour la gamme ATT de commandes en cours de semi-remorques TT dont 26 commandées par 3 opérateurs en Afrique et au Moyen-Orient et à livrer au cours du 2nd semestre 2012.	Zone	Commandes fermes	Nb de clients potentiels	Nb d'ATT de démonstration ⁽¹⁾	MOU Nb d'ATT potentiels	Afrique	-	1	10	50	Asie	-	2	1	118	Europe	-	1	1	50	Moyen Orient	-	1		225	Amérique du Sud	-	1	1	15	Total	0	6	13	458
Zone	Commandes fermes	Nb de clients potentiels	Nb d'ATT de démonstration ⁽¹⁾	MOU Nb d'ATT potentiels																																	
Afrique	-	1	10	50																																	
Asie	-	2	1	118																																	
Europe	-	1	1	50																																	
Moyen Orient	-	1		225																																	
Amérique du Sud	-	1	1	15																																	
Total	0	6	13	458																																	

B.5 Groupe auquel l'émetteur appartient

Organigramme à la date du visa sur le Prospectus



* M. Christophe Gaussin détient une part de chaque SCI

(1) Métalliance et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence

(2) Gaussin Middle East n'est pas consolidée depuis l'exercice 2010, GAUSSIN S.A. étant dans l'impossibilité d'obtenir une information financière fiable.

Toutes les autres sociétés apparaissant en grisé sur l'organigramme sont consolidées en intégration globale.

B.6	Principaux actionnaires	<u>Actionnariat</u>				
		Situation au 30 juin 2012				
			Nombre actions	% de capital	Nombre droits vote	% de droit de vote
		Christophe GAUSSIN	625 816	9,37%	761 810	10,70%
		Volker BERL	95 009	1,42%	95 009	1,34%
		Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%
		Sous-total membres du Conseil d'administration	720 826	10,79%	856 820	12,04%
		Dubaï Investments Industries	260 000	3,89%	520 000	7,31%
		Auto détention (1)	195 392	2,93%	0	0,00%
		Investisseurs financiers	967 486	14,49%	967 486	13,60%
Autres actionnaires	4 535 380	67,90%	4 772 138	67,06%		
TOTAL		6 679 084	100,00%	7 116 444	100,00%	
(1) détention à hauteur de 180.740 actions par les SCI du Groupe et par un contrat de liquidité à hauteur de 14.652 actions.						
Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par Gaussin, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.						
Un droit de vote double est attribué à toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de trois ans. C'est le cas pour Christophe GAUSSIN, Dubaï Investments Industries et quelques autres actionnaires.						
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées					

- Capitaux propres et endettement :

(en K€)	30/06/2012*
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT (comptes consolidés)	
Total de la dette financière courante	487
- faisant l'objet de garanties	367
- faisant l'objet de nantissements	0
- sans garantie, ni nantissement	120
Total de la dette financière non courante (hors partie courante des dettes long	2 561
- faisant l'objet de garanties	2 321
- faisant l'objet de nantissements	0
- sans garantie, ni nantissement	240
Capitaux propres (hors résultat depuis le 1er janvier 2012)	16 364
- capital social	6 679
- primes d'émission	22 406
- auto contrôle	-31
- réserve légale	93
- résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	-12 784

* données non auditées

Consolidé (en K€)		30/06/2012*
A.	Trésorerie	39
B.	Instruments équivalents	
C.	Titres de placement	392
D.	Liquidités (A+B+C)	431
E.	Créances financière à court terme	0
F.	Dettes bancaires à court terme	0
G.	Part à moins de un an des dettes à moyen et long terme	367
H.	Autres dettes financières à court terme	120
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	487
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	56
K.	Emprunts bancaires à plus de un an	2 321
L.	Obligations émises	0
M.	Autres emprunts à plus de un an	240
N.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	2 561
O.	Endettement financier net (J+N)	2 617

* données non auditées

Il n'y a ni dettes conditionnelles ni indirectes.

A la date du présent Prospectus, la Société GAUSSIN n'a pas connaissance d'un résultat estimé au 30 juin 2012.

Depuis le 30 juin 2012, aucun changement notable n'est intervenu concernant le niveau des capitaux propres et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus.

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet
B.9	Prévision ou estimation du	Sans objet

	bénéfice	
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet (absence de réserves sur les comptes consolidés des exercices clos au 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011). Une observation relative à la continuité d'exploitation est mentionnée par les commissaires aux comptes dans leur rapport d'audit sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.
B.11	Fonds de roulement net	La Société ne dispose pas, à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois. Avant prise en compte de toutes mesures précisées ci-après, les besoins de trésorerie mensuels dès la fin du mois de juillet 2012 sont de l'ordre de 300 à 400 K€. En cas de non réalisation d'une part substantielle de ces mesures dans le calendrier précisé ci-dessous, la continuité d'exploitation pourrait être remise en cause. Cependant la direction est confiante dans l'aboutissement et la concrétisation des mesures suivantes : - l'encaissement d'ici le 31 juillet 2012 d'un montant de trésorerie de 450 K€ correspondant à la mobilisation de la créance envers l'administration fiscale au titre du crédit d'impôt recherche 2011 ; - la réalisation d'ici le 31 juillet 2012 d'une augmentation de capital de l'ordre de 500 K€ en placement privé auprès d'investisseurs de type FCP, FCPI déjà actionnaires ; - la mobilisation totale du management de la Société de manière à obtenir la transformation en commandes fermes, dès août et septembre 2012, des intentions d'achats ATT reçues d'opérateurs portuaires qui pourraient conduire à l'encaissement d'environ 1.200 K€ au titre de matériels déjà approvisionnés ; - la poursuite des travaux liés aux commandes de l'activité de travail à façon désignée sous l'appellation « MTO » dont le carnet de commandes au 30 juin 2012 à hauteur de 928 K€ est à réaliser de juillet à fin décembre 2012 ; - le lancement d'un nouveau projet de R&D avec le concours d'un nouveau partenaire industriel, devant se traduire par un encaissement net du produit de la cession de matériels en stock au 30 juin dès le mois de septembre 2012 (de l'ordre de 2.600 K€); - l'aboutissement d'ici la fin décembre 2012 d'un projet de cession bâtiments industriels non utilisés pour ses activités, conformément à une proposition d'achat reçue d'un acquéreur pour un montant proche de 1.000 K€ ; Par ailleurs la société GAUSSIN envisage de recourir (si besoin) aux mesures additionnelles suivantes : - possibilité d'utilisation de la ligne de financement disponible de 550 K€ par mobilisation de créances commerciales ; - cession d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement (titres Gaussin) à hauteur d'un maximum de 180.740 actions d'ici fin 2012. Le management de la société GAUSSIN s'est engagé à mettre en œuvre les mesures précitées. Il tiendra le marché informé au fur et à mesure des réalisations ou du décalage des mesures annoncées. Dans ce contexte d'incertitude, le programme d'equity line auparavant mis en œuvre est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Les 6.679.084 actions composant le capital émis de la Société à la date du Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie - Code ISIN : FR0010342329 - Mnémonique : ALGAU - ICB Classification : 2753, véhicules commerciaux et camions - Lieu de cotation : Alternext Paris. Transfert groupe de cotation EI (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public)
C.2	Devise d'émission	Sans objet
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	- Nombre d'actions émises : Sans objet - Valeur nominale par action : 1€
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	Sans objet
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices

Section D - Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques résumés ci-dessous et décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus et au chapitre 2 de la deuxième partie du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement, et plus particulièrement : ➤ Les risques liés à l'activité et à la concrétisation du carnet de commande, en particulier du produit phare ATT (cf B.4a) dont les premières commandes fermes sont espérées dès août et septembre 2012. L'absence de commande ferme pourrait se traduire à terme par un risque de continuité d'exploitation ; ➤ Les risques liés à la liquidité et à la continuité d'exploitation, la Société ayant identifié une insuffisance de fonds de roulement exposée ci-dessus (B.11) et le management étant confiant sur la concrétisation des mesures mises en œuvre liées aux activités et aux capacités de financement du Groupe; ➤ Le risque lié au différend avec le partenaire Dubaï Investments Industries, associé dans la joint venture Gaussin Middle East, et qui a déposé le 24 février 2011 une demande d'arbitrage auprès des autorités compétentes de Dubaï, suivi du dépôt d'un mémoire en demande le 23 février 2012 portant sur une somme totale proche de 4.850 K€ (comprenant le remboursement de la souscription au capital de GAUSSIN S.A., une quote-part sur les résultats déficitaires de GME et une demande d'indemnité pour perte de chance), La société GAUSSIN ayant contesté vigoureusement les faits dans son mémoire en défense, déposé le 29 avril 2012. A la date du présent Prospectus la Société n'a pas reçu de réponse suite au dépôt du mémoire en défense en date du 29 avril 2012. L'arbitre en charge du dossier a proposé dernièrement aux parties de se réunir soit sur la première quinzaine de juillet, soit en septembre. La date d'audience n'est pas encore fixée. Cette procédure ne fait pas l'objet d'un calendrier précis ; ➤ Les risques liés à la commercialisation de la nouvelle gamme de véhicules ATT développés par le Groupe qui n'en est qu'à la phase de mise en place de la distribution et de la commercialisation dont le processus est long et passe par la demande des clients de réalisation d'essais sur plusieurs mois ; ➤ Les risques liés à la sous-traitance par un contrat de fabrication exclusive de la gamme ATT auprès du partenaire EPD et à la démarche de conciliation des intérêts respectifs en cours pour réaménager et ajuster le partenariat aux contraintes industrielles et commerciales rencontrées ; ➤ Le risque lié à l'environnement concurrentiel pour des activités dont les marchés sont mondiaux ; ➤ Le risque technologique qui nécessite d'être toujours centré sur l'innovation ; ➤ Les risques liés aux pays émergents puisque les marchés d'expansion sont localisés au Moyen Orient, en Asie et en Amérique du Sud qui conduisent à faire appel à des acteurs locaux le plus souvent basés sur des plateformes régionales sûres et à rechercher des garanties de financement ; ➤ Les risques liés aux autres procédures et arbitrages et notamment aux procédures AMF sur l'information financière et le marché du titre, au contrôle fiscal en cours des sociétés GAUSSIN et EVENT sur les exercices 2009 à 2011 qui suspend le remboursement du dernier montant de crédit impôt recherche (603 K€), ainsi qu'au litige prud'homal non provisionné à ce jour.
D.2	Principaux risques propres aux valeurs mobilières	Les risques liés aux actions, et notamment le fait que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé et qu'elles ne bénéficient donc pas des garanties correspondantes et que le cours des actions de la Société peut connaître des variations significatives.
D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières	Les risques liés aux actions, et notamment le fait que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé et qu'elles ne bénéficient donc pas des garanties correspondantes et que le cours des actions de la Société peut connaître des variations significatives.

Section E - Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission	Sans objet
E.2a	Raisons motivant le processus de transfert	Inscrites sur le Marché Libre depuis le 13 juillet 2006, les actions de la société GAUSSIN ont été transférées sur le marché NYSE-Alternext Groupe de cotation EI (placement privé) par le biais d'une cotation directe le 16 juin 2010. Le transfert des actions de la Société du groupe de cotation EI (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché Alternext d'Euronext Paris a pour but : - de pouvoir faire appel au marché pour contribuer au financement - o des besoins liés au développement de l'implantation commerciale internationale pour la gamme ATT et - o de projets futurs de développement dans le cadre de la poursuite de la politique d'innovation du Groupe ; - d'accroître la notoriété de la Société qui adresse un marché mondial. Dans le cadre du transfert des actions de la Société du groupe de cotation EI à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants. Sur l'exercice 2011 la Société a procédé à des augmentations de capital fractionnées en plusieurs tranches (par demande de tirage) souscrites par GEM Global Yield Fund. A la date du présent Prospectus la Société a exercé 9 droits de tirage dont 8 tirages en 2011 pour un montant global levé de 2.579 K€ et 1 tirage en janvier 2012 pour un montant de 1.249 K€.
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<u>Calendrier du transfert :</u> 17 juillet 2012 : Visa de l'AMF sur le Prospectus 18 juillet 2012 : Publication d'un communiqué de presse par la Société Avis de NYSE Alternext Paris de transfert de groupe de cotation des actions 20 juillet 2012 : Cotation des actions GAUSSIN sur le groupe de cotation E2 La Société publiera le chiffre d'affaires semestriel au 30 juin le 27 juillet 2012 et ses résultats semestriels le 30 octobre 2012.
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	Sans objet
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	- Nom de la société émettrice : GAUSSIN - Conventions de blocage : Sans objet
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	Sans objet
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Prospectus

Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général de GAUSSIN S.A. (ci-après «GAUSSIN» ou la « Société » ou le « Groupe »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 présenté dans le présent Prospectus contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- *L'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la Société en cas de non réalisation d'hypothèses structurantes, telle qu'exposée dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe.*
- *La note X « Autres créances et comptes de régularisation » qui expose le litige avec Dubaï Investments Industrie dont les demandes en réparation déposées auprès des autorités compétentes de Dubaï s'élèvent à un montant total de 4,850 K€, demandes jugées infondées par la Société la conduisant à ne pas comptabiliser à ce titre de provision pour risques et charges. »*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 présenté dans le présent Prospectus contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1, qui expose les raisons pour lesquelles la Société n'a pas présenté d'information comparative relative à l'exercice 2008 dans le tableau des flux de trésorerie. »

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Christophe GAUSSIN

Président-Directeur Général

1.3 Attestation du Listing Sponsor

ALLEGRA FINANCE confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des actions GAUSSIN S.A. aux négociations sur le groupe de cotation « Offre au public » du marché NYSE Alternext Paris, les diligences professionnelles d'usage. Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par GAUSSIN S.A. ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de GAUSSIN S.A., conformément au Code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de NYSE-Euronext pour NYSE Alternext Paris.

ALLEGRA FINANCE atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux Règles d'Alternext Paris, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du Prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par GAUSSIN S.A. à ALLEGRA FINANCE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'ALLEGRA FINANCE de souscrire aux actions GAUSSIN S.A., ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par GAUSSIN S.A. et ses commissaires aux comptes.

ALLEGRA FINANCE
Evelyne GALIATSATOS
Directeur général délégué

1.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Christophe GAUSSIN – Président-Directeur général
Téléphone : +33 (0)3 84 46 13 45
Fax : +33 (0)3 84 56 78 88
Site internet : www.gaussin.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **SOFIGEC AUDIT** représenté par Madame Joséphine BULLE
37 rue Jean de La Fontaine 90000 BELFORT

Nommé par l'AG du 30 juin 2003 et renouvelé par une assemblée générale du 29 juin 2009 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- **DELOITTE & ASSOCIES** représenté par Madame Véronique MEYER
Espace Européen de l'entreprise
5 allée d'Helsinki 67012 STRASBOURG

Nommé par l'AGM du 30 juin 2008 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, aucun commissaire aux comptes n'a démissionné ou n'a été écarté.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **Madame Isabelle SCHMITT**
37 rue Jean de la Fontaine 90000 BELFORT

Nommé par l'AG du 29 juin 2012 pour la durée du mandat de son prédécesseur, expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- **BEAS**
7-9 Villa Houssaye 92524 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'AGE du 30 juin 2008 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3 PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés (normes françaises) audités du Groupe pour les exercices de 12 mois chacun clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009. Ils ont été établis pour la première fois au titre de l'exercice 2009 pour les besoins de la cotation sur NYSE-Alternext (hors cadre légal car le Groupe est en dessous des seuils).

Données consolidées

Le Groupe GAUSSIN (en K€)	Exercice 2011 12 mois audité	Exercice 2010 12 mois audité	Exercice 2009 12 mois audité
Chiffre d'affaires	2 252	3 195	11 762
Résultat d'exploitation	-4 812	-5 088	2 051
Résultat courant des entreprises intégrées	-5 651	-5 033	1 794
Résultat net des entreprises intégrées	-7 410	-5 146	3 519
<i>dont part du groupe</i>	<i>-7 065</i>	<i>-4 946</i>	<i>3 417</i>
Capitaux propres Groupe	13 769	10 870	13 285
Actif immobilisé net	11 171	10 650	9 463
Disponibilité et VMP	1 212	873	7 976
Emprunts et dettes financières	3 286	3 412	6 771
Total	22 106	22 906	24 922

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Prospectus, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Au sein de chaque section les risques sont présentés par ordre d'importance déterminé par la société au jour d'enregistrement du prospectus. L'appréciation par Gaussin de cet ordre d'importance pourrait être modifiée à tout moment notamment en cas de survenance de fait nouveau.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe

4.1.1 Risque de liquidité

Le projet de développement d'une nouvelle gamme de véhicules (ATT), engagé depuis 2007 et qui a généré un début de chiffre d'affaires de 465 K€ en semi-remorques (Terminal Trailer – TT) au 31 décembre 2011, est financé principalement en fonds propres par des augmentations de capital (voir le paragraphe 6.2.2 ainsi que les chapitres 10 et 21).

Au 31 décembre 2011 la trésorerie nette du Groupe (y compris les valeurs mobilières de placement de 566 K€) était de 1.192 K€.

La dette financière consolidée, correspondant principalement au financement des locaux, propriété des SCI du Groupe, s'établissait à 3.286 K€ dont 478 K€ à rembourser en 2012. Les emprunts contractés font l'objet de garanties de privilège de prêteur et d'hypothèque conventionnelle (se reporter à la note XV des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Prospectus) mais ne comportent pas de clause de covenant.

Les échéances de remboursement se présentent comme suit :

en K€		31/12/2011	2012		2013 - 2016		2017 et >		Total	
		nominal	nominal	intérêts	nominal	intérêts	nominal	intérêts	nominal	intérêts
emprunt bancaires	taux fixe	2 545	269	128	1 230	357	1 046	96	2 545	581
dettes de location (*)	taux fixe	306	102	22	204	31			306	53
financement Oséo	non rémunéré	410	100		310				410	0
banques créditrices	taux variable	20	20						20	0
autres	N/A	5					5		5	
Total passif financier		3 286	491	150	1 744	388	1 051	96	3 286	634

(*) retraitement de consolidation dette des LOA

Depuis le printemps 2012, la société GAUSSIN dispose d'une flotte de 16 véhicules ATTV3, d'un démonstrateur pour les salons et de deux nouveaux véhicules AIV et AMTS pour les salons et l'organisation de portes ouvertes.

GAUSSIN a décaissé le coût de transport et d'assemblage des véhicules ATTV3 de démonstration pour les déployer à travers le monde Asie, Moyen Orient, Europe. Ces investissements ont généré pour le premier trimestre 2012 un décaissement de 1.440 K€.

Ce sont les derniers investissements conséquents pour l'ATT avant commercialisation qui doivent permettre à la société GAUSSIN d'être en mesure de transformer les lettres d'intention en commandes fermes, c'est aujourd'hui l'objectif prioritaire.

Depuis le début de l'exercice 2012 en cours, le Groupe n'a pas contracté de nouveaux emprunts. En revanche, pour financer les investissements et les besoins liés à l'exploitation, deux augmentations de capital ont été réalisées au cours du premier semestre 2012 :

- une émission d'actions à hauteur de 1.249 K€ en janvier a été réalisée au profit de GEM Global Yield Fund dans le cadre d'un contrat d'augmentations de capital fractionnées en plusieurs tranches décrit au paragraphe 21.1.5 du présent Prospectus ; cette émission a contribué au financement des investissements précisés ci-dessus ;
- une augmentation de capital souscrite par M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et par M. Volker Berl, administrateur dans le cadre d'un placement privé tel que visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour un montant global de 400 K€, le 29 mai 2012, qui a contribué à financer l'investissement commercial engagé par les équipes techniques et commerciales du Groupe pour l'ATT.

Au 30 juin 2012, compte tenu des derniers investissements réalisés et du besoin de financement de l'exploitation du premier semestre, la trésorerie nette du Groupe (y compris les valeurs mobilières de placement de 392 K€) s'établit à 431 K€. La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à la date de visa sur le Prospectus

et a identifié une insuffisance de fonds de roulement, avant prise en compte de toutes mesures précisées ci-après, faisant apparaître des besoins de trésorerie mensuels dès la fin du mois de juillet 2012 de l'ordre de 300 à 400 K€.

En cas de non réalisation d'une part substantielle de ces mesures dans le calendrier précisé ci-dessous, la continuité d'exploitation pourrait être remise en cause.

Cependant la direction est confiante dans l'aboutissement et la concrétisation des mesures suivantes :

- l'encaissement d'ici le 31 juillet 2012 d'un montant de trésorerie de 450 K€ correspondant à la mobilisation de la créance envers l'administration fiscale au titre du crédit d'impôt recherche 2011 ;
- la réalisation d'ici le 31 juillet 2012 d'une augmentation de capital de l'ordre de 500 K€ en placement privé auprès d'investisseurs de type FCP, FCPI déjà actionnaires ;
- la poursuite des travaux liés aux commandes de l'activité de travail à façon désignée sous l'appellation « MTO » qui devraient donner lieu à 265 K€ d'ici fin août ;
- la mobilisation totale du management de la Société de manière à obtenir la transformation en commandes fermes, dès août et septembre 2012, des intentions d'achats ATT reçues d'opérateurs portuaires qui pourraient conduire à l'encaissement d'environ 1.200 K€ au titre de matériels déjà approvisionnés ;
- le lancement en octobre 2012 d'un nouveau projet de R&D avec le concours d'un nouveau partenaire industriel, devant se traduire par un encaissement net du produit de la cession de matériels en stock au 30 juin (de l'ordre de 2.600 K€) ;
- l'aboutissement d'ici la fin décembre 2012 d'un projet de cession bâtiments industriels non utilisés pour ses activités, conformément à une proposition d'achat reçue d'un acquéreur pour un montant proche de 1.000 K€ ;

Par ailleurs la société GAUSSIN envisage de recourir (si besoin) aux mesures additionnelles suivantes :

- possibilité d'utilisation de la ligne de financement disponible de 550 K€ par mobilisation de créances commerciales ;
- cession d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement (titres Gaussin) à hauteur d'un maximum de 180.740 actions d'ici fin 2012.

Le management de la société GAUSSIN s'est engagé à mettre en œuvre les mesures précitées. Il tiendra le marché informé au fur et à mesure des réalisations ou du décalage des mesures annoncées. Dans ce contexte d'incertitude, le programme d'equity line auparavant mis en œuvre est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

4.1.2 Risques liés à la commercialisation des véhicules ATT

Le développement de la gamme de véhicules ATT a pour origine l'analyse par le Groupe de l'ensemble des besoins présents et à venir des principaux opérateurs de terminaux portuaires dans le monde. Ces besoins ont été recensés puis synthétisés dans une étude marketing, avant de faire réaliser les premiers dessins par les équipes de recherche et développement du Groupe.

Des accords ont été signés avec des clients clefs et pionniers de grand nom comme DP World (4^{ème} opérateur mondial), pour guider les ingénieurs durant les phases de développement de cette gamme de produits.

Par la suite, une fois les premiers prototypes de cette gamme de produits disponibles en 2009, ces derniers ont été expédiés chez ces clients « tests » comme Maersk via leur filiale APM TERMINAL (1^{er} opérateur mondial) pour apprécier les fonctionnalités, les performances et les spécifications techniques. Les retours ont été positifs et ont confirmé l'intérêt du produit : le produit répond aux besoins et aux spécifications des acteurs du marché.

Pour augmenter les chances de succès de la commercialisation de la gamme de produits ATT, la multitude d'options proposée sur la base d'une même plateforme mécanique permet de couvrir la plus large variété de demandes des différents clients possibles avec la plus grande efficacité.

Le premier équipement de la gamme ATT vendu par le Groupe est la semi-remorque Terminal Trailer (TT). Elle peut être commercialisée seule, indépendamment du véhicule ATT complet. En effet la semi-remorque TT est adaptable pour des utilisations en semi-remorque classique, ce qui est le cas des exemplaires commandés jusqu'à présent.

La commercialisation du véhicule ATT a été engagée en 2011. Des premiers accords ont été signés avec des clients grands comptes potentiels comme APM Terminal ou PTP Malaisie du groupe Maersk, précisant des intentions de commandes d'un certain volume d'ATT suite à la mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules pour des périodes d'essais de plusieurs mois :

- 2 ATT livrés en septembre 2011 puis 8 livrés en mars 2012 à APM Terminal au Maroc,
- 1 ATT livré à PTP Malaisie en mai 2012,
- 1 ATT livré en avril 2012 à DCT Gdansk (Pologne),
- 1 ATT livré en juillet 2012 à TDT Livorno (Italie).

Depuis l'automne 2011 la Société prépare une organisation commerciale qui passe par deux approches, directe auprès de grands comptes et indirecte via un réseau de distributeurs au niveau mondial. Des lettres d'intention ont été signées avec 16 distributeurs et sont en attente de confirmation par des contrats de distribution exclusive localement qui prévoieraient de la part du distributeur un engagement sur une certaine durée et un nombre minimum d'ATT commandés par an. Sur les 16 lettres d'intention 7 ont été signées en septembre 2011, 2 en octobre, 3 en novembre 2011, 3 en février et 1 en mars 2012. Les zones de distribution concernées représentent l'Europe, le Moyen Orient, l'Asie, l'Amérique centrale et l'Amérique latine.

A la date du présent Prospectus des véhicules ATT ont été mis à disposition de clients potentiels pour des essais; aucune commande ferme n'a été signée. L'état des avancées commerciales de la gamme ATT est présenté au paragraphe 6.2.2.1.

Le risque pour la commercialisation du véhicule complet ATT est commun à tout lancement de produits nouveaux, le délai initial de compréhension des avantages du concept prend du temps, bien souvent l'opérateur portuaire souhaite tester d'abord des véhicules sur son site, d'autant que l'équipement ATT peut représenter un investissement non négligeable.

Bien que des confirmations de commandes de véhicules ATT soient attendues sur le second semestre 2012, la Société ne peut exclure des décalages dans la prise de décision des clients directs et des distributeurs ou des confirmations de commandes partielles, ce qui serait de nature à avoir un impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société. L'absence de commande pourrait à terme se traduire par un risque de continuité d'exploitation.

4.1.3 Risques liés à la sous-traitance de la fabrication

4.1.3.1 Fabrication des produits ATT

La Société a choisi fin 2009 d'engager un partenariat exclusif avec un fabricant présent en Asie, à qui elle a accordé une licence de fabrication exclusive sur 10 ans, avec pour objectif principal de donner une capacité de production en série de la nouvelle gamme de produit ATT dédié à la manutention des conteneurs sur les terminaux portuaires du monde entier, de doter la Société d'une structure de sourcing à bas coût en Chine et de pouvoir livrer des véhicules au meilleur standard de qualité en bénéficiant d'une main d'œuvre peu chère.

EPD Singapour est une joint venture entre la société mère EPD Houston et Jaccar Holdings. Il s'agit d'une plateforme qui a pour mission de piloter une usine implantée en Chine dans la zone de Shanghai. Cette usine fabrique déjà depuis 2007 des sous-ensembles à fort contenu technologique pour équiper les navires de services offshore du groupe Bourbon. Cette entité a réussi le challenge de fabriquer à coût réduit des ensembles à fort contenu technologique à des cadences série et tout en assurant un Contrôle Qualité au standard international et en entretenant un excellent réseau d'affaires avec les acteurs chinois.

En choisissant un partenaire dont le capital n'est détenu que par des américains et des européens, la Société s'assure la meilleure protection possible contre la contrefaçon sur le territoire chinois.

L'usine de fabrication réalisée en Chine par EPD a été inaugurée en février 2011 et les premières fabrications de sous-ensembles ATT ont commencé au 2^{ème} semestre 2011.

L'externalisation de la fabrication crée un facteur de risque par la dépendance de GAUSSIN à l'égard de ce partenaire. Des retards pourraient affecter la commercialisation des équipements, et par conséquent les résultats et la situation financière du Groupe.

4.1.3.2 Activité MTO

Depuis le recentrage de ses activités en 2002, la Société a choisi de ne plus réaliser la fabrication de ses véhicules. Aujourd'hui, la fabrication de chacun des véhicules est sous-traitée à des partenaires locaux et depuis 2011 en Europe centrale. Ainsi, pour la réalisation des structures métalliques et des mécano soudures notamment, le Groupe a recours à plusieurs fournisseurs en Tchéquie via un agent auprès de qui la Société soumet des consultations. Le groupe passe ensuite directement ses commandes auprès des fournisseurs retenus. Les composants à fort contenu technologique sont toujours approvisionnés depuis l'Europe.

Les contrats de sous-traitance comprennent toujours des clauses juridiques protégeant le Groupe sur la confidentialité, sur la non concurrence ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle.

Ce modèle de production basé sur la sous-traitance permet à la Société de minimiser ses risques capitalistiques liés aux investissements et à la gestion au quotidien d'usines de fabrication. Par ailleurs, l'emploi de la sous-traitance permet de donner une grande flexibilité en termes de capacité de production. L'emploi de sous-traitants locaux permet de réduire les coûts de transport parfois importants.

Si la Société rencontrait des difficultés avec ses sous-traitants dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés.

4.1.4 Risques liés aux partenariats

- **GAUSSIN MIDDLE EAST (GME)**

La société GAUSSIN MIDDLE EAST (GME) a été conjointement créée à Dubaï en mars 2008 par GAUSSIN S.A. (49%) et DUBAI INVESTMENTS INDUSTRIES (DII) (51%) dans le but de distribuer les produits de la gamme MTO sur la zone Moyen-Orient et d'en assurer à terme la production sur site par la construction d'une usine dédiée.

Les termes des accords accompagnant la constitution de la société engageaient les deux parties signataires à financer le développement de l'entreprise par contribution au capital, qui devait atteindre 14.700 KUSD au 30 septembre 2008, d'une part, et par financements bancaires externes pour 20.800 KUSD d'autre part.

Parallèlement à la création de GME, DII a souscrit au capital de GAUSSIN S.A. pour un montant de 2.600.000 euros, conformément à la délégation donnée au conseil d'administration de GAUSSIN S.A. par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 30 juin 2008. La souscription de 2.600.000 euros correspondait à l'acquisition de 260.000 actions de 1 euro de valeur nominale et d'une prime d'émission de 2.340.000 euros.

De son côté, pour en favoriser le développement, GAUSSIN S.A. a fourni à GME des prestations donnant lieu à des facturations portées en avances de trésorerie, ainsi que des avances de trésorerie directes pour soutenir le besoin en fonds de roulement, dont le montant cumulé s'élève à 1.435.218 euros.

Le défaut de réunion des moyens financiers nécessaires tels que prévus dans les accords accompagnant la constitution de la société, l'absence d'initiatives industrielles et commerciales de la part de DII et les différends stratégiques entre les deux partenaires a entraîné une dégradation progressive de l'activité de GME et sa mise en sommeil. Il a ainsi été constaté que l'engagement de l'actionnaire principal, en charge de la direction de l'entreprise, s'est progressivement réduit.

Devant, l'impossibilité d'obtenir une information financière fiable, GME a été déconsolidée à effet du 31 décembre 2010.

Une provision pour risques de 513.863 euros correspondant à la quote-part d'actif net déficitaire a été constatée au 31 décembre 2010. Compte tenu de l'évolution des relations avec son partenaire, GAUSSIN S.A. a complété la provision constituée au 31 décembre 2010. Ceci s'est traduit par la reprise de cette provision pour risques pour 513.863 euros, et en contrepartie, il a été constitué une provision pour dépréciation de l'intégralité des créances, soit 1.435.218 euros, comme annoncé dans le communiqué de presse du 10 avril 2012.

DII a déposé le 24 février 2011 une demande d'arbitrage auprès des autorités compétentes de Dubaï suivi du dépôt d'un mémoire en demande le 23 février 2012 portant sur une somme totale proche de 4.850 K€

(comprenant le remboursement de la souscription au capital de GAUSSIN S.A., une quote-part sur les résultats déficitaires de GME et une demande d'indemnité pour perte de chance).

GAUSSIN S.A. et ses conseils considèrent ladite demande infondée. La Société conteste vigoureusement les faits dans son mémoire en défense, déposé le 29 avril 2012. En conséquence, il a été décidé de ne pas constater de provision pour risques et charges au 31 décembre 2011. Se reporter à la note annexe X aux comptes 2011 au paragraphe 20.1.1.

A la date du présent Prospectus la Société n'a pas reçu de réponse suite au dépôt du mémoire en défense en date du 29 avril 2012. L'arbitre en charge du dossier a proposé dernièrement aux parties de se réunir soit sur la première quinzaine de juillet, soit en septembre. La date d'audience n'est pas encore fixée. Cette procédure ne fait pas l'objet d'un calendrier précis.

- **Partenariat avec EPD pour la fabrication des ATT**

Afin de garder une forte souplesse dans son organisation la Société a décidé de recourir à la sous-traitance avec un fournisseur implanté en Chine, la société EPD. Ainsi, dans le cadre de ce contrat, GAUSSIN s'oblige à confier de manière exclusive la production des « ATT » à ce sous-traitant. Bien que la Société ait anticipé la possibilité d'une défaillance du sous-traitant (qualité, approvisionnement, non-respect des engagements contractuels), un changement de sous-traitant nécessiterait un temps d'adaptation ponctuel.

GAUSSIN a conclu en date du 15 décembre 2009, avec la société EPD Manufacturing (EPD), dont le siège social est à Singapour, deux accords relatifs à la production industrielle du véhicule de manutention portuaire désigné « ATT ». Les engagements résultant de ces accords sont présentés au paragraphe 6.4.2.3 du présent Prospectus.

A la date du présent Prospectus les fabrications sous-traitées à EPD ont porté sur la totalité des premières productions de la gamme ATT, soit 16 ATT complets (y compris les deux prototypes), 51 semi-remorques TT et 25 Powerpacks.

Les 26 TT qui font l'objet de commandes sont en cours de fabrication. EPD est en mesure d'assurer les commandes de fabrications qui pourraient lui être faites par le Groupe d'ici la fin de l'année 2012 suite aux confirmations de commandes attendues.

Les conditions liées aux volumes de production n'ont, à ce jour, pas pu être satisfaites compte tenu des retards enregistrés de part et d'autre (voir aussi le paragraphe 6.2.2 du présent Prospectus). GAUSSIN a entrepris de concilier les intérêts respectifs et, dans une perspective opérationnelle préventive, de se rapprocher d'EPD pour lui proposer de réaménager et d'ajuster leur partenariat aux contraintes industrielles et commerciales rencontrées. Se reporter aussi à la note annexe XXVII aux comptes consolidés 2011 au paragraphe 20.1.1.

Les risques liés à l'évolution et à l'aboutissement des démarches de réaménagement en cours pourraient conduire à affecter l'activité, les résultats et la situation financière du groupe.

4.1.5 Risques liés aux marchés sur lesquels le Groupe opère

Le Groupe GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication et commercialise des véhicules innovants pour le déplacement et la manutention de biens lourds et encombrants dans les environnements parmi les plus sévères. Ces équipements s'adressent principalement à trois marchés mondiaux : l'énergie, le transport et le secteur des matières premières et de la transformation. Les clients et prospects sont de grands donneurs d'ordre situés dans le monde entier.

L'activité historique du Groupe est une activité de conception et d'assemblage d'équipements à la demande, dit « MTO – Made to order », sur appel d'offres. Il s'agit d'une activité de niche, à forte valeur ajoutée, qui valorise la capacité d'innovation de l'entreprise mais reste de taille non significative par rapport aux marchés concernés.

A partir de 2007 le Groupe s'est engagé dans la conception et le développement d'un nouveau véhicule innovant (ATT – Automotive Terminal Trailer) destiné au transport de conteneurs sur les terminaux portuaires et appelé à devenir une production de moyenne série.

Les besoins des marchés visés sont en croissance pour le moyen terme. En effet, le trafic mondial de conteneurs devrait doubler entre 2010 et 2020 (se reporter au chapitre 6.7 du présent Prospectus). Il s'agit de besoins importants d'équipement pour les nouvelles grandes économies et pour des pays émergents en Asie, Moyen Orient et Amérique latine et des besoins de renouvellement ou d'équipements plus performants pour les autres pays.

A plus court terme, une conjoncture économique défavorable globalement ou localement dans certains pays pourrait cependant conduire à des décalages de décisions d'investissement des donneurs d'ordre et avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière de la Société.

4.1.6 Risques technologiques

Avec la capitalisation et l'exploitation d'un savoir faire historique, le Groupe estime avoir non seulement démontré sa capacité à intégrer des technologies multiples mais surtout à proposer au marché de véritables ruptures entre les technologies traditionnellement utilisées et les technologies innovantes.

Un programme de standardisation et de modularité a été lancé depuis 2007 afin d'utiliser au maximum les sous-ensembles éprouvés, connus et certifiés par le marché pour proposer de nouvelles fonctionnalités. La Société intègre et maîtrise les métiers dans les domaines hydrauliques, électroniques, informatique embarquée, mécatroniques depuis des décennies. Cette expertise est l'essence même de son image de marque et de sa réputation à relever avec succès les défis technologiques.

C'est pourquoi le Groupe maintient une stratégie fondée sur l'innovation, en poursuivant des investissements de R&D, afin de conserver cet atout différenciateur par rapport à certains de ses compétiteurs et à consolider les barrières à l'entrée sur ses principaux marchés. Ce savoir-faire se matérialise aujourd'hui, par l'existence d'un parc conséquent de véhicules fonctionnant parfaitement dans différents pays du monde et d'un solide portefeuille de titres de propriété intellectuelle (15 brevets déposés). Sur la protection de la propriété intellectuelle se reporter au paragraphe 4.3.1 ci-dessous.

Toutefois, les technologies sont amenées à évoluer vers plus de complexité et la non maîtrise de nouvelles technologies pourrait affecter significativement l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.7 Risques liés aux approvisionnements et aux fournisseurs

4.1.7.1 Les approvisionnements

Les principaux composants des équipements conçus par le Groupe sont l'acier, des roues, des pneumatiques, châssis, moteurs, électroniques et des composants hydrauliques. L'acier est une matière première dont le prix peut connaître des variations significatives tout comme certaines matières peuvent également faire varier le prix des éléments achetés auprès des fournisseurs et sous-traitants, comme les châssis, les moteurs, les cabines de conduite ou les pneumatiques.

Cependant pour ses activités, la société n'achète pas directement la matière première mais des composants ou sous-ensembles spécifiques qui sont ensuite assemblés par le Groupe. Toute variation significative de l'un des composants aura été anticipée dans l'offre commerciale, par l'ajustement de la « price list » pour les éléments sensibles aux variations de cours des matières premières, ou encore par des demandes de tarifications préalables auprès du panel de fournisseurs pour les pièces spécifiques et nécessitant un certain savoir faire. De plus, le suivi par affaires permet un retour d'expérience aussi bien pour la partie technique que pour la partie financière de sorte à pouvoir corriger le cas échéant tout dérapage.

De plus, dans la quasi-totalité des contrats signés avec les clients, une clause de révision permet d'actualiser les prix en fonction de l'évolution des indices de matières premières.

A ce jour, pour l'activité MTO, GAUSSIN estime que le Groupe n'est pas confronté à une véritable dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants.

Le Groupe se fixe comme ligne directrice de toujours avoir au minimum 3 sources d'approvisionnement pour chacun de ses composants et/ ou matières premières afin d'éviter tout risque de dépendance. Par exemple, pour les moteurs, un large choix de fournisseurs existe : CUMMINS, CATERPILLAR, IVECO, DEUTZ, JOHN DEER, SCANIA, ISUZU, TOYOTA, PEUGEOT, RENAULT.

Le service achats du groupe s'attache en particulier à l'analyse des chemins critiques d'approvisionnements. Le but de cette analyse est de s'assurer que (soit le sous-traitant pouvant lui-même faire appel à la sous-traitance, soit l'intégrateur GAUSSIN) ne soient pas confrontés à des ruptures de livraisons majeures.

Que ce soit pour les fabrications MTO ou le programme ATT, il est fait une étude de la nomenclature de chaque sous-ensemble intégré, à savoir les châssis, les éléments hydrauliques, électriques, électroniques, les trains roulants, de manière à déterminer si les pièces proviennent :

- De fournisseurs capables de répondre à une commande dans un délai rapide, disposant soit des pièces avec des interfaces compatibles en stocks, soit des outils de fabrication conformes aux impératifs de rapidité et de qualité, et répondant aux critères de double source en cas de défaillance de l'un d'eux,
- De fournisseurs s'inscrivant dans un chemin critique d'approvisionnement, soit parce qu'il n'existe pas de double source, soit parce que les fabrications sont soumises à des réservations sur plusieurs mois ou des séquençements de livraisons imposés.

L'identification des chemins critiques amène le groupe GAUSSIN à prévoir dans ses plans industriels des interfaces de substitution, pour être capable de passer d'un sous-traitant à un autre, et à organiser les approvisionnements à long terme par la réservation de pièces assortie de levée d'option.

Pour faire face aux risques éventuels d'approvisionnement de ses fournisseurs et du sous-traitant, GAUSSIN constitue un niveau de stock stratégique pour les composants à longs délais d'approvisionnement.

Cependant, si la Société rencontrait des difficultés dans l'approvisionnement des matériaux et si elle n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou, de nouer de nouveaux accords, pour développer et fabriquer ses produits dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés.

A noter que pour l'activité ATT l'évolution du prix du pétrole peut modifier le coût du transport, celui-ci pouvant représenter pour le Terminal Trailer (TT) jusqu'à près de 25% du montant de la commande et pour l'Automotive Terminal Trailer (ATT) 5 %. Le coût du transport reste généralement à la charge du client.

En cas de force majeure en Chine où produit EPD, en cas de défaillance d'EPD, GAUSSIN peut prendre l'initiative d'utiliser les canaux de sous-traitance MTO dont les sites de fabrications sont actuellement basés en Europe et au Moyen Orient.

A ce jour, GAUSSIN estime que le Groupe n'est pas confronté à une véritable dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs. En cas de manquement grave de la sous-traitance pour la gamme ATT, le Groupe est organisé pour être capable de multiplier les sources d'approvisionnements sous 1 à 2 mois. Le cas échéant cette alternative pourrait conduire à des retards dans les fabrications et avoir des effets défavorables sur la commercialisation des équipements, et par conséquent sur les résultats et la situation financière du Groupe.

4.1.7.2 La gestion des risques fournisseurs

Dans le cadre de la gestion du risque fournisseurs, le groupe Gaussin dispose d'un large choix de fournisseurs implantés dans des zones géographiques différentes ce qui permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis de l'un des fournisseurs.

En ce qui concerne la dette fournisseurs, elle s'élevait au 31 décembre 2011 à 764 K€. En cas de difficulté de trésorerie, le Groupe pourrait être amené à demander des délais supplémentaires à ses fournisseurs historiques soit en demandant ponctuellement un allongement des délais de paiement dans le respect de la Loi de Modernisation de l'Economie, soit en proposant des traites à échéances plus lointaines.

4.1.8 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe GAUSSIN bénéficie d'une image forte de qualité et d'expérience auprès des professionnels de l'industrie sur son cœur de métier. Le Groupe est positionné sur le haut de gamme ; la robustesse de ses véhicules a fait sa renommée. Son cœur de métier est l'étude et la conception d'équipements de manutention spécialisés dans les flux de déplacement de charges lourdes (jusqu'à 500 tonnes) et encombrantes (jusqu'à 200 mètres de longueur). De plus ses dirigeants ont choisi une stratégie de différenciation basée sur l'innovation et apporte à ses clients internationaux de vraies solutions logistiques et de manutention.

Bien que le Groupe estime être bien positionné grâce au réseau de sous-traitants existants et au partenariat avec EPD Manufacturing Ltd pour la fabrication de la gamme de produits ATT en Chine (se reporter au paragraphe 6.4.2.3) il adresse des marchés mondiaux et se trouve en concurrence avec des entreprises de taille souvent plus importante (voir le paragraphe 6.7.2), ce qui pourrait contrarier son développement.

➤ **Risque de copie**

La Société protège son savoir-faire par le biais d'une politique active de protection de sa propriété intellectuelle. A ce jour, le Groupe compte 15 brevets accordés ou à différents stades d'enregistrement. Cette politique d'innovation et de protection de sa propriété intellectuelle constitue pour le Groupe, une importante barrière à l'entrée d'éventuels concurrents. (Se reporter au chapitre 11). Par exemple, les brevets déposés par EVENT, filiale dédiée à la recherche et au développement, ont une exclusivité d'une durée de 17 ans en moyenne donnant ainsi une position privilégiée jusqu'en 2029.

Dans les accords avec des clients ou des distributeurs, spécifiquement pour l'activité ATT, le Groupe prévoit des clauses par lesquelles les cocontractants reconnaissent la propriété de l'innovation au Groupe et s'interdisent de contracter avec des tiers proposant une technologie semblable.

Le Groupe sous-traite la fabrication des sous-ensembles à plusieurs intervenants, limitant le risque de copie. En outre, le Groupe assure avec ses équipes des étapes clés telles que l'assemblage final de composants stratégiques ou d'algorithmes brevetés ou tenus secrets.

Toutefois, malgré ces précautions, le Groupe n'est pas à l'abri de l'arrivée de copies d'équipements provenant de sociétés ou de pays pour lesquels le droit des affaires reste difficile ou long à mettre en œuvre.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques clients

Pour l'ensemble de ses activités, la clientèle du Groupe est constituée de grandes entreprises internationales ayant permis au Groupe de ne pas être confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients. Le choix de la présence sur des marchés tels que le Oil&Gas, le Nucléaire, le Maritime permet de ne travailler qu'avec de grands acteurs disposant des financements sur plusieurs années.

La majorité des clients dans ces secteurs sont des entreprises publiques ou para-publiques. Par exemple, EDF, COGEMA ou Port Singapore Authority (1er port au monde dont le capital est détenu à 100% par le fonds souverain Temasek piloté par l'état de Singapour).

Les termes et conditions de paiement généralement acceptés par les clients de GAUSSIN, dont la structuration est généralement la suivante, permettent de réduire considérablement le risque d'impayés :

	% du contrat	Transfert de propriété	Description
Versement 1	30%	NON	Acompte à la signature du contrat
Versement 2	20%	NON	Acompte à la validation des plans
Versement 3	15%	NON	Acompte à la réception des composants sensibles
Versement 4	15%	NON	Acompte à la réception machine sur le site de production
Versement 5	15%	OUI	Acompte à la réception chez le client final
Versement 6	5%	OUI	Retenue de garantie

En règle générale, 80% du contrat total est payé par le client avant expédition des véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société GAUSSIN est comptabilisé à la « Terminaison ». Comme conséquence de cette méthode comptable, le fait générateur du chiffre d'affaires est le transfert de propriété du bien fabriqué, concrétisé par un document, le procès-verbal de réception.

Ainsi, les acomptes à la commande sont portés au passif du bilan, au poste « acomptes et avances reçus » jusqu'au transfert de propriété. A la constatation du transfert de propriété, les montants portés en acomptes sont virés en « produits – chiffre d'affaires » du compte de résultat.

A la date du présent Prospectus le Groupe ne constate pas de retards dans les délais de paiement de ses clients et n'a pas à supporter de créances douteuses, que ce soit sur Gaussin S.A. ou sur sa filiale Leaderlease qui regroupent l'ensemble des créances hors groupe.

Dans le cas des ATT (il n'y a pas encore de commandes fermes signées à la date du présent Prospectus) il est prévu des acomptes de 35% à la commande, 55% à la livraison et 10% un mois après la livraison.

La répartition des revenus (sur les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires se reporter à la note M des annexes aux comptes consolidés paragraphe 20.1) générés par les premiers clients en 2011 et 2010 se présente comme suit :

chiffre d'affaires consolidé 2011 en K€	2 252	2010	3 195
--	--------------	-------------	--------------

en K€	2011		2010	
	montant	%	montant	%
client A	465	20,65%	460	14,40%
client B	245	10,88%	287	8,98%
client C	192	8,53%	246	7,70%

En 2011, le premier client est relatif à la gamme des ATT (semi-remorques TT - Terminal Trailer) et les deux clients suivants sont relatifs à l'activité MTO.

En 2010, tous les clients sont inclus dans la classification interne « MTO ». Le premier client est rattaché aux activités portuaires, hors programme ATT. Les autres clients appartiennent aux secteurs du nucléaire et de la sidérurgie. D'un exercice à l'autre, les principaux clients varient, ce qui confirme la faible dépendance de GAUSSIN à un client unique.

4.2.2 Risques liés à la maintenance et à la garantie des produits

L'image de marque de la Société repose sur la fiabilité et sur la robustesse de ses véhicules qui doivent fonctionner dans des environnements les plus sévères comme les terminaux portuaires, les centrales nucléaires, les mines à ciel ouvert ou dans les fonderies.

Par conséquent, des marges de sécurité importantes sont appliquées sur l'ensemble des réalisations de la Société afin de proposer les véhicules les plus fiables et robustes possibles. Cela permet à la Société de proposer sans grande difficulté des contrats de garanties comprises entre 1 an et 5 ans sous conditions normales d'utilisation et même de proposer des extensions de garanties payantes.

Dans l'ensemble de ses contrats avec ses clients, il est clairement stipulé que sont considérées les conditions normales d'utilisation et il est mentionné que seules les défaillances qui interviendraient dans ce cadre sont prises en charge par la Société.

Le montant de la provision pour garantie était de 27 K€ en 2010 et reste inchangée dans les comptes 2011, soit un montant proche de 1,2% du chiffre d'affaires.

La Société, en fonction des risques de chacun des projets avec les clients, peut souscrire des assurances avec des montants plafonnés sur la durée de la garantie donnée.

La Société n'a jamais eu de litige lié au risque de conception de ses produits. Le cas échéant, les sociétés EVENT et GAUSSIN S.A. disposent d'assurances Responsabilité Civile permanentes et distinctes pour la conception par exemple dont les montants d'indemnisation sont régulièrement ajustés avec les assureurs.

La Société propose également des contrats de maintenance dans l'ensemble de ses contrats pour s'assurer de la bonne tenue de ses véhicules dans le temps et de pouvoir détecter les premiers signes de défaillances ou les premiers signes d'une mauvaise utilisation dont la responsabilité incombe aux clients.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.2.3 Risque pays

Aujourd'hui, les marchés d'expansion sont localisés au Moyen Orient, en Asie et en Amérique du Sud. Pour couvrir le risque financier des clients à l'exportation la Société étudie au cas par cas des conditions de garantie financière avec des assureurs tels que la COFACE. Pour les clients de pays à risque, non éligibles aux interventions de la COFACE, la Société demande un règlement intégral à la commande.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur l'innovation qui représente son moteur pour la croissance. En effet, la croissance par la différenciation permet à la Société de se créer des avantages concurrentiels forts sur les marchés visés.

Dans cette optique, la Société a créé une entité à part nommée EVENT en 2007 et l'a dotée de moyens financiers, humains et techniques afin d'innover et de proposer en permanence de nouveaux produits. Dans un souci de visibilité et de facilité de gestion, la Société a pris la décision de centraliser l'essentiel de la propriété intellectuelle actuelle et future de la Société au sein de l'entité EVENT.

La Société, depuis 2007, mène une politique très dynamique au niveau de la propriété intellectuelle en incitant financièrement l'ensemble de ses salariés à trouver de nouvelles inventions et en déposant des brevets, des marques, des modèles, des droits d'auteur.

Certains brevets, modèles, dessins et marques ont été déposés au nom du dirigeant, M. Christophe Gaussin. Ce dernier a, depuis leur origine, mis à disposition de la Société ses droits de propriété intellectuelle, à titre gratuit et exclusif. Cette mise à disposition avait fait l'objet d'un contrat de licence entre la Société et M. Gaussin qui s'engage à transférer au groupe les brevets, marques dessins modèles qu'il détient avant la fin de l'année 2012.

Le suivi juridique des problématiques liées à la propriété intellectuelle est confié à un cabinet d'avocat parisien et la rédaction et le dépôt sont confiés à un cabinet spécialisé en propriété intellectuelle.

Comme les marchés de la Société sont des marchés à l'international, la grande majorité des brevets détenus par la Société est étendue à l'international.

Le détail des brevets détenus et utilisés par le Groupe figure au chapitre 11 du présent Prospectus. La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les produits du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient également être significativement affectés par la réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques.

4.3.2 Risque lié à un contrôle fiscal

Un contrôle fiscal en cours des sociétés GAUSSIN et EVENT sur les exercices 2009 à 2011 suspend le remboursement du dernier montant de CIR (603 K€).

4.3.3 Risques liés aux normes et à la réglementation applicable

Les équipements vendus par le Groupe y compris ceux de la gamme ATT étant destinés à fonctionner sur des sites industriels privés, ils ne sont pas soumis à homologation préalable obligatoire. Le régime est celui de l'auto-certification. En revanche, le Groupe peut requérir une vérification auprès d'organismes spécialisés (APAVE, SOCOTEC, TUV...) soit délibérément, soit à la demande spécifique d'un client. La politique du Groupe à ce jour consiste à respecter systématiquement les préconisations CE (spécifications de la Directive « Machines », Directives 2006/42/CE).

La Société est sortie du modèle de fabrication intégrée, et n'est donc plus exposée aux directives machines outils. Le responsable du bureau d'études et prototypage a la délégation et la responsabilité de l'application des normes en vigueur avec les moyens financiers et humains adéquats.

La Société est adhérente et participe aux événements de nombreuses associations professionnelles comme le CETIM, le MEDEF, l'Association Interprofessionnelle, ou les Chambres de Commerce, dans l'objectif d'être informée de l'évolution ou de la mise en place de nouvelles normes.

4.3.4 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par le Groupe sont les suivantes :

risques couverts	désignation du contrat	garanties principales	couverture en euros	franchise en euros
ALLIANZ multirisques professionnels incluant risque informatique et perte d'exploitation GAUSSIN EVENT	Allianz Entreprise 3 lieu d'assurance : Héricourt	Incendie et garanties annexes matériels marchandises <i>dont marchandises détenues chez les tiers</i> <i>dont marchandises en cours de transport</i> supports informatiques biens confiés frais de pertes divers RC dommages causés aux biens immobiliers RC dommages causés aux tiers accidents aux matériels électriques	400 000 330 000 33 000 15 000 328 156 100 000 330 000 1 696 955 550 000 61 000	limite de garantie 765
		Bris des matériels informatiques valeur déclarative des matériels limite contractuelle par sinistre frais de reconstitution des médias micro-ordinateurs portables identifiés	50 000 50 000 8 000 3 058	350 440 / appareil
		Vols biens détériorations immobilières valeurs frais divers	15 000 8 000 4 500 4 500	547
		Autres dommages matériels dommages matériels bris de glaces	50 000 8 000	10 000
		Perte d'exploitation marge brute assurée / 12 mois PE après dommages électriques / 3 mois	8 262 776 826 278	3 jours ouvrés 3 jours ouvrés
		Catastrophes naturelles	id.incendie	montant réglementaire
		Flotte véhicules ATT	Contrat en cours de signature mais couverture assurée	
		Honoraires d'expert	74 700	
ALLIANZ multirisques professionnels incluant risque informatique et perte d'exploitation LEADERLEASE	Allianz Entreprise 3 lieu d'assurance : Héricourt	Incendie et garanties annexes biens immobiliers matériel et mobilier professionnel frais et pertes (perte de loyer) frais de replantation des arbres détruits dommages causés aux voisins bris des glaces	7 767 598 63 760 1 000 000 8 800 1 000 000 7 600	2 années de loyer 300
		Catastrophes naturelles	id.incendie	montant réglementaire
		Honoraires d'expert	44 723	
ALLIANZ multirisques professionnels LEADERLEASE	Allianz lieu d'assurance : Belfort	Incendie et garanties annexes contenu	40 000	130
ALLIANZ multirisques habitation LEADERLEASE	Allianz lieu d'assurance : Belfort	Incendie et garanties annexes contenu par lot assuré	15 000	sans
GAN EUROCOURTAGE GAUSSIN EVENT LEADERLEASE	GAN RC "Exploitation"	Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs ou non par sinistre	9 000 000	
		<i>dont dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre par sinistre</i>	750 000	1 500 par sinistre
		Atteintes à l'environnement accidentelles par an	750 000	1 500 par sinistre
		Occupation temporaire des locaux par sinistre	150 000	1 500 par sinistre
		Faute inexcusable	300 000 1 500 000	par victime par année
GAN GAUSSIN	GAN RC "Après livraison"	Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs ou non par an	750 000	10% avec minimum de 1 500 par sinistre

GAN GAUSSIN	GAN RC "Défense Recours"	Défense devant les juridictions civiles , commerciales et administratives	à la charge de l'assureur	
		Frais de prévention des sinistres par an	75 000	
		Recours par sinistre	15 000	
GAN (contrats groupe) GAUSSIN - EVENT - LEADERLEASE	GAN parc automobiles	assurance tous risques flotte véhicules groupe	contrats auto	
ALLIANZ GAUSSIN	Allianz "Professionnels de l'automobile"	Responsabilité Civile circulation et fonctionnement des véhicules ATT - dommages corporels pour les essais sur l'aérodrome de Lure-Malbouans	sans limitation de somme	sauf en cas de faute inexcusable
		Responsabilité Civile circulation et fonctionnement des véhicules ATT - dommages matériels et immatériels consécutifs à Lure-Malbouans	100 000 000	sauf en cas de faute inexcusable
		Recours par sinistre	16 000 8 000	par année par sinistre
HELVETIA GAUSSIN	police ponctuelle transport ATT	garantie des Automotive Terminal Trailer lors des transports terre-mer par événement	400 000	par navire, camion ou attelage routier

Au titre de l'exercice 2011, les primes d'assurance se sont élevées à 84 K€.

GAUSSIN estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.3.5 Faits exceptionnels et litiges

Se reporter au paragraphe 20.8.

4.4 Risques liés à l'organisation et au fonctionnement du Groupe

4.4.1 Capacité à gérer une croissance soutenue

L'organisation fonctionnelle du Groupe permet une grande flexibilité par rapport au carnet de commandes (se reporter au descriptif du chapitre 6).

Au niveau commercial (se reporter au paragraphe 6.4.3), en complément de la force de vente directe, le réseau de distributeurs qui se met en place représente un moyen efficace pour faire le suivi de la croissance des marchés.

Pour l'activité ATT, la Société sous traite la fabrication à un partenaire dont l'usine de production installée en Chine a été organisée pour réaliser une production en série et répondre aux besoins à venir du Groupe.

Cependant, l'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4.2 Dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Dans l'ensemble des métiers de la Société, depuis plusieurs années, la gestion du risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés a conduit :

- à la création de la polyvalence et la multi compétence des collaborateurs (programme de formation),
- à équilibrer la pyramide des âges afin de limiter la rupture des expériences, des connaissances et des savoir-faire,
- à mettre en place une politique de fidélisation et de récompense dynamique et motivante.

Cependant il existe une certaine dépendance du Groupe à l'égard du Président, M. Christophe Gaussin, issu de la famille fondatrice, qui a repris la direction générale depuis 1995 et assure notamment la stratégie, le développement et la communication du Groupe.

La Société ne peut garantir que l'absence du Président, l'indisponibilité ou le départ de certains collaborateurs ne serait sans effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risque de change

Les facturations relatives au chiffre d'affaires réalisé dans les zones géographiques hors Europe sont établies en USD. La trésorerie relative aux affaires concernées par ces secteurs géographiques est gérée en USD. Les achats pour l'activité « Made to order – MTO » provenant le plus souvent d'Europe, sont réalisés en EUROS. Par contre pour l'activité ATT les achats se font auprès d'EPD, en USD.

Au titre de l'exercice 2011, la part des facturations aux clients faites en USD a représenté 25% des facturations, contre 56% sur l'exercice 2010.

En matière de couverture de risque de change, la Société s'est rapprochée de l'une de ses banques pour accéder aux opérations de salle des marchés, dans le cadre d'opérations d'achats de devises à terme mais n'y a pas recours jusqu'à présent.

La Société n'a pas mis en place de procédure de suivi et de gestion du risque de change. La position nette de change avant et après couverture au 31/12/2011 s'établit comme suit :

2011 en K€	actif circulant consolidé	passif dettes + comptes de régularisations consolidés	engagements en devises	position nette avant couverture	instruments financiers de couverture	position nette après couverture
EUROS	10 303	7 211	0	3 092	0	3 092
USD	631	6	0	625	0	625
Autres devises	0	41	0	-41	0	-41
	10 935	7 258	0	3 676	0	3 676

4.5.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2011 les dettes financières s'établissent à 3.286 K€ dont 20 K€ de concours bancaires courants. Les emprunts contractés par le Groupe correspondent essentiellement au financement à long et moyen terme des locaux industriels propriété des SCI du Groupe ainsi qu'une avance remboursable d'OSEO arrivée en phase de remboursement.

Les financements bancaires sont à taux fixe de 4,70 % à 5,50% (se reporter à la note XIV des comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Prospectus).

L'état des actifs et des passifs financiers (y compris avance OSEO) se présente comme suit :

31/12/2011	Actifs financiers		Passifs financiers	
	a		b	
	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable
moins d'un an		1 212	459	20
de 1 à 5 ans			1 756	
> à 5 ans			1 051	
Total	0	1 212	3 266	20

Les actifs financiers sont composés de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers de couverture de taux.

Les dettes financières étant quasi exclusivement à taux fixe, la sensibilité du Groupe à des variations de taux n'est pas significative.

4.5.3 Risque actions

Les SCI du Groupe détiennent des actions GAUSSIN. A ce titre, le Groupe est soumis aux risques de volatilité du cours de l'action (se reporter à la note XII de l'annexe aux comptes consolidés au paragraphe 20.1 du présent Prospectus).

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

GAUSSIN S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le N° 676 250 038.

5.1.3 Date de constitution et durée

Immatriculée le 10 avril 1962, la Société a été initialement constituée pour une durée de 50 ans devant expirer le 9 avril 2012. L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2 juin 2010 a décidé de proroger la durée de la Société de sorte que la nouvelle date d'expiration est fixée au 9 avril 2100.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société, société anonyme régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Siège social : 11 rue du 47^{ème} régiment d'artillerie 70400 HERICOURT
Téléphone : +33 (0)3 84.46.13.45
Fax : +33 (0)3 84.56.78.88
Site Internet : www.gaussin.com.

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

Créée par Eugène Gaussin, la Société est une affaire familiale dont l'origine remonte à la fin du XIX^{ème} siècle pour ses interventions dans la construction d'ouvrages d'art en Indochine. Forte d'une tradition industrielle centenaire, elle s'est tournée à partir de 1958 vers la conception et la fabrication de remorques industrielles et de véhicules automoteurs.



1880

Création des établissements GAUSSIN, fournisseur des Armées de l'Equipeement Naval et des Administrations s'illustrant notamment par l'étude et la réalisation d'ouvrages d'arts comme le chemin de fer qui relie Hanoi à Saigon en Indochine.

1958 Henri Edmond Gaussin, développe un atelier spécialisé dans la fabrication de conteneurs destinés au transport de pièces détachées pour Peugeot.



1962 Création de la société actuelle. Henri Paul Gaussin, transforme l'atelier spécialisé dans la fabrication de charpentes métalliques et de remorques de manutention.



1995 Christophe Gaussin, actuel Président, prend la direction de la Société et accentue les efforts de R&D. Lancement de la 1^{ère} gamme motorisée de remorques et conquête de nouveaux marchés tels que l'énergie nucléaire, le chantier naval, l'aérospatiale, la sidérurgie avec le développement des premiers engins motorisés sur mesure. Le chiffre d'affaires atteint 30 MF.

1998 Reprise des activités de chaudronnerie, découpe et peinture d'Alsthom Belfort assortie d'un contrat quinquennal de sous-traitance. Le chiffre d'affaires atteint près de 250 MF.

2000 Suite au non respect du contrat par Alsthom, l'activité se révèle en deçà des prévisions initiales mettant l'entreprise GAUSSIN en grande difficulté.

2002 Mise en place d'un plan de continuation validé par le tribunal de commerce de Lure. GAUSSIN cède alors ses unités de fabrication, l'effectif est ramené de 350 à 8 collaborateurs. La Société recentre son activité sur son cœur de métier, à savoir, la conception et la commercialisation des équipements, la production étant alors sous-traitée.

2006 Définition d'une stratégie proactive, audacieuse et internationale fondée sur l'innovation et la R&D. Commercialisation spécialisée par segments de marchés.
Levée de 1,9 M€ auprès d'investisseurs internationaux suivie d'une inscription sur le Marché Libre le 13 juillet 2006.

2007 Réalisation d'une augmentation de capital de 9,7 M€ en avril 2007 destinée à financer :

- La création d'une filiale au capital de 4 M€, EVENT, dédiée à l'engineering d'innovation traduisant la volonté de Christophe Gaussin de mettre l'innovation au cœur de la stratégie. La conception de l'ATT (Automotive Terminal Trailer) sera l'illustration de cette mutation et prendra le nom de code ATT08 pour 2008, année de lancement du programme. Vitrine technologique du Groupe, l'ATT08 s'adresse plus particulièrement aux opérateurs portuaires pour le transport de conteneurs.
- Le remboursement de la dette concordataire : 0,9M€ conduisant le tribunal à prononcer la clôture du plan de continuation par anticipation dès juillet 2007.
- Une prise de participation de 43% dans Métalliance, spécialisée dans la réalisation d'équipements industriels de manutention (www.metalliance-tsi.com) et cotée sur le Marché

Libre, en décembre 2007 pour 3,1 M€ afin de bénéficier des complémentarités produits et zones géographiques. Voir le paragraphe 7.2 du présent Prospectus.

- 2008**
- Février :** Création de la Joint-Venture « GAUSSIN MIDDLE EAST » basée à Dubaï aux côtés de Dubaï Investments. Cette zone géographique constitue une priorité du fait des très importants débouchés liés à l'industrie portuaire (sur l'évolution de cette société et du litige avec le Groupe, se reporter au paragraphe 20.8).
- Novembre :** Accords avec des clients comme Dubaï Port World et Gultainer pour tester dans des conditions réelles les premiers prototypes de l'ATT08 en gamme motorisée et en version train de deux véhicules motorisés AMTS08.
- 2009**
- Décembre :** Signature d'un accord majeur avec EPD Singapour par lequel GAUSSIN concède pour une durée de 10 ans uniquement les droits de fabrication exclusif de l'ATT dans une unité de fabrication à construire en Chine.
- 2010**
- Juin :** Présentation du concept Power Pack au salon TOC de Valence, Levée de fonds de 2,9 M€ en placement privé et transfert de cotation des actions GAUSSIN du Marché Libre vers le marché NYSE-ALTERNEXT. Création à Singapour de la filiale de commercialisation GAUSSIN ASIA.
- Juillet :** Inscription sur le Marché Libre de la filiale LEADERLEASE (anciennement dénommée FONCIERE IMMALOC)
- Décembre :** Début des tests et démonstration de l'ATT V2 début 2011 en Malaisie, chez PTP, centre régional asiatique de MAERSK, qui a signé une lettre d'intention (MOU) portant sur la réalisation d'essais et pouvant déboucher sur l'achat ou la location de 100 ATT.
- 2011**
- Février :** Inauguration de l'usine de fabrication du partenaire EPD en Chine.
- Mars :** décision de l'Assemblée générale mixte du 28 mars de lever des fonds via un montage d'equity line jusqu'à un maximum de 10 M€ au profit de GEM, Global Emerging Market, investisseur financier.
- Mai :** OSEO décerne la qualification " Entreprise Innovante " à GAUSSIN S.A.
- Juin :** GAUSSIN signe 5 lettres d'intention de commercialisation avec des distributeurs potentiels, lors de la présentation de la nouvelle version V3 de l'ATT et du nouveau Power Pack XL au salon « TOC Europe » d'Anvers.
- Juillet :** Livraison au siège de la Société de véhicules de démonstration, les 2 premiers ATTV3 et Power Pack XL fabriqués en Chine par EPD ; Signature avec APM Terminals Tanger (filiale d'un opérateur portuaire majeur), d'un accord portant sur la mise à disposition, en location sur quelques mois de 10 ATTV3 + 11 Power Pack XL avec option d'achat –ainsi qu'une option sur 40 ATT V3 et 42 Power Pack XL supplémentaires en 2012 et 2013 conditionnée aux résultats des tests.
- Septembre :** Livraison des 2 ATTV3 de démonstration aux couleurs, logos et design d'APMT Tanger pour des essais. Déploiement international commercial de la gamme portuaire ATT. Globalement les grands comptes (APM, DPW ...) sont traités en direct par GAUSSIN ou localement par des distributeurs ayant une exclusivité régionale. Signature de cinq lettres d'intention avec des distributeurs en Europe prévoyant des engagements de commandes de quantité minimum d'ATTV3.
- Sur l'année 2011, la Société a levé 10,6 M€ en fonds propres en placements privés dont 2,6 M€ dans le cadre d'un accord d'equity line avec Global Emerging Markets (GEM).
- 2012**
- Avril :** Mise à disposition de 10 ATT chez APM Tanger et 1 ATT à Gdanz en Pologne

Juin : Signature d'un accord de partenariat par la société Batterie Mobile pour un nouveau projet de R&D

Juillet: transfert des actions sur le compartiment « Offre au Public » du marché Alternext

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés par le Groupe sur les trois derniers exercices sont les suivants :

<i>Investissements bruts (K€)</i>	2011	2010	2009
Immobilisations incorporelles	11	74	31
Immobilisations corporelles	1 634	1 186	1 472
<i>dont terrain</i>	0	0	15
<i>dont construction</i>	0	85	364
<i>dont matériel et outillage</i>	19	1 061	1 075
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>	303	40	18
<i>dont immobilisations en cours</i>	1 312	0	0
Immobilisations financières	5	121	0
<i>dont titres de participation</i>			
<i>dont avances aux filiales</i>		58	0
<i>dont autres immobilisations financières</i>	5	63	0
TOTAL	1 650	1 381	1 503

Sur la période considérée, les investissements majeurs ont été les suivants :

Immobilisations incorporelles

2009 Finalisation de l'investissement informatique ERP

2010 Logiciels CAO GPAO

Immobilisations corporelles

Constructions 2009 et 2010

Aménagements des locaux industriels d'Héricourt

Matériels et outillages 2009

Construction des 2 premiers prototypes ATT / AMTS pour un montant de 1.010 K€

Construction d'un prototype destiné à l'activité MTO pour un montant de 55 K€

Matériels et outillages 2010

Compléments d'expérimentation réalisés sur les 2 premiers prototypes ATT / AMTS pour un montant de 909 K€

Autres immobilisations corporelles 2011

Retraitement de consolidation d'équipements informatiques acquis sous forme de crédit-bail pour un montant de 301 K€

Immobilisations en cours 2011

Construction en cours de 2 nouveaux prototypes ATT de manutention portuaire pour un montant de 1.312 K€.

5.2.2 Investissements en cours

Pour l'exercice en cours, un investissement proche de 1.400 K€ a été engagé pour la construction de 2 prototypes de véhicules portuaires devant recevoir des motorisations hybrides et a été financé en fonds propres, par augmentation de capital.

5.2.3 Investissements à venir

Bien qu'il n'ait pas pris d'engagements fermes sur des investissements à venir à la date du présent Prospectus, le Groupe pourra être amené à réaliser d'autres investissements significatifs principalement pour la poursuite du développement de la gamme ATT à financer en autofinancement et en levée de fonds par appel au marché.

6 APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Présentation générale

6.1.1 Le spécialiste de la conception d'équipements de manutention exceptionnelle

GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication, finalise l'assemblage des modules fabriqués et commercialise des véhicules innovants pour le déplacement et la manutention de biens lourds et encombrants dans les environnements parmi les plus sévères.

Plus que centenaire, GAUSSIN, qui estime avoir vendu plus de 50 000 véhicules de manutention à travers le monde depuis sa création, jouit d'une très forte notoriété auprès des grands donneurs d'ordres présents sur trois marchés mondiaux que sont l'énergie, le transport et le secteur des matières premières et de la transformation.



ATT V3

Véhicule spécialisé dans la manutention des conteneurs, lancement commercial de la version V3 en 2011



Logistic Mover – 20T

Véhicule électrique spécialisé dans la manutention de semi remorque sur centre logistique



Heavy Duty Transporter – 200T

Véhicule spécialisé dans la manutention des navires et plateformes pétrolières

Les solutions conçues par GAUSSIN répondent, par l'analyse du chemin critique, aux forts besoins d'optimisation des flux de production et de réduction des délais chez les clients tout en apportant une valeur ajoutée sur l'environnement et la sécurité des hommes.

En 2007, GAUSSIN s'est lancé dans une stratégie de développement fondée sur l'innovation qui à compter de l'exercice 2011 lui permet de distinguer deux pans d'activité. Le premier constitue son expertise historique de conception et fabrication de véhicules à la commande et le second porte sur la vente en série de véhicules. Les gammes de produits TT (Terminal Trailer), ATT (Automotive Terminal Trailer) et AMTS (Automotive Multi Trailer System) dédiés principalement aux opérateurs portuaires en sont l'illustration.

Cette stratégie ambitieuse a été rendue possible grâce à la forte capacité d'innovation technologique dont dispose le Groupe qui se matérialise par un portefeuille de propriétés intellectuelles très étoffé. En plus de la mise au point de prototypes, cette expertise porte aujourd'hui sur une standardisation optimale de la conception et de l'industrialisation des produits destinés à passer à une production industrielle.

6.1.2 Une stratégie de croissance fondée sur l'innovation

Fort d'une expertise technologique reconnue et de la connaissance de ses marchés, le Groupe GAUSSIN entend optimiser l'exploitation de son savoir-faire et de son portefeuille de propriétés intellectuelles afin de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires.

La filiale EVENT dédiée à l'innovation a pour mission de :

- repérer les marchés à fort potentiel et d'analyser les véhicules et technologies déjà conçus par le Groupe afin d'isoler ceux à même de répondre aux attentes de ces marchés,
- proposer une offre différente de celles proposées par les acteurs du marché en utilisant des technologies en rupture dans l'objectif de satisfaire les besoins des clients à 100 %. EVENT s'attache à optimiser leur standardisation et leur modularité en vue de leur permettre de passer du stade de prototype à celui de production en série au meilleur coût.

En termes d'offre produits, le Groupe, tout en maintenant son activité historique dite de « Made to order » (MTO) qui outre son intérêt propre constitue le vivier de futurs relais de croissance, est fortement mobilisé sur la montée en puissance des équipements destinés principalement aux opérateurs portuaires :

- le Terminal Trailer (TT) créé courant 2008 et présenté au marché en version V3 en juin 2010,
- l'Automotive Terminal Trailer (ATT) créé courant 2009 et présenté au marché en version V3 à partir de juin 2011,
- l'Automotive Multi Trailer System (AMTS) créé courant 2009 non encore commercialisé en version V3.

Pour la poursuite de son développement, le Groupe entend maintenir son engagement dans l'innovation dans les années futures. Dans cette optique, la société Batterie Mobile, créée en avril 2012 et détenue à hauteur de 49% par EVENT, a engagé un accord de collaboration avec un partenaire spécialisé en recherche technologique dans le cadre d'un programme de recherche et développement.

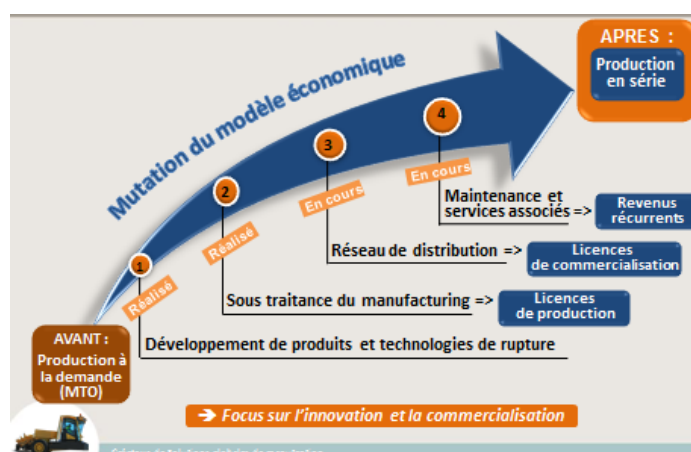
L'objectif de ce programme est de développer une motorisation hybride ou électrique pour des véhicules de manutention de containers, électriques et silencieux, sans ou à très faible émission de CO2, économes en énergie. Une première phase de trois mois d'étude de faisabilité est en cours depuis le 1^{er} juin. A l'issue de cette phase, fin août 2012, en cas de confirmation de la poursuite des travaux, le programme, d'un coût global de 11,4 M€ (dont 2,4 M€ pour le partenaire et 9 M€ pour Batterie Mobile) serait éligible au crédit d'impôt recherche et se déroulerait sur trois ans. Net du crédit d'impôt recherche (sous réserve du maintien des dispositions réglementaires en cours), l'engagement financier de Batterie Mobile serait au maximum de l'ordre de 30% de 9 M€ sur l'ensemble du programme à financer sur fonds propres à hauteur de la participation du Groupe dans la Société (49%) soit 1,3 M€ environ.

Si les résultats des développements se révélaient concluants, Batterie Mobile pourrait proposer et assembler des batteries qu'elle vendrait au Groupe GAUSSIN.

La stratégie de croissance déterminée au cours des années récentes demeure fondée sur la capacité d'innovation (nouveaux produits, nouvelles fonctionnalités ou options et amélioration des gammes existantes) mais elle devrait se traduire également par une diversification des sources de revenus :

- Les ventes de véhicules développés sur commandes,
- La commercialisation d'équipements de série qui peut mécaniquement générer une source de revenus récurrents à travers la vente de contrats de maintenance, et de pièces détachées,
- La vente de licence qu'elles soient d'exploitation, de fabrication ou encore de commercialisation,
- Une offre de mise à disposition pour les véhicules en démonstrations.

Le schéma ci-dessous résume le modèle économique vers lequel GAUSSIN s'oriente :



6.2 Une offre de solutions de manutention dédiée à 4 secteurs

GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication, finalise l'assemblage des modules fabriqués et commercialise des solutions globales de manutention enrichis d'une offre de services connexes destinées à quatre secteurs d'activité Transport, Energie, Environnement et Matières Premières. Dans une logique d'accompagnement du client, les ventes de solutions intègrent une dimension services comprenant de la formation, de la maintenance et de l'assistance technique.

Avec le développement des produits TT, ATT, AMTS, la part du secteur « transport - portuaire » est appelée à devenir prédominante.

6.2.1 Une offre issue d'une expertise historique, le « Made to order » (MTO)

Jusqu'au début des années 90, la gamme comptait divers modèles de remorques non motorisées à faible valeur ajoutée mais bénéficiant de grands volumes de débouchés dans l'industrie du transport.

L'arrivée de Christophe Gaussin, actuel Président, à la tête de la Société en 1995, marque une réorientation stratégique des activités. Le Groupe a mis en œuvre une politique de différenciation par l'innovation. D'une stratégie de volumes, l'offre s'est orientée sur la commercialisation d'équipements développés sur commande à l'appui d'un cahier des charges établi par les clients. C'est ainsi que les premiers engins motorisés thermiques hydrauliques et électriques ont été conçus par le bureau d'études du Groupe et qu'une diversification des secteurs de débouchés est intervenue. Cette activité dite de « Made to order » (MTO) a ainsi contribué à la constitution d'un portefeuille de propriété intellectuelle compte tenu de nombreuses innovations développées par les équipes.

Le schéma ci-dessous retrace l'évolution notoire de l'offre du Groupe au cours des dernières décennies :



Christophe Gaussin et son équipe ont engagé une nouvelle évolution de l'offre afin de pouvoir bénéficier de relais de croissance conciliant forte valeur ajoutée et volumes élevés. Car si le succès commercial est au rendez-vous pour l'activité MTO, celle-ci présente des limites. Chaque produit conçu est vendu pour quelques exemplaires ne permettant pas de bénéficier d'un effet volume pour optimiser les coûts des matières premières et composants et ainsi augmenter significativement la valeur ajoutée. Des exemples de réalisations d'équipements sont présentés ci-après. Le chiffre d'affaires « MTO » se fait principalement sur la France et l'Europe.

Une structure dédiée à l'innovation, EVENT, filiale à 100%, a été créée avec une double mission :

- identifier les besoins et les attentes de secteurs industriels à fort potentiel de volumes,
- identifier au sein des équipements déjà développés par le Groupe et de son portefeuille de propriétés intellectuelles les actifs susceptibles de répondre aux marchés identifiés, et surtout à même de passer d'une phase de prototypage à celle d'une industrialisation en grandes séries.

Cette démarche a conduit à la conception de l'ATT (Automotive Terminal Trailer), destiné aux opérations de manutention lourdes sur les zones portuaires. Le développement de la gamme de véhicules ATT a aussi pour origine l'analyse par le Groupe de l'ensemble des besoins présents et à venir des principaux opérateurs de terminaux portuaires dans le monde (voir des informations relatives au marché au paragraphe 6.7).

Depuis 2007, les équipes d'ingénieurs d'EVENT se sont consacrées à l'optimisation de la standardisation de sa conception et de sa modularité.

Les produits motorisés sont des véhicules capables de supporter les fortes charges mais également de se déplacer de manière autonome avec leur propre propulsion et source d'énergie. Ils ne requièrent donc aucun équipement supplémentaire. Ces derniers sont communément appelés « automoteur » ou « transporteur ». Ils constituent la vitrine du savoir-faire technologique du Groupe.

L'ensemble des solutions ont pour caractéristiques et principaux avantages concurrentiels leur robustesse, leur fiabilité et le faible niveau d'entretien requis ainsi que pour les solutions motorisées, leur fort degré d'innovation technologique.

Le prix de vente d'une solution motorisée se situe dans une fourchette de 40 K€ à 500 K€ alors que les remorques non motorisées sont dans une fourchette de 5 K€ à 100 K€ pour les plus haut de gamme.

Les délais entre la commande et la livraison dépendent de l'équipement commandé par le client. Pour des remorques de petite taille ce délai peut être de 1 à 2 mois, pour des automoteurs le délai est plus souvent de 4 à 5 mois, voire davantage pour des demandes très spécifiques.

Parmi les réalisations du Groupe :

Heavy Duty Transporter

Le « Heavy Duty Transporter (HDT) » est un véhicule multi-essieux destiné à la manutention de charges allant de 200 tonnes à 500 tonnes. Il s'adresse donc plus particulièrement à la construction aéronautique/aérospatiale, de plateformes pétrolières, d'éoliennes, ainsi qu'aux chantiers navals.



Intégralement conçu par le Groupe, le HDT est doté de nombreuses innovations :

- Fonction de levage intégrée dans les essieux pour être compatible avec l'utilisation de palette
- Tous modes de direction proposés par les essieux pivotables sur 360° dit de type compas avec intégration de la fonction de levage
- Fonction de couplage de plusieurs modules élémentaires pour accroître la capacité
- Plusieurs modes de conduite offerts (cabine, radiocommande, etc...)

Avec ses différents modes de déplacement tel qu'en carrousel, en crabe, etc., le HDT a par exemple permis aux chantiers navals qui l'ont adopté de pouvoir optimiser l'espace nécessaire, de gagner en flexibilité par rapport à des solutions « classiques » de pont ou de grue et en productivité tout en proposant la meilleure technologie pour sécuriser le déplacement de charges de 400 tonnes et de plusieurs dizaines de mètres de hauteur.

En concurrence indirecte des ponts et des grues de très grandes capacités, le Heavy Duty Transporter est une solution flexible et compétitive face au chemin de déplacement prédéfini et aux travaux d'infrastructure nécessaires pour les grues et les ponts.

Tube Transporter

Le Tube Transporter est un véhicule hybride dédié à la manutention de tubes de grandes dimensions sur tous sites de fabrication ou d'exploitation généralement des sites peu étendus, exigeant alors une excellente manœuvrabilité de l'engin.



Avant le lancement de ce produit, les tubes étaient manutentionnés par des chariots élévateurs posant des problèmes d'instabilité des tubes transportés à bout de fourche, de risques d'accidents causés par une conduite en marche arrière et les problèmes d'accès avec une préhension¹ des tubes dans la direction transversale.

Le Tube Transporteur a pour avantages concurrentiels :

- Une maniabilité accrue dans les endroits exigus,
- Un fort degré de sécurité de manutention des tubes,
- Des postes de conduite Avant et Arrière,
- Deux essieux directeurs.

Automoteur U

L'automoteur en U est un véhicule hybride dédié à la manutention des conteneurs contaminés dans l'enceinte des centrales nucléaires. Avant son lancement, la seule alternative résidait dans le transport des dits conteneurs par chariot élévateur avec tous les problèmes que cela peut poser en termes d'instabilité du conteneur transporté, de risques d'accidents causés par une conduite en marche arrière et de difficultés d'accès liées à une préhension des conteneurs de manière transversale.



L'Automoteur U présente pour avantages :

- Un positionnement précis des conteneurs,
- Une préhension des conteneurs dans le sens de la longueur,
- Une sécurité accrue dans la manipulation des conteneurs,
- Une grande maniabilité,
- Une visibilité optimale.

EDF compte parmi les clients de l'Automoteur U.

Logistic Mover

Fort du constat qu'au sein des centres logistiques, les déplacements de semi-remorques étaient nombreux et que pour les réaliser, les tracteurs routiers habituels étaient mobilisés alors que les distances étaient très courtes, le

¹ Faculté ou action de saisir des objets

Groupe a développé une solution alternative, le Logistic Mover (LMOV), véhicule entièrement électrique équipé d'une sellette élévatrice.



En concurrence directe avec les tracteurs routiers utilisés sur des centres logistiques, le Logistic Mover constitue une solution flexible et très compétitive face aux tracteurs routiers qui ne sont pas utilisés dans leur condition de fonctionnement de prédilection. Ainsi, le LMOV bénéficie de nombreux avantages concurrentiels dont :

- La compacité de l'équipement,
- Son niveau sonore nul,
- L'absence de consommation de carburant et donc de pollution,
- Sa facilité de conduite, ainsi que
- La visibilité maximale offerte.

Outre les solutions motorisées, GAUSSIN commercialise toujours des remorques non motorisées parmi lesquelles et sans prétendre à l'exhaustivité :

Des remorques industrielles standards

Deux principaux standards existent, chacun adapté à une catégorie de charges :



*TYPE 101-106
(charges de 5 à 125 tonnes)*



*TYPE 117-119
(charges de 25 à 500 tonnes)*

Ces remorques offrent la possibilité d'être utilisées seules ou en train de remorques pour pouvoir tracter plusieurs remorques avec un seul véhicule tracteur. Présentes dans divers milieux industriels depuis plusieurs dizaines d'années, ces remorques standards comptant parmi les plus robustes du marché offrent une variété importante d'options (telles que la fonction de levée hydraulique ou encore de radio commande sans fil, de dispositif anti sismique, anti explosif ...) permettant une adéquation parfaite aux besoins.

Cargo Trailer



Cargo Trailer classique



Cargo Trailer avec système de levée hydraulique

Toujours utilisé avec des chariots élévateurs classiques, le Cargo Trailer permet de poser la charge soit directement sur le plateau, soit sur une palette métallique auquel cas, le Cargo Trailer doit être équipé d'une levée hydraulique.

6.2.2 Le portefeuille d'équipements (TT / ATT / AMTS) pour le secteur portuaire

Cette nouvelle activité, dont les premiers développements datent de 2007, s'inscrit dans un cycle particulièrement long depuis la conception des véhicules, de leur motorisation, la mise au point de prototypes, les adaptations et les améliorations suite aux démonstrations auprès des utilisateurs potentiels, la conception du processus de production, la recherche de solutions de fabrication en série, la définition et l'organisation de la commercialisation des équipements.

Les différentes phases de ce projet de développement se résument comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Définition et premières ébauches du projet | 2007 |
| ▪ Aboutissement du premier prototype | 2008/2009 |
| ▪ Validation d'un véhicule industrialisable | 2010 |
| ▪ Qualification du véhicule industrialisé | 2011 |
| ▪ Constitution d'une flotte de véhicules de démonstration | 2011/2012 |

Les différentes avancées, les étapes franchies, les évolutions du véhicule depuis le prototype au véhicule commercialisable V3, suite aux premiers tests avec PTP Maersk notamment, sont présentées dans l'historique du programme ATT au paragraphe 6.2.2.2 ci-après. Au-delà des délais pour aboutir à un véhicule industrialisable, l'avancement du projet a subi des retards de différentes natures :

- l'usine construite par le fabricant a été opérationnelle en février 2011 au lieu de juillet 2010,
- des difficultés du sous-traitant sur l'approvisionnement en pièces ont conduit à des retards sur la fabrication des véhicules de démonstration (livraisons en mars/avril 2012 au lieu de juillet 2011),
- les clients en attente de véhicules de démonstration ont demandé l'allongement des périodes de test du véhicule.

Pour financer ces projets, ainsi que l'exploitation pendant ces phases de développement, la Société a fait le choix d'un financement sur fonds propres réalisé en augmentations de capital :

- 2007 : 9,6 Millions d'euros
- 2008 : 1,5 Million d'euros
- 2009 : 2,6 Millions d'euros
- 2010 : 2,9 Millions d'euros
- 2011 : 10,6 Millions d'euros
- 2012 : 1,65 Million d'euros (à fin mai)

De 2007 à 2012 la Société a levé globalement 28,8 M€ pour financer la réalisation de la gamme ATT avant qu'elle ne soit contributive en chiffre d'affaires pour le Groupe. Les premières ventes de la gamme réalisées fin 2011 ont concerné des semi-remorques Terminal Trailer (TT) et ont représenté un premier chiffre d'affaires de 465 K€.

A la date du présent Prospectus, GAUSSIN propose au marché trois produits en nouvelle version V3,

- le Terminal Trailer (TTV3),
- l'Automotive Terminal Trailer (ATTV3),
- le Power Pack XL (PPXL3)

et a mis au point un prototype, l'Automotive Multi Trailer System (AMTSV2) en version V2.

Les 3 véhicules existants utilisent la même plateforme (châssis avant, milieu et arrière) ainsi le client peut faire évoluer son produit d'une semi-remorque type TT à un ATT en ajoutant le Power Pack et des sous-ensembles cabines par exemple.

Cette gamme devrait représenter un relais de croissance important compte tenu du potentiel du marché et de l'accueil très favorable réservé à l'ATT lors des démonstrations réalisées depuis 2010.

C'est sur ce programme que les actionnaires ont investi prioritairement depuis 2007 en contribuant à mener à bien les étapes indispensables de prototypage, validation chez les clients, essais destructifs, améliorations en

version V2 puis V3 avec certifications par organismes agréés, industrialisation, transfert de technologie, lancement commercial, mise en place de la distribution, des stocks et enfin vie du produit. D'autres produits en complément de la gamme seront lancés ainsi que des motorisations différentes.

Depuis 2011, le Groupe est en phase de développement commercial sur la gamme de véhicules ATT.

A la date du présent Prospectus, GAUSSIN a obtenu deux types d'accords sur l'ATT :

- des accords de type MOU - Memorandum of Understanding signés avec des clients potentiels qui généralement souhaitent d'abord bénéficier d'une phase d'essai du véhicule,
- des accords de type LOI – Letter of Intention avec des distributeurs.

Ces différents accords sont représentatifs d'intentions et non d'engagements fermes. Ils définissent les modalités de quantité, de prix et d'échéancier de commandes à confirmer ainsi que les conditions de mise à disposition de véhicules pour des essais. Une durée de validité de ces accords est normalement prévue mais peut être prorogée à la demande du client.

De plus, des devis sont établis pour d'autres clients directs potentiels intéressés, souvent suite à des salons ou des démonstrations réalisées par GAUSSIN.

6.2.2.1 Etat des avancées commerciales

Le premier équipement de la gamme ATT vendu par le Groupe est la semi-remorque Terminal Trailer (TT). Elle peut être commercialisée seule, indépendamment du véhicule ATT complet. En effet la semi-remorque TT est adaptable pour des utilisations en semi-remorque classique, ce qui est le cas des exemplaires commandés jusqu'à présent.

Le groupe a déjà vendu et livré 35 semi-remorques TT fin 2011 et 16 autres TT, commandés en 2011 et en cours de livraison au 30 juin 2012. A la date du présent Prospectus, 26 autres TT commandés sur le premier semestre sont en cours de réalisation.

Les données présentées ci-dessous permettent de mesurer l'état des avancées commerciales du véhicule ATT. Concernant les semi-remorques TT ces données ne portent que sur les devis réalisés. Les Terminal Trailer ne représentent pas un investissement très conséquent pour les clients et ne font donc pas l'objet d'accords préalables de la part des opérateurs portuaires ou des distributeurs comme c'est le cas pour le véhicule complet ATT.

Accords de mise à disposition sous forme de MOU (Memorandum of Understanding)

Le premier accord a été engagé avec l'opérateur portuaire PTP Malaisie du groupe Maersk qui a testé le véhicule en prototype. L'historique des relations avec cet opérateur peut être précisé brièvement comme suit :

Historique des relations Maersk – PTP Malaisie

- . Juillet 2010 : Signature d'une lettre d'intention MOU pour tester le véhicule prototype ATT en Malaisie sur le terminal de PTP, centre régional de MAERSK en Asie.
- . Janvier 2011 : Livraison du véhicule prototype ATT sur le port de Tanjung Pelepas (PTP) et démarrage en opération de l'ATT sur leur terminal.
- . Juillet 2011 : Demande par l'opérateur de prolongation des tests, le surcroît de travail sur le port au premier semestre a entamé la disponibilité du personnel de PTP affecté au projet de l'ATT.
- . Février 2012 : Signature d'un nouvel MOU, le management de PTP a changé et il souhaite tester la version de série : le nouvel ATTV3 qui a pris en compte les demandes d'améliorations et de nouvelles fonctionnalités suite aux tests du prototype objet du premier MOU.
- . Mai 2012 : Expédition de l'ATTV3 de démonstration.
- . Juillet 2012 : Démarrage du processus de test.

Avec les clients potentiels directs, GAUSSIN S.A. entre en phase de négociation sous forme d'accords MOU, afin de définir le cahier des charges et les modalités de mises à disposition de véhicules de tests et de livraison finale de la commande.

A ce jour, 6 MOU ont été signées, représentant un potentiel de 458 ATT pour lesquels 13 véhicules de démonstration sont déjà en tests chez 4 des 6 clients potentiels :

Zone	Commandes fermes	Nb de clients potentiels	Nb d'ATT de démonstration ⁽¹⁾	MOU Nb d'ATT potentiels
Afrique	-	1	10	50
Asie	-	2	1	118
Europe	-	1	1	50
Moyen Orient	-	1		225
Amérique du Sud	-	1	1	15
Total	0	6	13	458

Accords avec les distributeurs sous forme de LOI (Lettre d'intention) :

Des accords ont été signés sous forme de LOI avec des distributeurs. Ces accords, à confirmer par des contrats de distribution, visent à définir les modalités par lesquelles le futur distributeur, en échange de l'exclusivité, s'engagera à faire l'acquisition d'un nombre minimum de véhicules ATT pour une période de 3 ans.

Les contrats de distribution faisant suite aux Lettres d'Intention ont été remis aux distributeurs depuis avril 2012 et sont en cours de négociation juridique.

A ce jour, GAUSSIN dispose d'un réseau potentiel de 16 distributeurs portant sur 94 ATT minimum par an. Soit un total de 282 ATT pour une période de 3 ans :

Zone	Véhicules de démonstration ⁽¹⁾		LOI (sur 3 ans)		Commandes fermes
	Nb de clients potentiels	Nb d'ATT livrés	Nb distributeurs potentiels	Nb d'ATT potentiels	
Afrique			1	9	-
Asie			2	39	-
Amérique centrale			2	30	-
Europe	2	3	5	99	-
Moyen Orient			4	60	-
Amérique du Sud			2	45	-
Total	2	3	16	282	0

(1) ATT produits, non vendus mais mis à la disposition des prospects moyennant une indemnisation liée à l'utilisation. Le montant facturé depuis les premières mises à disposition en octobre 2011 s'élève à 161,8 K€ le mois de mai inclus. Ce montant global comprend des refacturations d'assurances et de transports. Le montant lié au matériel s'élève à 71,1 K€.

Devis réalisés pour des ATT

Suite à la participation de la Société aux différents salons professionnels, plusieurs devis ont pu être établis auprès de prospects ayant démontré leur intérêt pour la gamme ATT.

Les devis ont une validité en moyenne de 3 mois et peuvent être reconduits et actualisés à la demande des clients. Ils sont mis à jour mensuellement, en fonction des nouvelles demandes, ou d'abandon de projets.

A ce jour, 46 devis font l'objet de discussions, représentant un potentiel de 242 véhicules :

	Devis actifs	
Zone	Nb de devis	Nb d'ATT potentiels
Afrique	5	23
Asie	10	88
Amérique centrale	2	2
Europe	13	33
Moyen Orient	11	53
Océanie	2	8
Amérique du Sud	7	116
Total	50	323

Devis réalisés de semi-remorques TT

A ce jour 24 devis font l'objet de discussions, représentant un potentiel de 497 véhicules :

	Devis actifs	
Zone	Nb de devis	Nb de TT potentiels
Afrique	1	3
Asie	6	160
Amérique	0	0
Europe	6	33
Moyen Orient	5	159
Océanie	4	93
Amérique du Sud	2	49
Total	24	497

A la date du présent prospectus des négociations sont à un stade avancé avec deux clients signataires de MOU qui ont pu mener des essais depuis plusieurs mois en vue de concrétiser des commandes fermes de véhicules complets ATT. D'autres négociations sont en cours avec les distributeurs pour transformer les lettres d'intention en contrats de distribution, comme indiqué plus haut, qui se traduiront par des commandes fermes. Néanmoins le Groupe n'a pas signé à cette date de commande ferme de véhicule ATT.

6.2.2.2 Historique du programme ATT

En 2007, suite à la demande du Port de Dubaï dans le cadre de leur programme MEGAMAX, la société GAUSSIN présente les premières esquisses (ci-contre) du principe de l'ATT08 en réalisant un véhicule « all in one » en lieu et place de l'attelage traditionnel tracteurs + semi-remorques. C'est sur ce concept que des investisseurs ont apporté les ressources nécessaires pour financer ce programme.



En 2008, conception de l'ATT 08. Apparaît l'idée d'une innovation majeure : le moteur est amovible en quelques instants grâce au POWERPACK (« 08 » correspond au nom du prototype fabriqué dans l'année 2008)



ATT 08 avec cabine à vision panoramique



Power Pack

Les premières illustrations tranchent avec les premières esquisses, le power pack apparaît il concentre tout le groupe de puissance avec un moteur thermique diesel. Des moteurs hydrauliques seront installés à l'intérieur des roues avant.

Une cabine panoramique est installée.

Le cahier des charges est fixé, il est prévu pour apporter des performances supérieures aux matériels concurrents existant :

- 70 tonnes de capacité,
- 25 km/heure en pleine charge et 40 km/h à vide.

Il est également prévu plus de confort, de sécurité, de manœuvrabilité, de fiabilité, de robustesse, de stabilité mais aussi d'être plus économe en coût d'exploitation tout en offrant des options pour accélérer les opérations de déchargements et chargements entre la grue de quai et le bateau porte conteneur.

Le châssis est conçu en 3 morceaux, plateforme commune aux TT et AMTS qui sont eux aussi en phase d'esquisses.

En 2009 : Premier tours de roues du prototype ATT08 à Marseille en août 2009 avant d'être livré sur le port de Djebel Ali a Dubaï.



Premiers tours de roues du prototype AMTS08 sur le port de Khorfakkan en novembre 2009

De nouvelles fonctionnalités (25) sont développées dont le **Stop and Start HERO**. Elles font l'objet de dépôts de brevets et sont présentées en option par des pictogrammes qui ont fait l'objet de dépôts de modèles.



Composé d'un ATT08 et d'une remorque, l'AMTS08 nécessite un seul Power Pack et un seul chauffeur pour transporter 4 conteneurs 20'. Les quatre roues de l'ATT08 sont motorisées (2 sur ATT08 véhicule seul) l'essieu arrière est pivotant pour assurer le suivi monotrace du convoi.

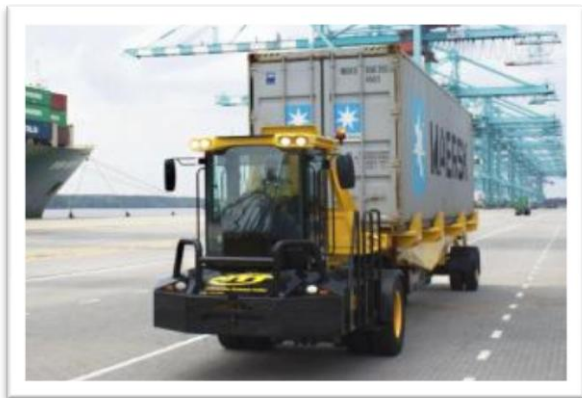


Les essais sur site en condition d'opération ont pour objectif d'apporter les modifications nécessaires indispensables aux produits ainsi que les modifications spécifiques demandées par chacun des clients potentiels.

Au printemps 2010, les deux prototypes ATT08 et AMTS08 sont rapatriés au siège à Héricourt, il est décidé d'intégrer une nouvelle cabine et une suspension active, de modifier la garde au sol du Power Pack en intégrant à l'intérieur le réservoir et le ventilateur, d'intégrer un frein à disque dans les moteurs des roues et d'augmenter le nombre de goudrons de roues sur les jantes.

Pendant l'été 2010, ces modifications sont réalisées sur les 2 prototypes et des essais destructifs sur certains composants sont réalisés.

En septembre 2010 : Livraison de l'ATT V2 équipé du nouveau Power Pack, nouvelle suspension et nouvelle cabine, chez PTP Maersk, en Malaisie.



L'ATT08 devient l'ATTV2, plus robuste aux endroits qui présentaient des manquements, fiable, équipé d'une nouvelle cabine indépendante et suspendue sur le châssis avant. L'ATTV2 est équipé d'une suspension hydraulique, du nouveau Power Pack et du nouveau système de freinage.

En décembre 2011, l'ATTV2 est toujours en test de fiabilité chez PTP en Malaisie, les premiers tests menés conjointement avec le client ont confirmé les avantages économiques de l'ATTV2 précisés dans les paragraphes suivants :

La consommation de carburant sur un cycle standard sous grues a été évaluée d'abord pour le tracteur et la semi-remorque traditionnels puis avec l'ATTV2. L'ATTV2 consomme en moyenne 3,75 litres de gasoil par heure et le tracteur traditionnel 5,62 litres.

Le ratio de disponibilité est de 99 % grâce au Power Pack la maintenance n'est plus sur le chemin critique et peut être menée en parallèle : pendant les phases de maintenance l'ATT se présente pour changer le Power Pack en quelques minutes puis retourne immédiatement en opération avec un autre Power Pack. Par exemple le taux de disponibilité des tracteurs sur le terminal de PTP relevé est de 90 %, ainsi pour un besoin de véhicules de 100 il faudra acheter 110 véhicules, 10 % étant en opération de maintenance. Pour l'ATT, il faudra 100 ATT avec leurs Power Pack et 1 Power Pack en spare.

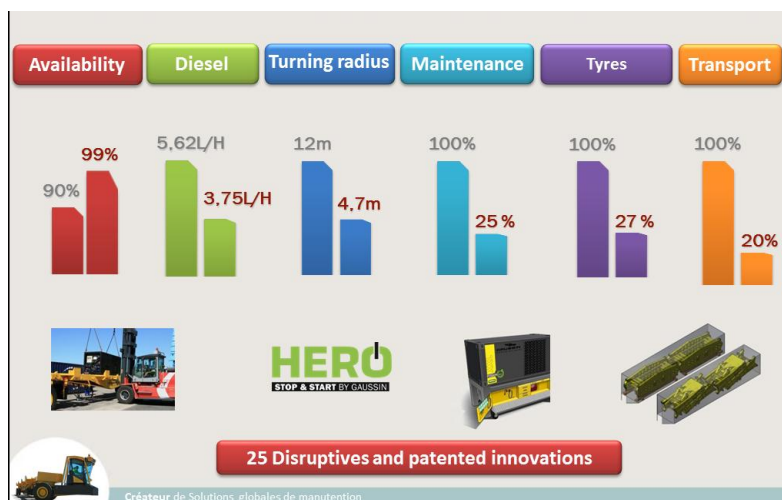
Le rayon de braquage est de 4,7 mètres pour l'ATT quand le tracteur traditionnel est de plus du double. L'ATT peut tourner de 140° en étant à l'arrêt, monté sur un seul essieu rotatif à l'avant ce qui permet de sortir des files d'attente et faire des manœuvres plus délicates. Ainsi les opérateurs peuvent consacrer des emplacements supplémentaires au stockage des conteneurs en diminuant les surfaces nécessaires aux allées.

La maintenance est divisée par 4 du fait des composants mécaniques supprimés par rapport à un tracteur et semi-remorque habituel. Du fait d'un moins grand nombre de composants la maintenance est allégée et par

ailleurs la fiabilité se trouve augmentée. De plus, l'arrêt du moteur lors des phases d'attente grâce à HERO Stop and Start (système automatisé d'arrêt du moteur en cas d'immobilisation du véhicule) réduit le nombre de maintenances annuelles à 4 sur l'ATT et son Power Pack contre 12 chez PTP avec leur équipement habituel.

Le coût de changement des pneumatiques diminue de 2 tiers du fait des 8 roues au lieu de 14 voire 18 roues, sur le tracteur (6 roues) et semi-remorques (8 à 12 roues). Il n'y a pas sur l'ATT de ripage du fait de la rotation de l'ensemble de l'essieu sur couronne à billes, ce qui a pour avantage de diminuer l'usure des pneumatiques.

Le schéma qui suit synthétise les résultats commentés ci-dessus :



Globalement, sur la base des tests réalisés sur le terminal portuaire sur lequel il opère en Malaisie, le client PTP a estimé que par rapport à son coût d'exploitation d'une flotte de tracteurs portuaires et semi-remorques de 7.636 KUSD en 2010, le coût d'exploitation avec une flotte ATT ressortirait à 3.833 KUSD, soit un gain de plus de 50%.

	PM+TRAILER	ATT	DIFFERENCE	REDUCTION
Annual Energy Cost, US\$	\$4 152 609	\$2 867 278	-\$1 285 331	31%
Annual maintenance cost, US\$	\$2 254 976	\$601 460	-\$1 653 516	73%
Annual Tyre cost	\$1 228 284	\$364 320	-\$863 964	70%
Total Annual OPEX	\$7 635 869	\$3 833 058	-\$3 802 811	52%



Préparation de l'ATT pour la mise en conteneur

Le bureau d'études de GAUSSIN a conçu le TT, ATT et AMTS pour être colisé et entré à l'intérieur d'un conteneur 40' et un 20'. L'essieu arrière est boulonné entre l'essieu avant et le Power Pack, le colis devient ainsi roulant et peut être extrait avec l'aide d'un chariot élévateur en moins de 10 minutes.

Le transport est ainsi simplifié et les véhicules coûtent moins chers à transporter sur la mer ou sur la route. Lors de l'expédition de l'ATT08 prototype en un seul ensemble le cout de transport à Dubaï en navire conventionnel était de 28 000 €. Aujourd'hui le coût est au maximum de 4 000 € pour desservir le monde entier pour un conteneur 40' et un 20'.

L'assemblage final est réalisé par les distributeurs qui outre la formation à la maintenance sont également habilité à réaliser cette opération sous la supervision de et responsabilité de GAUSSIN. Au cas par cas cette opération en CKD (Completely knocked down - Kit non assemblés) pour laquelle une part de main d'œuvre est réalisée localement permet d'être exonéré de certaines taxes protectionnistes à l'import mais doivent être examinées pour chaque pays concerné.

2011 : Version V3 de l'ATT

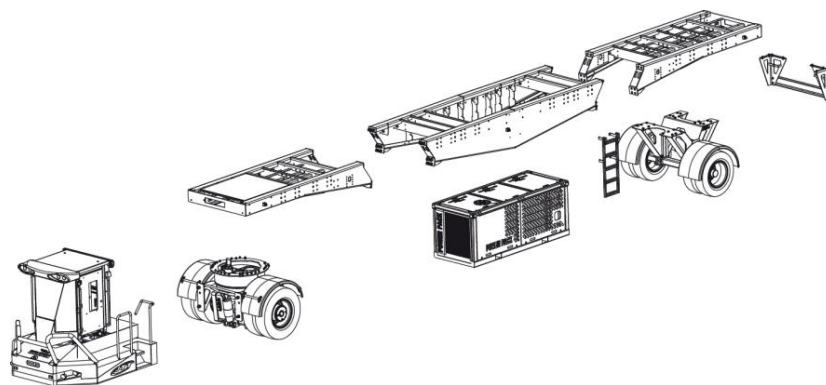


ATT V3 disponible depuis juin 2011

Powerpack V3 équipé d'un moteur thermique 242 KW



L'ATTV3 correspond à la version industrialisée de l'ATT qui tient compte de toutes les améliorations nécessaires à l'élaboration d'un produit fiable et robuste suites aux essais réalisés à Marseille et surtout ceux intensifs en condition en chaleur extrême de 40° à Dubaï, Khorfakan, chez PTP en Malaisie sous pluies tropicales et humidité à 85 % et enfin chez GAUSSIN en essais destructifs sur piste d'essai.



L'ATT a été conçu en 8 sous-ensembles avec un châssis commun utilisé pour le TT (Terminal Trailer) et l'AMTS (Automotive Multi Trailer System)

Le véhicule, conforme à la réglementation CE, a donné lieu à l'obtention de certificats délivrés par des organismes indépendants (Apave en juillet 2010, Cetim en octobre 2010).



En septembre 2011, dans le cadre de la lettre d'intention signée (MOU) 2 ATTV3 ont été livrés sur le terminal APMT à Tanger (photo ci-contre), 20 chauffeurs AMPTT ont été formés à la conduite et à la sécurité des véhicules.

La nouvelle cabine est homologuée ROPS (Roll Over Protective Structures) et FOPS (Falling Object Protective Structures) c'est-à-dire qu'une charge maximum de 80 Tonnes peut être déposée en statique sur la cabine et 40 tonnes en latéral. Les tracteurs traditionnels ne sont pas équipés de telles cabines et sont moins spacieuses du fait des composants mécaniques situés sous la cabine et sur le côté droit du conducteur.

Le moteur thermique de l'ATTV3 étant situé dans le Power Pack, il se trouve éloigné de 8 mètres de la cabine et par la même du conducteur ; ainsi, les conditions de vie dans la cabine de l'ATTV3 sont meilleures avec moins de vibrations, moins de nuisances sonores, moins d'odeurs liées aux consommations d'huiles et d'échappements.



Chacun des essieux est équipé d'une suspension sur vérin hydraulique (photo ci-contre). Asservie électroniquement la suspension s'adapte au poids des conteneurs qui peuvent être vides ou pleins jusqu'à 70 tonnes pour le transport de 2 conteneurs tank 20' considérés comme étant les plus lourds.

Cette suspension absorbe les descentes verticales, les chocs lors de la dépose du conteneur par la grue ainsi que le poids propre du spreader d'environ 15 tonnes (équipement utilisé pour la saisie du conteneur).

Cette suspension absorbe tous les chocs qui peuvent être à l'origine de maladies professionnelles, notamment le mal de dos, les chauffeurs étant véritablement chahutés dans les tracteurs traditionnels lors de passage d'obstacles ou d'ornières et lors des opérations de dépose du conteneur.

La cabine de l'ATT est désolidarisée du support cabine, elle est suspendue par des ressorts et vérins à airs sur le support de cabine avant et pivote latéralement pour absorber les efforts latéraux.

Pour conclure sur le confort de la cabine, l'ATTV3 utilise 3 types de suspensions :

- le vérin hydraulique situé dans chacun des essieux qui absorbe les chocs les plus forts (ornières, talus, trottoirs aux sols et descentes verticales),
- une deuxième suspension située sous la cabine, ressorts et vérins pneumatiques,
- une troisième dans le siège suspendu.

Le confort pour le conducteur de l'ATT est nettement supérieur aux tracteurs portuaires existants actuellement sur le marché. C'est un avantage concurrentiel important, la pénibilité est réduite et les chauffeurs sont en faveur du concept de l'ATT qui produit du plaisir à la conduite.

Enfin, la sécurité est optimisée : la cabine est homologuée ROPS (Roll Over Protective Structures) et FOPS (Falling Object Protective Structures), la partie sous cabine est prévue pour absorber et se déformer lors de chocs frontaux ce qui n'est pas le cas de l'offre concurrente.

Le Terminal Trailer

Destiné à la manutention des conteneurs de différentes dimensions (20 pieds, 40 pieds et 45 pieds) avec une capacité maximale de 70 tonnes, le Terminal Trailer est devenu un standard du marché des remorques portuaires avec une diffusion de plus de 700 unités sur les 5 dernières années tant en Afrique qu'au Moyen-Orient.

Ses principaux avantages concurrentiels sont :

- Sa grande robustesse avec un fort degré de résistance aux chocs verticaux et longitudinaux et à l'usure grâce à un châssis entièrement plié sans cordon de soudure.
- Sa modularité offrant la possibilité d'envoyer des sous-ensembles de châssis (3 modules) partout dans le monde pour être assemblé sur le terminal du client final.



6.2.2.3 Nouvelles options ou fonctionnalités proposées

Au total, 25 options mises à disposition ont pour but d'augmenter la sécurité des hommes et des marchandises transportées, de décharger et de charger plus rapidement les conteneurs sous grues ou encore de faciliter les opérations de maintenance.

➤ Suspendraulic : Un vérin de suspension qui permet de connaître le poids des conteneurs



Le bureau d'études a optimisé 3 fonctionnalités :

1. la suspension,
2. la levée du châssis pour déposer les conteneurs proposé dans la version ATTLIFT et
3. la mesure du poids exact du conteneur transporté. Ce sont des atouts qui permettent de répondre à un besoin des opérateurs portuaires dont les clients ne déclarent pas toujours le poids des marchandises en conteneur.

Enfin, en cas de masse supérieure à 70 tonnes, l'ATT en sera informé et proposera de rouler en mode dégradé pour ne pas détériorer les équipements et les surfaces aux sols.

- **Camaproach : Un écran sur la grue de quai et un autre dans l'ATTV3 pour optimiser les chargements de conteneurs**



Une des options qui permet d'optimiser le déchargement des bateaux porte-conteneurs est de permettre au grutier installé parfois à plus de 80 mètres en hauteur dans la cabine de la grue de quai (STS Cranes) de visualiser sur son écran l'approche du conteneur sur le châssis de l'ATT.



Le conducteur de l'ATTV3 partage cette information sur son écran (voir ci-contre) et peut ainsi anticiper la manœuvre, il n'a plus besoin de se retourner sur son siège pour visualiser la manœuvre et gagne ainsi de précieuses secondes voire minutes pour chaque mouvement de conteneur.

- **Diagnosis : Permet d'obtenir en temps réel toutes les informations disponibles sur le véhicule**



En option, l'ATTV3 et le Power Pack XL V3 sont équipés d'une liaison GPRS qui permet via un logiciel développé par GAUSSIN d'obtenir de nombreuses informations disponibles. Par exemple la consommation de carburant, le nombre d'heures réalisées par le moteur s'il est en surchauffe, si une maintenance doit bientôt intervenir. Les défauts s'affichent également dans la cabine de l'ATTV3 mais aussi sur la centrale basée à Héricourt. Le cas échéant il est possible d'immobiliser l'ATTV3 à distance.

De nombreuses informations sont disponibles sur les opérations sur le terminal, la distance parcourue, les temps d'arrêt, le poids des conteneurs... Pour la première fois, grâce à l'ATTV3, les opérateurs portuaires ont une information fiable et peuvent ainsi prendre de bonnes décisions pour optimiser leurs opérations et aussi pour une approche financière analytique plus fiable et précise de leurs coûts.

- **Talk To Crane (TTC)**

Cette option permet de positionner les ATT V3 sous grues avec une précision au centimètre. En communication avec la grue, TTC permet un positionnement automatique idéal pour la manutention de 4 conteneurs en Tandem (ci-dessous).



6.3 Trois principaux secteurs de débouchés aux clients prestigieux

La stratégie d'innovation mise en œuvre par GAUSSIN a conduit le Groupe à concentrer ses efforts commerciaux vers trois marchés mondiaux à cycle long : le Transport, l'Energie et L'Industrie lourde (Matières premières /transformation).

Les efforts déployés ont permis à la Société d'entrer aux panels de grands comptes de ces différents secteurs, et la placent ainsi dans une position favorable pour mettre en œuvre une politique de croissance sur 2 dimensions :

- Essaimage au sein des différents sites et divisions de ces grands comptes,
- Accès aux concurrents demandeurs de produits similaires en s'appuyant sur l'expérience acquise.

L'offre produit se caractérisant par une forte transversalité à toutes les « lignes de produits », chaque client du Groupe peut bénéficier des retours d'expérience et des demandes de clients relevant d'un secteur différent.

6.3.1 Le transport

GAUSSIN accompagne les constructeurs et opérateurs (exploitants) des principaux modes de transport, qu'ils soient routiers, ferroviaires, maritimes, fluviaux ou aériens, dans leurs défis quotidiens pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Le portefeuille clients comprend tant :

- Des opérateurs terminaux portuaires,
- Des constructeurs et opérateurs de trains,
- Des chantiers navals pour la construction ou la réparation de navires de grande capacité,
- Ou encore, des constructeurs aéronautiques et spatiaux.

Avec le développement de la ligne ATT, ce secteur devrait rapidement monter en puissance dans le chiffre d'affaires du Groupe.

Exemples de références clients :

Opérateurs portuaires
Dubai Port World
Port de Singapour
New York Port
Hambourg
GMP Le Havre
HHLA (Hambourg)
Port du Zanzibar
Port de Malte
Port de Al Jazira
CMA CGM
EUROGATE (Hambourg)
Port d'Alexandrie
Port Saïd (Egypte)

Chantiers navals
Hyundai Heavy Industry (Corée du Sud)
Alstom (France)
Cochin Shipyards (Inde)
STX Saint Nazaire (France)
Pilstik (France)
DCNS (France)
OCEA (Nord Afrique)

Constructeurs aériens
Airbus (Europe)
Snecma (France)
Dassault (France)
Eurocopter (Europe)

Exemples de réalisations



LAMPRELL : Pour le transport de pièces OFF SHORE



Ateliers d'Aérospatiale à Saint-Nazaire : Véhicule capable d'optimiser les délais d'assemblage de tronçons d'Airbus

6.3.2 L'énergie

Pour ce secteur, le Groupe accompagne des constructeurs, opérateurs fournisseurs et sous-traitants de systèmes de production d'énergies variées. Ainsi, parmi les clients figurent :

- Des constructeurs de plateformes pétrolières,
- Des constructeurs et opérateurs de centrales nucléaires, ou encore,
- Des constructeur et opérateurs de turbines à gaz, à vapeur ou à charbon.

Exemples de références clients:

Energie nucléaire (opérateurs de centrales ou constructeurs de turbines)
Areva
EDF
CEA
Alstom
General Electric
Jeumont
Framatome

Industrie pétrolière
Fabricom
Saipem Exxon Mobil
Lamprell

Exemples de réalisations



L'automoteur antidéflagrant a permis à Saipem Exxon Mobil de transporter des outillages nécessaires à l'exploitation des plateformes offshore dans un environnement explosif et marin.



Le transporteur de turbine a permis à General Electric de réduire son chemin critique dans le process d'assemblage de turbine à gaz de 12 jours sur un total de 90 jours, soit un gain de productivité de plus de 10%.

6.3.3 Matières premières et transformation

L'offre GAUSSIN vise de multiples acteurs.

Exemples de références clients :

Industrie Mat. 1ères et transformation	
-	Arcelor Mittal
-	Thyssen
-	Vallourec
-	Bao Steel
-	Saint-Gobain

Exemple de réalisation



*Rolltrailer 60T pour le transport de bobines
Société Arcelor*

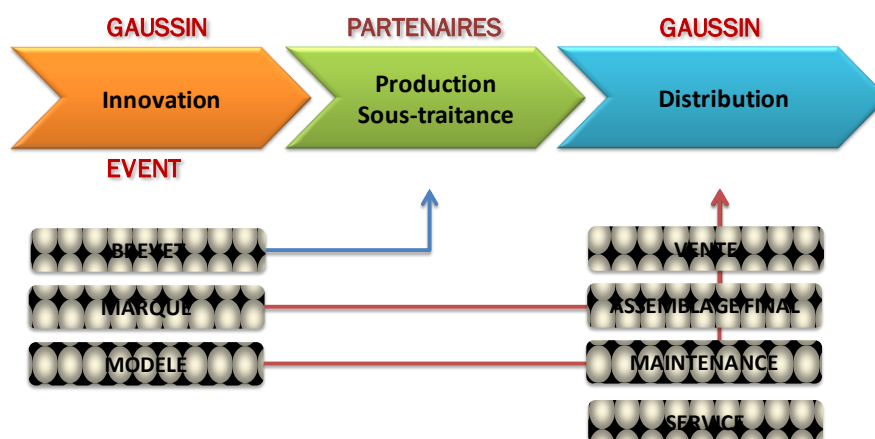
6.4 Une chaîne de valeur optimisée

Depuis 2002, GAUSSIN s'est recentrée sur son cœur de métier : la conception, l'assemblage et la commercialisation de solutions de manutention. La fabrication des produits ou de leurs sous-ensembles est pour sa part sous-traitée auprès de partenaires permettant ainsi une plus grande flexibilité par rapport à l'activité et donc, une structure de coûts fixes optimisée.

Pour l'activité « MTO » les sous-traitants sont en Europe, principalement la société Métalliance en France et en Europe centrale plusieurs sous-traitants locaux en particulier en Tchéquie. Pour l'activité « gamme ATT » le Groupe sous-traite la fabrication à un partenaire exclusif, EPD (voir le paragraphe 6.4.2.3 ci-dessous).

Le déploiement commercial de l'offre est progressivement relayé à l'international, par le déploiement d'un réseau de distribution.

Business modèle & organisation



Les distributeurs devront assurer la vente et la maintenance locale sur site avec une disponibilité d'intervention de 7 jours sur 7. Ils devront avoir en stock les composants nécessaires à la maintenance préventive et curative. Le

distributeur aura la charge de monter l'ATT à son arrivée en conteneur sur le terminal portuaire ainsi que de le mettre en marche sous la supervision de GAUSSIN.

A la date du présent Prospectus, 16 distributeurs ont accepté de signer des lettres d'intention dans la perspective de représenter la gamme ATT de GAUSSIN. Sur les 16 lettres d'intention 7 ont été signées en septembre 2011, 2 en octobre, 3 en novembre 2011, 3 en février et 1 en mars 2012. Les zones de distribution concernées représentent l'Europe, le Moyen Orient, l'Asie, l'Amérique centrale et l'Amérique latine. Les négociations sont en cours pour la transformation de ces lettres en contrats de distribution. Aucun contrat n'a été signé à la date du présent prospectus.

6.4.1 L'innovation au cœur de la stratégie

L'innovation est une composante essentielle de la stratégie de différenciation de GAUSSIN. C'est pourquoi, au-delà du bureau d'études et de l'équipe d'ingénieurs du département Ingénierie et Opérations, chargée de répondre aux cahiers des charges de commandes des clients, GAUSSIN S.A. a créé en 2007 une filiale dédiée à l'innovation, EVENT SAS.

6.4.1.1 L'équipe de R&D

L'équipe de R&D, localisée dans les locaux du Groupe à Héricourt, compte au total 13 collaborateurs dont 6 au sein du bureau d'études de GAUSSIN S.A. et 7 chez EVENT réunissant les compétences propres aux métiers du Groupe (conception, mécanique, hydraulique, électricité, automatismes, motorisation, systèmes de pilotage,...).

Fort du cahier des charges fourni par le client, le bureau d'études conçoit le véhicule demandé et rédige le cahier technique qui permettra au département « Opérations » d'engager les étapes en vue du lancement de la production. Ce bureau client travaille en relation étroite avec les équipes commerciales qui ont mené durant la phase d'avant-vente, une analyse pointue des cycles et des flux de production du client car concevoir la manutention d'un produit nécessite, sans réfléchir de manière plus large aux coûts et délais de production, à la sécurité, à l'impact environnemental et au respect des normes en vigueur.

EVENT, pour sa part, mène un véritable travail d'architecte, réalisé en s'appuyant sur de multiples compétences internes : ingénieurs mécaniciens, spécialistes de la mécatronique, experts en hydraulique, commerciaux ayant une connaissance très approfondie des secteurs des clients. Sur le modèle des assembleurs du secteur automobile, EVENT conçoit des produits en prenant les composants du commerce qui ont déjà fait leur preuve. C'est le principe du Lego® ou l'assemblage de modules standards pour faire du spécifique.

Cette modularité apporte plusieurs garanties : la fiabilité des composants, l'assurance de retrouver toujours les mêmes pièces détachées et de faire des **économies d'échelle** en diminuant le nombre de modules. Chaque produit peut ensuite être « **customisé** » par le biais d'options, pour répondre parfaitement à la demande du client.

Alors que le bureau d'études doit apporter une réponse concrète et rapide à des clients, EVENT est plus engagé sur des développements à moyen terme.

L'équipe R&D d'EVENT est assez stable ; elle comptait au 31 décembre de chaque exercice : 5 personnes en 2009, 7 en 2010 et 7 en 2011.

Les efforts consacrés à la R&D se matérialisent par un portefeuille de propriété intellectuelle significatif (voir chapitre 11) et par l'obtention du label « OSEO-Entreprise Innovante ».

Les charges admissibles au CIR – Crédit Impôt Recherche – (charges décaissées + amortissements) en 2011 s'élèvent à 1.338 K€ contre 998 K€ en 2010 et 846 K€ en 2009.

6.4.1.2 Les axes de développement

La politique d'innovation conduite par l'entreprise au sein de sa filiale EVENT s'articule autour des thèmes suivants :

- le « design » des produits,
- le développement des véhicules propres (réduction de la consommation de carburant, moteur hybride, etc.),

- le développement des AIV (Automotive Intelligent Vehicles, cf. ci-dessous),



www.gaussin.com/att_self_guided/ATTGV.wmv

- l'optimisation de la modularité et de la standardisation des véhicules initialement conçus en tant que prototypes.

Ces derniers points revêtent un enjeu majeur dès lors que la stratégie commerciale ne relève plus de la vente de prototypes sur commandes mais d'engins à produire en série. En outre, l'accent mis sur la modularité des nouveaux produits permet d'isoler des sous ensembles et des fonctions pouvant être réutilisés dans des programmes successifs ou encore être licenciés auprès d'autres acteurs.

D'autres projets sont actuellement en cours de développement :

- l'amovible desk ci-dessous :



- l'ATTTRT, équipé d'un col de cygne, qui permet des chargements à moins d'un mètre de hauteur,
- l'ATTLIFT permettra de déposer des containers grâce au dispositif de levée, et enfin
- un Power Pack M pour 150 à 250 KWatt et S pour des puissances inférieures à 150 KWatt, l'ATTLIFT et un Power Pack M et S.

EVENT a également mis en place une veille technologique qui permet de faire évoluer les produits GAUSSIN de façon concomitante avec les évolutions du marché, voire de les anticiper.

6.4.2 Une politique industrielle optimisée

6.4.2.1 Un recentrage sur la valeur ajoutée

Bien que son cœur de métier ait évolué vers l'ingénierie, la Société entend conserver la maîtrise de la l'assemblage et de la mise au point final des véhicules. Le Groupe dispose de près de 8 500 m² de bâtiments

dédiés à cet effet, situés à Héricourt. Le recentrage sur ces étapes lui permet en outre de protéger le cœur de son savoir-faire.

Cette stratégie industrielle passe donc par l'existence d'un réseau de fournisseurs pour l'achat des matières premières et des composants et de sous-traitants ou partenaires pour la production des sous-ensembles constituant les véhicules. Ce choix stratégique permet au Groupe une parfaite adéquation des capacités de production à la demande des clients tout en limitant considérablement les investissements et le besoin en fonds de roulement et optimisant la maîtrise des coûts de production.

Le souhait du Groupe d'être toujours au plus près de ses clients conduit les équipes du département « Opérations » à mener une politique active de recherche de partenariats avec un réseau de fournisseurs et de sous-traitants locaux. Ces derniers sont choisis en fonction d'exigences de qualité, de leur capacité à fabriquer les produits dans les délais impartis et aux coûts prévus. Leur localisation géographique est également déterminante : soit parce qu'ils se situent à proximité des clients, pour les marchés à l'export notamment, et qu'ils peuvent constituer alors un relais du service après-vente ; soit parce qu'ils se situent dans des régions où les coûts de main d'œuvre et la flexibilité du travail les rendent particulièrement compétitifs.

6.4.2.2 Une production presque entièrement sous-traitée.

Le département « Opérations » assure les missions suivantes :

Gestion des achats : A partir des cahiers techniques et des nomenclatures établis par les équipes de R&D pour chaque engin, un travail d'identification de fournisseurs est réalisé avec dans la mesure du possible au minimum un double sourcing. Dès lors que cela est possible, outre les conditions tarifaires proposées, le Groupe veille à disposer de fournisseurs présents sur diverses zones géographiques afin de limiter les coûts de transport des approvisionnements. Après ce travail d'identification, le département achats lance les commandes en fonction du calendrier de production pour l'activité MTO alors que celles-ci sont gérées directement par le partenaire en charge de la production des sous-ensembles de l'ATT. Se reporter au paragraphe 6.4.2.3.

Gestion de la production : En matière de production, là encore, doivent être distinguées les activités de MTO et de la ligne dédiée à l'ATT.

Pour l'activité MTO, le travail d'identification des sous-traitants industriels est réalisé à partir de deux principaux critères :

- Des prestataires habitués à des technologies ou composants proches de ceux utilisés par GAUSSIN,
- Des prestataires intervenant sur des secteurs de débouchés ou des produits complémentaires.

A ce jour, le Groupe opère avec :

- Des sous-traitants basés en Europe,
- Un site partenaire en Chine.

L'assemblage et le contrôle qualité sont effectués par les équipes du Groupe avant expédition par voie terrestre et/ou maritime chez le client.

L'exception à cette organisation est la fabrication de l'ATT pour lesquels un accord exclusif de fabrication a été signé en décembre 2009.

6.4.2.3 La fabrication en sous-traitance avec EPD

Afin de sécuriser la production en série de la gamme de produit ATT, GAUSSIN a signé en décembre 2009, un partenariat majeur avec le groupe EPD Singapore Manufacturing, intégrateur de systèmes électriques et automatismes, présent dans les secteurs du maritime (contrôle et propulsion de navires), de l'énergie (moteurs et transformateurs), du forage (plateformes pétrolières et mines) et dans les nouvelles énergies (solaire, propulsion électrique, énergie éolienne). La société mère est basée à Houston et a des implantations en Chine, au Brésil et à Singapour avec près de 500 collaborateurs.

➤ **Les accords signés avec le partenaire EPD**

Ce partenariat repose sur un accord de licence de fabrication et un contrat d'achat d'une durée de 10 ans, qui pourra être prolongé par accord écrit entre les parties. Les principaux termes de ces contrats sont les suivants :

1/ Contrat de licence de fabrication

EPD a acquis le droit exclusif de fabrication d'environ 90% des sous-ensembles nécessaires à la fabrication de l'ATT. GAUSSIN conserve la maîtrise de l'assemblage final, de la commercialisation, du service après vente et des pièces de rechange. De plus la société GAUSSIN conserve la maîtrise de composants clés installés par ses propres soins et qui en leur absence rend impossible la mise en route et l'utilisation du matériel par des tiers. En contrepartie de la licence, EPD a versé à GAUSSIN un montant irrévocable de 7 MUSD auquel pourront s'ajouter deux compléments pour un total de 4 MUSD dont 2,5 MUSD à partir du centième ATT commandé puis 1,5 MUSD à partir de 250 ATT commandés. Puis, des royalties sur chaque véhicule fabriqué sont payées au Groupe GAUSSIN qui conserve l'intégralité de la propriété intellectuelle.

2/ Contrat d'achat

GAUSSIN, qui conserve l'exclusivité de la commercialisation et de la promotion de l'ATT, s'est engagé à acquérir les sous-ensembles fabriqués par EPD dans ses usines chinoises et pour lesquels EPD assure la gestion des approvisionnements sous réserve de la validation des fournisseurs par GAUSSIN. Les sous-ensembles sortis d'usine sont acheminés, sous la responsabilité du Groupe GAUSSIN, directement sur le lieu de vente où ils sont assemblés par les distributeurs locaux.

A la date du présent Prospectus les fabrications sous-traitées à EPD ont porté sur la totalité des premières productions de la gamme ATT, soit 16 ATT complets (y compris les deux prototypes), 51 semi-remorques TT et 25 Powerpacks.

Les 26 TT qui font l'objet de commandes sont en cours de fabrication. EPD est en mesure d'assurer les commandes de fabrications qui pourraient lui être faites par le Groupe d'ici la fin de l'année 2012 suite aux confirmations de commandes attendues.

Cependant, à ce jour, les volumes et le calendrier de production contractuels n'ont pas pu être satisfaits compte tenu des retards enregistrés de part et d'autre. GAUSSIN a entrepris de concilier les intérêts respectifs et, dans une perspective opérationnelle préventive, de se rapprocher d'EPD pour lui proposer de réaménager et d'ajuster leur partenariat aux contraintes industrielles et commerciales rencontrées. Voir aussi la note annexe XXVII.B des comptes consolidés au paragraphe 20.1.1.

➤ **Les étapes du processus opérationnel avec EPD puis de mise en route chez le client :**

- GAUSSIN consulte EPD pour obtenir les prix et les délais de livraison des différents sous ensembles constituant un ATT puis passe commande et verse un acompte de 50 % à 30 jours dès réception de la garantie d'acompte fourni par EPD sur le montant des composants et de la main d'œuvre.
- EPD fabrique et assemble les composants dans son usine en Chine, suivant les spécifications définies par GAUSSIN puis colise les sous ensembles dans les containers pour l'expédition.
- GAUSSIN procède ensuite au paiement du solde après contrôle de la qualité et remise des bordereaux d'expédition et de la liste d'emballage.
- GAUSSIN s'occupe du transport, du déchargement du container sur le terminal portuaire du client qui prend en charge le coût de cette opération.

Après concrétisation des commandes, l'organisation prévue est la suivante :

- Le distributeur ou le client procèdera au montage des sous ensembles pour réaliser un ATT en état de marche sous la supervision du responsable de l'équipe GAUSSIN.
- GAUSSIN ou le distributeur formera le client aux fonctions de conduites, de sécurité, de maintenance et d'utilisation générale du véhicule, le coût étant à la charge du client.
- Le distributeur proposera le cas échéant la maintenance du véhicule au client et la vente des pièces détachées qu'il achètera à GAUSSIN.

6.4.2.4 La maintenance et le service après-vente

Un service après-vente est proposé aux distributeurs et aux clients directs afin d'assurer une disponibilité optimale des produits. Ce service est effectué soit dans le cadre d'interventions ponctuelles, soit dans le cadre des contrats de maintenance avec le distributeur local ou avec le client en direct, systématiquement proposés sur les nouveaux équipements et pouvant être également souscrits sur le parc existant.

Ces opérations sont assurées par des collaborateurs du Groupe depuis la France. Ces collaborateurs sont relayés progressivement par le réseau de distributeurs que le Groupe se consacre à mettre en place depuis septembre 2011 sur les principales zones géographiques. Avec un développement fondé sur la vente de grandes séries, la mise en place d'un tel réseau revêt une importance capitale pour assurer un support client de qualité.

6.4.3 Une présence commerciale mondiale

6.4.3.1 Une relation client de proximité

La force de l'entreprise s'exprime surtout dans l'accompagnement des clients depuis l'analyse de leurs besoins, jusqu'à l'évolution des produits en fonction des nouvelles contraintes réglementaires, environnementales ou autres, en passant par une gamme de services personnalisés (contrats de maintenance, engagements d'efficacité, formation, etc.).



En Europe, et plus particulièrement en France, marché domestique et historique de GAUSSIN, grâce à cette approche d'accompagnement, le Groupe a su créer dans le cadre de son activité de conception sur commande une relation de confiance avec de nombreux clients dans de multiples secteurs d'activité : nucléaire, industrie de l'acier, l'aérospatiale ou encore les chantiers navals.

Malgré l'évolution vers des ventes en séries, le Groupe entend maintenir la même qualité de relation clients ce qui requiert une évolution de la force commerciale du Groupe.

6.4.3.2 Une approche commerciale directe et indirecte

En termes de conquête de marchés, le Groupe a commencé à construire en septembre 2011 un réseau de distributeurs, en cours de constitution à la date du présent Prospectus, pour offrir une présence et un service local. Deux approches complémentaires sont menées concomitamment :

- Soit par la signature d'accord de distribution avec des acteurs spécialisés, pour bénéficier de leur implantation, de leur savoir-faire et de leurs propres réseaux afin de conquérir rapidement des parts de marché,

- Soit en direct avec les grands comptes avec des contrats cadres couvrant l'ensemble de leurs terminaux portuaires.

Cette présence internationale globale s'inscrit dans la logique de relations de proximité locale que le Groupe s'attache à construire avec les clients. Avec le démarrage de la commercialisation de produits en série, il s'avère également capital de disposer de relais proches des installations clients afin d'assurer un support technique et la maintenance dans les délais les plus brefs.

La force commerciale directe du Groupe pour la vente et le service après-vente et les charges correspondantes ont évolué au cours des trois derniers exercices comme suit :

Activités	2009		2010		2011	
	Effectif	Charges en K€	Effectif	Charges en K€	Effectif	Charges en K€
MTO	7	522	4	219	3	219
ATT	4	368	6	477	7	434
Total	11	890	10	696	10	653

L'équipe est dirigée par M. Christophe Gaussin, fortement impliqué dans la démarche commerciale, en particulier pour l'ATT.

La force commerciale indirecte est en cours de constitution comme indiqué ci-dessus, les 16 distributeurs en relation avec le Groupe n'ayant pas encore signé leurs contrats de distribution (se reporter au paragraphe 6.4 ci-dessus).

6.4.3.3 De nombreux supports à l'action commerciale

La veille et la communication constituent des vecteurs essentiels dans l'action commerciale. Elles se concrétisent par :

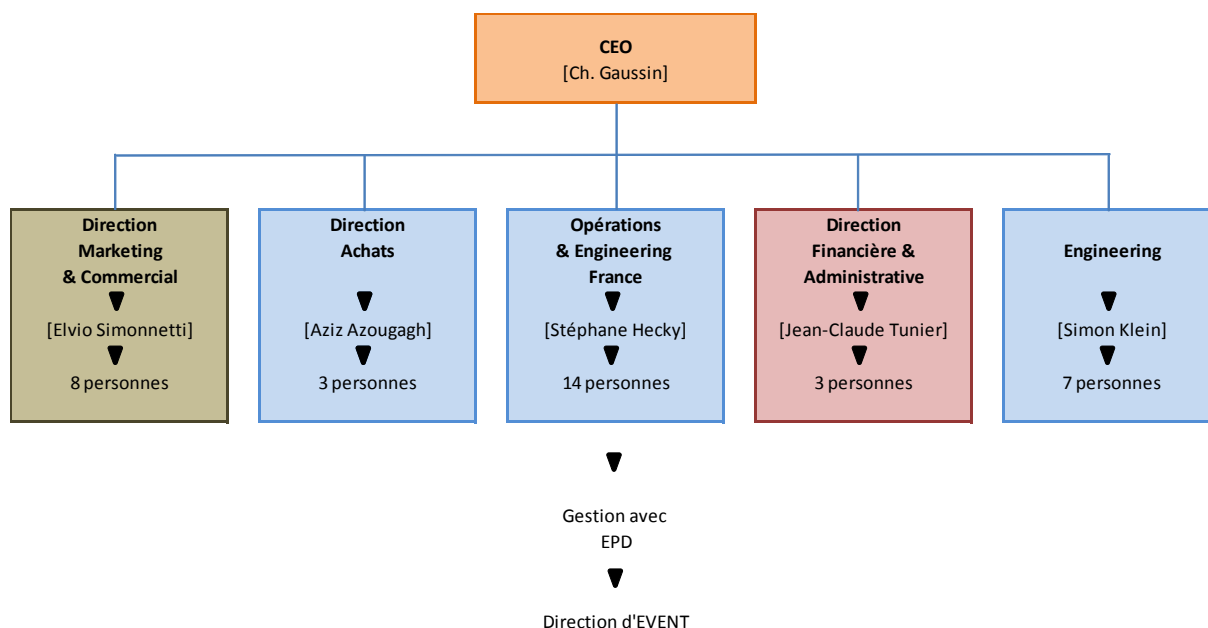
- ▶ Une veille portant à la fois sur les marchés et les clients afin de disposer des produits répondant à leurs besoins en temps et en heure ;
- ▶ La participation à des salons professionnels, tels que :
 - Transport et Logistique "SITL",
 - Terminal and Operations Conference and Exhibition "TOC",
 - Transport Event.
- ▶ La rédaction de plaquettes produits et la conception de supports de vente ;
- ▶ La parution dans des revues professionnelles de type World Cargo News et des annuaires professionnels ;
- ▶ Des sites internet :
 - www.gaussin.com
 - www.attbygaussin.com
 - www.powerpackbygaussin.com
 - www.amtsbygaussin.com
- ▶ L'édition d'une Newsletter diffusée à plus de 7 000 exemplaires.



Le budget annuel consacré aux salons et à la communication est de l'ordre de 232 K€ en 2011 contre 595 K€ en 2010.

6.5 Organisation fonctionnelle

6.5.1 Organigramme fonctionnel



6.5.2 Un management expérimenté

- **Christophe Gaussin – Président Directeur Général – 44 ans**

Christophe Gaussin a été nommé Directeur Général de la Société en 1994 avant d'être nommé Président du Conseil d'Administration en Mars 1995. Formé aux techniques de bureau d'études et à l'ensemble des process de fabrication des produits et ayant travaillé dans l'entreprise depuis 1992, Christophe Gaussin possède une excellente vision des produits et des secteurs. Titulaire d'un diplôme de contrôle de gestion de l'Institut de Contrôle de Gestion (ICG-1998) et d'un « Executive MBA » de l'Université Concordia de Montréal (2005), il a été Président de la Chambre de Commerce de Haute Saône de 1997 à 2001.

- **Elvio Simonetti – Directeur commercial et Marketing – 60 ans**

Dans les années 1980, Elvio Simonetti a lancé la gamme portuaire Fantuzzi puis la gamme de tracteurs CVS dans les années 1990, il a été directeur des ventes pour Linde dans les équipements portuaires puis pour le compte de Portek à Singapour. Il a été expatrié à Hong Kong, Xiamen en Chine, Singapour et Miami. Il a une solide expérience dans la commercialisation de nouveaux produits et dispose d'un important réseau de contacts de distributeurs à travers le monde.

- **Simon Klein - Responsable Bureau d'Etude - 28 ans**

Diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, Simon Klein a rejoint le Groupe en mars 2009 après 5 années d'expérience dans le domaine de l'industrie mécanique où il a notamment travaillé pour des sociétés telles que PSA PEUGEOT CITROËN et JUNGLO.

- **Stéphane Hecky – Direction des opérations et de l'ingénierie – 34 ans**

Stéphane Hecky a rejoint le Groupe GAUSSIN sur sa filiale dédiée aux programmes et Innovations, EVENT. De formation ingénieur en mécanique et productique, il a travaillé dans le domaine de la machine spéciale, notamment pour la société internationale John Deere en qualité de Project Manager.

- **Jean-Claude Tunier – Responsable financier – 60 ans**

De formation supérieure en comptabilité (DECS et CES juridique et fiscal) Jean-Claude Tunier a d’abord exercé en cabinet d’expertise comptable puis comme directeur administratif d’une PME du secteur de l’armement. Il a ensuite travaillé, avec des fonctions soit de Contrôleur de gestion soit de Responsable administratif et financier, pour des entreprises de différents profils (laboratoire pharmaceutique, groupe agro-alimentaire, BTP, groupe industriel du froid) avant de rejoindre le Groupe GAUSSIN fin 2009 pour l’établissement des comptes des sociétés du Groupe et dans la perspective de la préparation du transfert du Marché Libre au marché Alternext, avec la réalisation de comptes consolidés.

6.6 Dépendance du Groupe à l’égard de brevets, licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

Les deux situations de dépendance identifiées par le Groupe sont :

- L’intégration dans ses produits de certaines licences et/ou brevets déposés au nom de Christophe Gaussin (se reporter aux chapitres 11 et 16).
- Le partenariat avec Electronic Power Design (EPD) par lequel GAUSSIN a concédé des droits de fabrication exclusifs pour une durée de 10 ans. Cet accord est limité à la fabrication de la gamme ATT, et à la tenue par EPD de ses engagements contractuels.

6.7 Marchés et concurrence

« Sauf mention spécifique indiquant la source externe des données publiées, les données correspondent à des estimations du Groupe GAUSSIN qui s'appuient sur son expérience des marchés concernés, à partir de données relevées soit dans des publications périodiques d'organismes internationaux comme le FMI ou l'OMC soit dans des revues spécialisées telles que Conteneur Management ou les publications de conclusions d'études de cabinets comme Clarkson ou Drewry Consulting. »

6.7.1 Les secteurs de débouchés

6.7.1.1 Le secteur du transport

Mondialisation et libéralisation des échanges, délocalisations, croissance démographique, croissance économique importante dans les pays émergents, poursuite de la croissance dans les pays industrialisés, accès d'une plus large part de la population mondiale à des modes de vie occidentalisés, politiques d'urbanisation et d'aménagement du territoire, sont autant de facteurs qui contribuent à multiplier les échanges nationaux et internationaux, le transport de marchandises et de personnes, et nécessitent donc des moyens de transport supplémentaires quels que soit les modes : routiers, ferroviaires, maritimes, fluviaux ou aériens.

Dans ce secteur, le transport maritime par conteneur constitue le débouché majeur pour le développement du Groupe GAUSSIN.

L'évolution du commerce maritime international a été marquée par une massification des trafics et une progression constante du transport de marchandises par conteneurs qui représente, d'après l'étude Xerfi « Container Shipping Lines » de mars 2011, 90 % des marchandises transportées dans le monde.

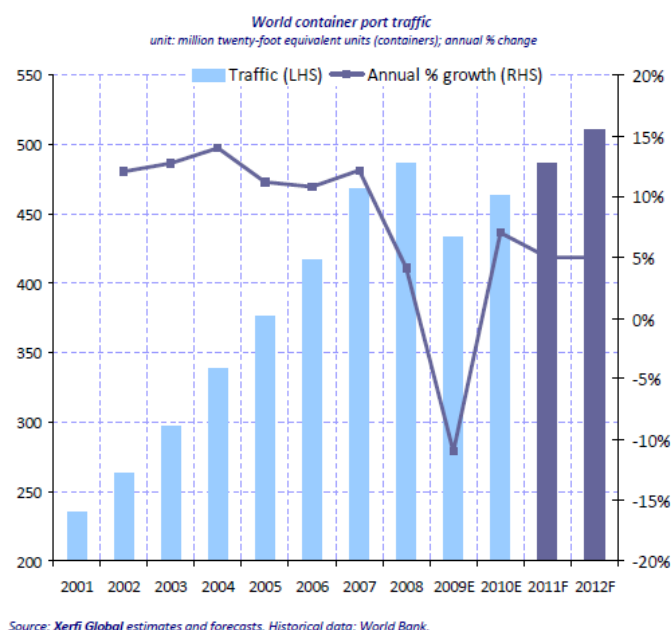
Sa croissance ininterrompue depuis plus de 20 ans s'explique par :

- L'intensification des échanges entre les pays émergents principalement dits producteurs et les pays développés (US, Europe, Japon) dits consommateurs,
- La simplicité et surtout son potentiel de multi modalité pour s'approcher d'un flux continu sans rupture de charge.

➤ Trafic mondial et manutention de conteneurs

Le trafic mondial de conteneurs, mesuré sur les 100 premiers ports mondiaux et exprimé en TEU - Twenty foot Equivalent Unit ou en français EVP - équivalent vingt pieds-, soit 38 m³, mesure de référence du trafic de conteneurs, s'est établi à 440 millions en 2010 contre 384 millions en 2009 soit 14,79% de croissance (source : Alphaliner – TOP 100).

L'étude Xerfi « Container shipping Lines » de mars 2011 concernant l'ensemble du trafic mondial de conteneurs (cf. tableau ci-contre) confirme ces chiffres. Le trafic mondial devrait ainsi dépasser les 500 millions de conteneurs TEU en 2012.



Drewry Shipping, un des principaux Conseils indépendants dans le domaine maritime, estime dans son rapport « Drewry report 2011 » le trafic mondial de conteneurs TEU en 2010 à 542 millions. D'après ses prévisions, ce trafic devrait doubler en 10 ans et atteindre 1,1 milliard en 2020.

➤ **Un besoin de manutention performante causé par la croissance du trafic de conteneurs**

Chargés des opérations de manutention des conteneurs, les opérateurs portuaires exploitent traditionnellement des concessions portuaires sur une durée limitée de 15-20 ans, d'où l'objectif de rentabiliser le plus rapidement possible les investissements en attirant un volume maximum de conteneurs. Ainsi, ces dernières années, les opérateurs portuaires se sont lancés dans une course au gigantisme et au volume. Cela a entraîné des croissances externes, des alliances, des fusions/acquisitions, des créations de hub et surtout une recherche continue de la productivité pour pouvoir absorber plus de conteneurs et pour diminuer les coûts du conteneur transporté.

Cela entraîne le phénomène de congestion des terminaux portuaires, résultant de :

- La compétition entre opérateurs portuaires,
- La course au volume pour des économies d'échelle,
- La course au gigantisme sur la taille des navires.

GAUSSIN, avec son offre produits et services et avec son expérience historique du domaine portuaire permet aujourd'hui de résoudre cette problématique forte.

La croissance continue du trafic de conteneurs de ces dernières années a créé un nœud de congestion dans la chaîne logistique du conteneur. La Société a constaté que, depuis les années 70, période de généralisation du conteneur, la taille des porte-conteneurs n'a cessé de croître passant de 2000 EVP (Equivalent Vingt Pied) à 18 000 EVP en 2012.

Porte Conteneur



Caractéristiques du Porte Conteneur

Longueur	350 mètres
Hauteur	65 mètres
Puissance	93 000 CV
Capacité	11 000 EVP
Plein gazole	3 000 000 USD

Dans une logique d'économie d'échelle, ces porte-conteneurs permettent d'aller plus vite, de consommer moins de carburant, de transporter plus de conteneurs.

Ces 10 dernières années ont vu l'apparition de grues de quai de plus en plus imposantes et performantes avec des investissements conséquents dans tous les ports du monde. On est passé d'une ère où l'on déchargeait les conteneurs un par un des bateaux à une ère où l'on décharge les conteneurs 4 par 4 au sol. En revanche, les matériels pour évacuer les conteneurs sur le quai sont les mêmes que ceux d'il y a 30 ans.



➤ Leadership du trafic et des opérateurs

Le leadership du trafic de conteneur est détenu par les pays asiatiques qui détiennent plus de 50% du volume de conteneurs manipulés (source Conteneur Management) avec des ports leaders comme ceux de Singapour, de Shanghai, de Hong Kong ou de Shenzhen. D'où une présence indispensable du Groupe dans cette zone. (<http://www.ci-online.co.uk>).

Le leadership des opérateurs de terminaux portuaires est détenu par des acteurs comme APM Terminal, Dubaï Port World, PSA, Hutchinson et CMA CGM. Certains sont des opérateurs portuaires et d'autres sont des armateurs qui sont devenus opérateurs portuaires en ligne avec une stratégie d'intégration transversale.

Le groupe APM Terminal a passé commande de 20 Triple E, porte-conteneurs de capacité de 18 000 conteneurs à livrer en 2013-15, et dont la construction a commencé. Ceux-ci devraient être placés sur les lignes Europe-Asie, sur lesquelles le groupe s'attend à un rebond d'activité de 5 à 8% par an entre 2011 et 2015. (Source : <http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=119604> - mai 2012).



6.7.1.2 Les autres marchés

Les autres marchés sur lesquels opère GAUSSIN sont, comme les marchés du transport, des marchés mondiaux avec des besoins en croissance : le marché de l'énergie nucléaire, l'industrie pétrolière et le secteur des matières premières et de la transformation.

➤ L'énergie

L'un des drivers de la croissance économique et de la croissance démographique dans le monde est la capacité à fournir suffisamment d'énergie pour un développement des activités.

Les pays développés de l'OCDE cherchent à sécuriser l'approvisionnement des énergies importées et de développer des sources d'énergie alternatives pour réduire leur dépendance vis-à-vis des autres pays. Les pays émergents cherchent à produire plus d'énergie, à en réduire le coût d'approvisionnement pour répondre à une demande exponentielle et à utiliser l'énergie pour inverser les rapports de force sur la scène politique mondiale.

L'énergie nucléaire génère des besoins nouveaux liés à la problématique du traitement, du stockage ou de l'enfouissement des déchets.

Les interventions, qui s'effectuent lors des arrêts de tranche donc dans des périodes où l'installation ne produit pas, dans des atmosphères contaminées, nécessitent la conception d'automoteurs pouvant être décontaminés et dont les déplacements s'effectuent par guidage optique.

L'industrie pétrolière doit répondre aux besoins de la demande d'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon) qui restera soutenue pour les années à venir. Dans le domaine du pétrole et du gaz, les investissements sont estimés à 250 milliards de dollars par an afin de maintenir l'offre à la hauteur de la demande, à comparer aux investissements réalisés au cours de la dernière décennie qui ont oscillé entre 100 à 120 milliards de dollars/an (source Xerfi).



Cette croissance est tirée, d'une part, par l'augmentation des demandes de prospection et d'exploitation de puits pétroliers venant des pays producteurs notamment au Moyen Orient, et d'autre part, par la prospection des compagnies pétrolières et le développement de gisements de pétrole dits «non conventionnels» : le pétrole brut extra lourd et les bitumes. Ces ressources exigent un raffinage plus important que le pétrole traditionnel. Différents moyens de manutention et de levage sont indispensables pour la prospection, la construction, le fonctionnement et la maintenance des sites de production.

➤ **Le secteur des matières premières et de la transformation**

La production mondiale d'acier est principalement concentrée dans les pays asiatiques qui sous l'effet d'une forte croissance sont aussi les premiers consommateurs. GAUSSIN propose des produits qui s'appliquent dans le transport de bobines d'acier, de profilés, de tubes de grandes dimensions et de cuves de métal en fusion entre autres.

Sur ces marchés, GAUSSIN opère en « made to order », en traitant des commandes spécifiques et ponctuelles pour ses clients. Le Groupe est apprécié des groupes industriels pour son expérience historique en matière d'équipements pour des environnements complexes et pour sa capacité à répondre à leurs exigences en matière technologique et de sécurité. Le Groupe n'est pas vraiment dépendant d'une évolution conjoncturelle de ces marchés, s'agissant d'une activité de « niche » par rapport à la taille des marchés.

6.7.2 L'environnement concurrentiel

➤ Pour l'activité portuaire (l'ATT)

Le marché de l'équipement portuaire pour le transport de conteneurs a été analysé dans l'étude PEMA (Port Equipment Manufacturers Association) de 2010 intitulée « Annual Global Survey 2010 - Mobile Port Handling Equipment Deliveries ». Il en ressort 3 types d'équipement :

- les grues portuaires (« Reach Stackers »)
- les chariots élévateurs (« FLTs »)
- les tracteurs de manœuvre (« Terminal tractors »)

L'ATT de GAUSSIN peut prendre des parts de marché sur les deux premiers types d'équipements, tandis que le troisième correspond exactement au marché adressé par l'ATT.

• Evolution des ventes

Le total des unités vendues par type d'équipement portuaire entre 2008 et 2010 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Evolution des ventes (en unités livrées) d'équipement portuaire entre 2008 et 2010

Type d'équipement	2008	2009	2010	Var. 09-10
Grues portuaires	1408	796	1227	54%
Chariots élévateurs	811	428	580	36%
Tracteurs de manœuvre	3535	2182	1663	-24%
TOTAL	5754	3406	3470	2%

Source : Etude PEMA, 2010

Tandis que les grues portuaires et les chariots élévateurs retrouvent la croissance des ventes en 2010, les unités vendues de tracteurs de manœuvre ont diminué en 2009 et en 2010.

• Répartition géographique

Répartition géographique des ventes (en unités vendues) d'équipement portuaire en 2010

Type d'équipement	EMEA	Amérique	Asie	TOTAL
Grues portuaires	550	211	466	1227
Chariots élévateurs	253	76	251	580
Tracteurs de manœuvre	1047	214	402	1663
TOTAL	1850	501	1119	3470

Source : Etude PEMA, 2010

La répartition géographique des ventes (en 2010) montre que le marché concerne l'ensemble des zones géographiques au niveau mondial.

- **Les acteurs du marché**

Les groupes Terex, Konecrane et Cavotech (Kalmar) sont les leaders et offrent un portefeuille varié d'équipements portuaires et de services associés pour la maintenance et le financement Terex apparaît comme le leader du marché depuis le rachat en août 2011 du groupe Demag. Terex détient également Gottwald et Fantuzzi. Cavotech est le challenger principal avec Kalmar qui détient Capacity et Ottawa. Konecrane et Noell sont d'autres acteurs importants du secteur.

A eux deux, Terex et Demag ont représenté un chiffre d'affaires d'environ 4 milliards d'euros en 2010. Le nouvel ensemble estime pouvoir augmenter son chiffre d'affaires de 1,7 milliard de dollars.

(Source : <http://www.lemoniteur.fr/139-entreprises-de-btp/article/actualite/858650-grues-terex-obtient-le-feu-vert-europeen-pour-reprendre-demag-cranes>).



Kalmar Noell Fantuzzi
800 k€

Le cavalier portuaire est en concurrence indirecte avec la gamme ATT. Il assure la fonction de levage principalement utilisé en Europe et son prix moyen est de 800 K€.



Gottwald
400 k€

Gottwald et Toyota Industry fournissent des AGV (Automated Guided Vehicle). Les AGV représentent une part faible du marché mais pourrait connaître un développement conséquent dans le futur. Le prix d'un AGV est compris entre 400 et 600 K€. Il faut ajouter à ce prix le système de navigation et de guidage qui représente un coût important de l'offre.

www.gaussin.com/att_self_guided/ATTGV.wmv



Kalmar Terberg Mafi
115 k€

L'ATT n'a pas de produits concurrents directs avec ses 25 nouvelles fonctionnalités. Les concurrents indirects de l'ATT sont les fabricants de tracteurs comme Kalmar avec les marques Capacity, Ottawa, Terberg, CVS et Mafi, avec un prix moyen départ usine de 115 K€.

Terex et Konecrane ne disposent pas dans leur portefeuille de tracteurs portuaires.

➤ **Pour l'activité MTO**

Sur ce segment, la concurrence est fragmentée et disparate.

L'analyse de la concurrence se fait sur 4 critères :

- les produits,
- les services,
- la zone géographique concernée,
- le secteur d'activité.

Par exemple, la société Nicolas sera concurrente uniquement avec un type de produit, les automoteurs de plus de 100 tonnes, pour la France seulement et sur les secteurs de l'énergie, de la matière première. Elle ne sera pas présente par exemple dans le portuaire.

Dans la gamme des produits non motorisés à faible valeur ajoutée, la concurrence est constituée de l'ensemble des acteurs locaux dans chacun des pays ainsi que de quelques acteurs tels que Seacom, Buiscar et Houcon, spécialisés dans les produits portuaires uniquement.

La concurrence dans les produits à plus forte valeur ajoutée est plutôt une concurrence européenne avec des acteurs spécialisés sur un segment précis. A la différence de GAUSSIN, les acteurs tels que Scheuerle, Kamag, ou Goldhofer ne proposent pas l'ensemble des segments de marché.

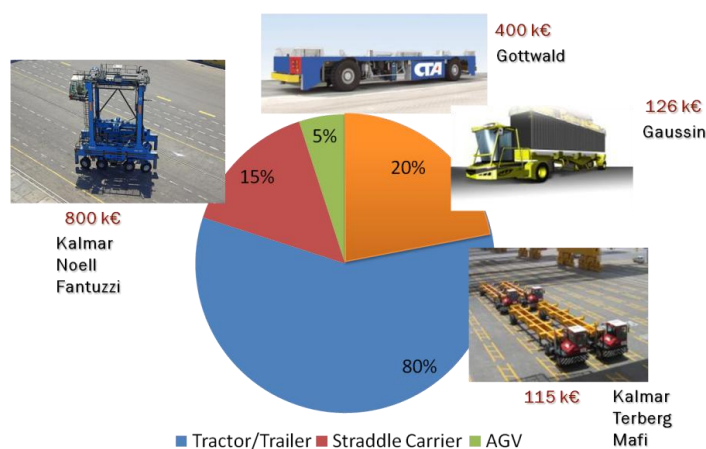
Il existe également une concurrence indirecte utilisant des moyens de levage. On distingue donc la concurrence « en l'air » indirecte de celle « au sol » utilisant des moyens de manutention sur roues tels que proposés par GAUSSIN.

Les véhicules au sol ont pour avantage d'évoluer dans des vitesses supérieures grâce à un centre de gravité au plus bas et un niveau de sécurité accrue. Les véhicules sur roues ne nécessitent pas de travaux d'infrastructures onéreux et importants et sont très flexibles dans leurs utilisations.

Les moyens de levage, ponts roulants et grues nécessitent souvent des investissements de génie civil ou de structure (bâtiments pour recevoir des ponts roulants de tonnage importants, massifs et peu flexibles). Le Groupe considère que le marché du levage se chiffre à plusieurs milliards d'euros, et constitue une opportunité de prise de parts de marchés supplémentaires pour GAUSSIN.

A la différence de ses concurrents européens, GAUSSIN finalise l'assemblage au plus près de ses clients finaux afin d'avoir les meilleurs prix, de réduire les délais de livraison et de réduire les coûts de transport. GAUSSIN investit également beaucoup de ressources et d'énergie dans la différenciation par l'innovation pour constituer une barrière à l'entrée pour les nouveaux entrants et marquer une rupture technologique avec les concurrents existants.

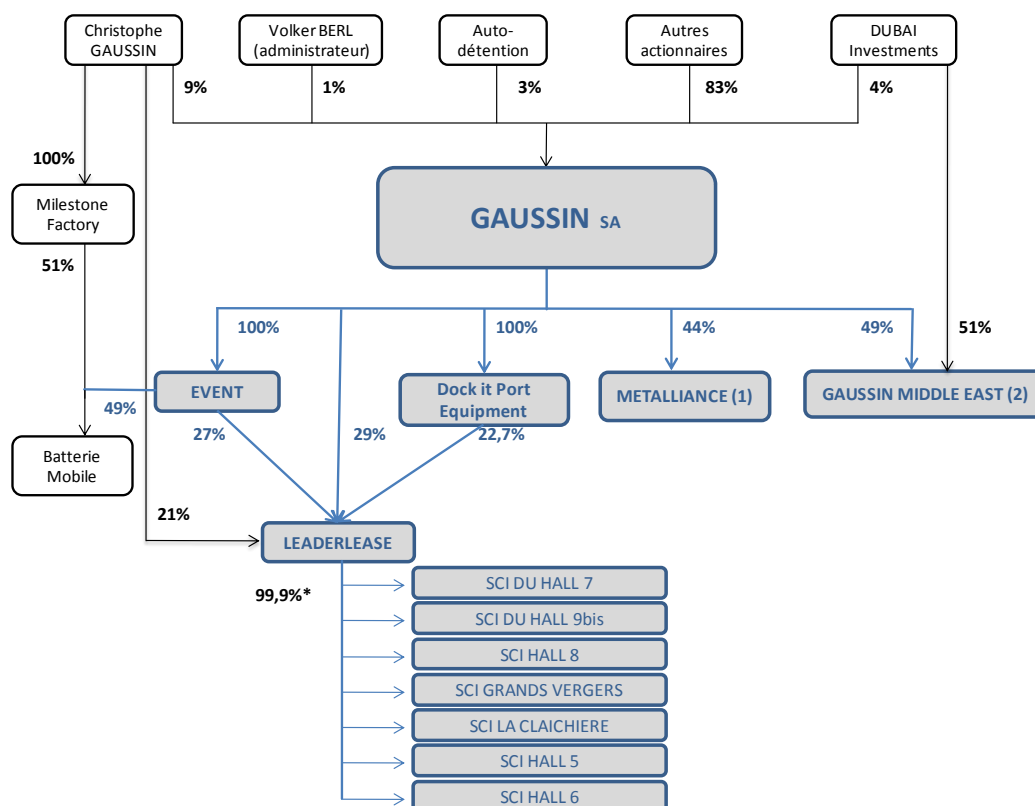
Le schéma ci-dessous exprime le positionnement en termes de prix de l'offre du Groupe (source : Société) :



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique du Groupe à la date du visa sur le présent Prospectus

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



*M. Christophe Gaussin détient une part de chaque SCI

(1) Métalliance et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence

(2) Gaussin Middle East n'est pas consolidée depuis l'exercice 2010, GAUSSIN S.A. étant dans l'impossibilité d'obtenir une information financière fiable.

Toutes les autres sociétés apparaissant en grisé sur l'organigramme sont consolidées en intégration globale.

7.2 Rôles et chiffres clés des principales filiales

EVENT (Société par Actions Simplifiée – France) : Filiale à 100% créée en août 2007, EVENT (Envision Vehicle Engineering Novasio Technology) est une société d'engineering. Son activité est décrite au paragraphe 6.1.2.

LEADERLEASE (Société anonyme – France, anciennement dénommée FONCIERE IMMALOC) : Créée en mars 2000 par Christophe Gaussin, la Société s'est spécialisée dans :

- La gestion du parc foncier industriel, qui détient par ses filiales SCI HALL 5, SCI HALL 6, SCI HALL 7, SCI HALL 8 et SCI HALL 9bis, les bâtiments industriels occupés par GAUSSIN S.A. et EVENT à Héricourt.
- Le portage locatif, pour les clients du Groupe, des véhicules construits par GAUSSIN.

Les sociétés du Groupe détiennent une participation de 79% dans le capital de LEADERLEASE. Les locaux utilisés par le Groupe en France sont détenus par LEADERLEASE ou les SCI qui lui sont rattachées. Compte tenu du conflit d'intérêt potentiel, il a été demandé à un professionnel de l'immobilier de valider la conformité des loyers supportés par le Groupe au regard des conditions de marché locales. Se reporter au chapitre 23.

Les actions de LEADERLEASE sont cotées sur le Marché Libre depuis le 13 juillet 2010.

La société LEADERLEASE a pour objectif de proposer un service de location de la gamme ATT pour répondre à la demande du marché et qu'elle n'est pas encore opérationnelle du fait que le programme ATT a pris du retard et que de ce fait LEADERLEASE n'est pas encore en capacité de commercialiser cette prestation de service.

Le principal objet de LEADERLEASE était la gestion directe du parc immobilier industriel situé à Héricourt, auquel quelques opérations immobilières d'achat/revente étaient venues se greffer.

La cession progressive des différents halls industriels aux SCI éponymes (halls 5, 6, 7, 8 et 9 bis) appartenant au périmètre du groupe GAUSSIN a réduit l'activité immobilière de LEADERLEASE à une gestion de participations d'une part, l'activité d'achat/revente telle que mentionnée ci-dessus étant interrompue d'autre part.

L'apport de chiffre d'affaires à LEADERLEASE, relatif à la nouvelle stratégie, est issu de la facturation aux clients GAUSSIN de la mise à leur disposition du véhicule de manutention de conteneurs ATT, pour les essais et tests techniques sur les terminaux portuaires, préalables à la vente ferme de ces véhicules.

La trésorerie de la société LEADERLEASE est liée à la situation de trésorerie d'ensemble du groupe GAUSSIN par une convention de trésorerie (cash-pool direct) dans laquelle le compte centralisateur est tenu par GAUSSIN SA. La contrepartie de l'utilisation ou de la contribution au compte centralisateur est un mouvement en compte courant d'associé.

DOCK IT PORT DEVELOPMENT, anciennement dénommée GAUSSIN ASIA (*Limited Liability Company – République de Singapour*): la société a été créée le 5 mai 2010 par la société GAUSSIN S.A. pour prendre en charge le développement commercial de l'ATT en Asie.

METALLIANCE (*Société anonyme – France*) : Fin 2007, GAUSSIN S.A. est entrée au capital de Métalliance (cotée sur le Marché Libre), spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'équipements et d'engins industriels destinés aux marchés notamment de la construction des infrastructures et des ouvrages d'art, de l'énergie en vue de développer diverses synergies au plan technologique, industriel et opérationnel. Cependant, compte tenu de l'évolution de la stratégie de GAUSSIN vers les véhicules en grandes séries, ces synergies n'ont pas été réellement mises en œuvre. A ce jour, les relations commerciales entre les deux sociétés sont de deux types :

- ✓ Dans l'activité « MTO », Métalliance intervient ponctuellement pour fournir des compétences spécifiques complémentaires, ou, à l'inverse, sollicite de GAUSSIN l'accès à des savoir faire générateurs d'opportunités sur ses propres marchés.
- ✓ Pour la ligne ATT, Métalliance disposant d'un vrai savoir-faire en termes de production, GAUSSIN a confié à son partenaire la formation des équipes d'EPD qui assureront la production de l'ATT.

Le Groupe n'exerce aucun rôle opérationnel dans Métalliance.

Le pacte existant entre GAUSSIN S.A. et l'actionnaire principal de METALLIANCE, SOFICO Sarl détenue majoritairement par Monsieur Cothenet prévoit notamment :

- ✓ L'engagement de maintien à 50,1% de l'actionnaire SOFICO dans METALLIANCE ;
- ✓ L'existence d'un droit de préférence réciproque en cas de cession par les deux parties de leur participation respective.

Principales données financières issues des comptes sociaux 2011 :

En euros	LEADERLEASE	EVENT SA	METALLIANCE	DOCK IT PORT DEVELOPMENT
Produits d'exploitation	84 098	2 005 643	23 351 477	0
Résultat d'exploitation	-308 762	-1 666 583	362 410	-42 161
Résultat net	-147 544	-1 325 982	606 490	-81 704
Capitaux propres	6 953 550	1 989 056	6 768 707	1 515 987
Dettes financières	48 422	5 274 812	1 247 151	0
Actif immobilisé	212 538	7 496 881	2 210 054	1 579 299
Total de bilan	7 190 546	9 373 163	18 647 864	1 733 856

GAUSSIN MIDDLE EAST (*Limited Liability Company – Emirat de Dubaï*) : Créée à Dubaï en mars 2008 par GAUSSIN S.A. et Dubaï Investments Industries (Emirats Arabe Unis), avec pour objectif d'assurer à terme un rôle de support client pour la clientèle de la zone Moyen-Orient. La Société était incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence aux 31 décembre 2009 et 30 juin 2010, mais a été sortie dudit périmètre à compter du 31 décembre 2010, l'actionnaire principal, la société DUBAÏ INVESTMENTS n'ayant pas produit une information financière fiable. La décision d'exclusion du périmètre de consolidation a été maintenue au 31 décembre 2011. Sur les évolutions récentes des relations avec le partenaire se reporter aux paragraphes 4.3.1, 20.8 ainsi qu'à l'annexe aux comptes de l'exercice 2011 au paragraphe 20.1.1.

BATTERIE MOBILE (*société par actions simplifiée – France*) : Créée le 16 avril 2012 au capital de 1.000.000 € libéré à hauteur de 500.000 € à la date du présent Prospectus, avec une participation au capital de 49% par EVENT et de 51% par Milestone Factory, société anonyme de droit suisse, détenue à 100% par M. Christophe Gaussin, ayant pour objet le développement, l'industrialisation, la commercialisation de chaînes énergétiques, de composants et de produits utilisant les technologies de transfert d'énergie sans contact, de stockage de hautes énergies, de moteurs couples et de moteurs linéaires, notamment destinés à des systèmes de transport et de manutention.

Batterie Mobile a pour objet l'étude, la recherche et le développement portant sur tous moyens de stockage de l'énergie électrique de type batteries, accumulateurs, notamment en vue d'équiper tout engin roulant.

Sur l'accord de collaboration avec un partenaire tiers dans le cadre d'un programme de recherche et développement voir le paragraphe 6.1.2.

7.3 Nature des flux financiers au sein du Groupe

Les diverses natures de flux financiers au sein du Groupe sont :

- Les paiements des loyers relatifs aux baux conclus entre GAUSSIN S.A. et EVENT d'une part, et les SCI propriétaires des locaux industriels sis à Héricourt d'autre part. LEADERLEASE détient 99,90% du capital des SCI,
- Le versement par GAUSSIN à EVENT d'une redevance pour l'usage des brevets détenus par EVENT,
- Le paiement de « management fees » entre les sociétés GAUSSIN S.A., EVENT et LEADERLEASE correspondant aux prestations réciproques fournies et aux fonctions support associées,
- Les refacturations de charges supportées par une société du Groupe pour le compte de sa société mère ou de ses filiales,
- La rémunération au taux maximal d'intérêts déductibles des avances de trésorerie consenties entre les sociétés du Groupe,
- Les cessions d'approvisionnements de matières premières ou produits finis entre GAUSSIN et EVENT.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

Les implantations du Groupe concernent principalement le siège social ainsi que les locaux industriels basés à HERICOURT.

A Héricourt, les locaux industriels sont propriété du Groupe via LEADERLEASE, détenue à 79% par le Groupe et à 21% par M. Christophe Gaussin, et loués aux sociétés du Groupe, à savoir les sociétés GAUSSIN S.A. et EVENT. Ils sont divisés en lots définis sous les appellations :

1. HALL 5	surface industrielle :	2.130 m ²	surface bureaux :	0 m ²
2. HALL 6	surface industrielle :	2.130 m ²	surface bureaux :	0 m ²
3. HALL 7	surface industrielle :	1.500 m ²	surface bureaux :	100 m ²
4. HALL 8	surface industrielle :	1.700 m ²	surface bureaux :	100 m ²
5. HALL 9bis	surface industrielle :	1.100 m ²	surface bureaux :	100 m ²

LEADERLEASE détient une participation de 99,90% dans le capital de chacune des SCI éponymes, à savoir, SCI Hall5, SCI Hall 6, SCI Hall7, SCI Hall 8 et SCI Hall 9bis.

Tous ces locaux sont en outre complétés de surfaces de manutention extérieure pour les manœuvres de semi-remorques ainsi que d'emplacements de parkings.

Les surfaces industrielles des HALL 7, 8 et 9 bis sont toutes rénovées et répondent aux exigences qualitatives en vigueur en matière de clarté, installations électriques, régulation des températures, réglementation des matériaux et sécurité. Elles sont utilisées à hauteur d'environ 50% pour les activités d'assemblage pour le MTO et pour le programme ATT.

Les bailleurs et locataires sont les suivants :

1. HALL 7	bailleur :	SCI DU HALL 7	locataire : GAUSSIN S.A.
2. HALL 8	bailleur :	SCI DU HALL 8	locataire : EVENT
3. HALL 9bis	bailleur :	SCI DU HALL 9bis	locataire : GAUSSIN S.A.

Les halls 5 et 6 ne sont pas utilisés ni loués depuis le 1^{er} juillet 2010 (ni dans le Groupe ni hors du Groupe). Ils pourraient être vendus prochainement à un tiers.

De plus, la société LEADERLEASE est indirectement propriétaire par la SCI Claichières dont elle détient 99,90% du capital de locaux à Belfort, 14 rue Hector Berlioz, qui hébergent les sièges sociaux des SCI du Groupe. Par ailleurs, la Société LEADERLEASE détient en stock un bien à Montbéliard.

Le bien immobilier de Montbéliard (terrain sur lequel est bâtie une maison d'habitation) a été acquis dans le cadre des opérations immobilières d'achat/revente réalisées dans le passé. Ce bien a fait l'objet d'une vente partielle et sa valeur d'acquisition résiduelle, portée en stock pour un montant brut de 250 K€, a été provisionnée pour 61 K€ afin que sa valeur nette soit proche du prix de marché actuel. Ce bien est destiné à être vendu dès qu'une opportunité se présentera.

DOCK IT PORT DEVELOPMENT (anciennement dénommée GAUSSIN ASIA), dispose d'une domiciliation pour son siège social situé à Singapour.

8.2 Métalliance

GAUSSIN n'ayant pas la majorité des droits de vote ni aucun rôle opérationnel elle exerce une influence notable sur la société Métalliance et la consolide par mise en équivalence. En conséquence, le Groupe ne considère pas disposer des équipements au même titre que ceux des autres entités du Groupe.

8.3 Question environnementale

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009. Le lecteur pourra aussi consulter les notes annexées aux états financiers consolidés, telles qu'insérées au chapitre 20 du présent prospectus.

9.1 Présentation générale

Le Groupe présente des comptes consolidés en normes françaises sur les exercices 2011, 2010 et 2009. Le Groupe étant en dessous des seuils rendant l'établissement de comptes consolidés obligatoire, ces derniers ont été établis pour la première fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 pour les besoins de l'introduction sur le marché Nyse Alternext en 2010.

9.2 Chiffre d'affaires

<i>en K€</i>	2011	2010	2009
Vente d'équipements	1 952	2 483	5 312
SAV & pièces détachées	191	662	297
Etudes	109	25	416
Licence de fabrication	0	0	4 763
Autres	0	25	974
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 252	3 195	11 762

Le chiffre d'affaires dégagé par le Groupe sur la période correspond principalement à l'activité historique, le MTO (« Made to order »), à l'exception de la licence de fabrication perçue en 2009 (4.763 K€) et qui résulte de l'accord avec EPD pour la sous-traitance de fabrication de la gamme d'automoteurs ATT en cours de développement. Néanmoins fin 2011 le Groupe a dégagé un début de chiffres d'affaires sur des semi-remorques (Terminal Trailer) de la gamme ATT, à hauteur de 465 K€.

Conformément à la stratégie d'innovation et de mise en œuvre de relais de croissance sous forme de produits de série, les ressources financières et humaines du Groupe ont été en priorité consacrées à la poursuite du développement de nouveaux véhicules désignés sous le générique « ATT » et à leur lancement commercial. Par conséquent l'activité MTO a peu bénéficié de démarches commerciales et le chiffre d'affaires a eu tendance à diminuer sur la période. Les ventes et les prestations réalisées ont concerné les secteurs du nucléaire, des plateformes pétrolières, du transport et de la manutention industrielle (des références clients sont présentées au paragraphe 6.3 du présent Prospectus).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la « Terminaison ». Comme conséquence de cette méthode comptable, le fait générateur du chiffre d'affaires est le transfert de propriété du bien fabriqué, concrétisé par un document, le procès-verbal de réception.

9.3 Résultat d'exploitation

<i>en K€</i>	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	2 252	3 195	11 762
Autres produits d'exploitation	4 661	1 891	1 197
Achats consommés	7 732	7 008	7 316
Charges de personnel	2 399	1 995	2 651
Autres charges d'exploitation	131	95	191
impôts et taxes	95	90	162
Dotations aux amortissements et provisions	1 368	986	588
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 812	-5 088	2 051

L'activité principale du Groupe GAUSSIN durant l'exercice 2011 a été consacrée à la mise sur le marché, en fin d'exercice, du véhicule destiné à la manutention portuaire des containers maritimes désigné sous l'appellation ATT.

Le temps consacré à la finalisation des deux prototypes a eu des impacts sur l'activité historique de la société, à savoir le « Make To Order » (autrement dit les commandes spécifiques formulées par les clients). Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice sort en baisse.

La fin d'expérimentation des prototypes a été conduite par EVENT, pour arriver à la version industrialisable et commercialisable en fin d'année, pour laquelle GAUSSIN a enregistré ses premières livraisons de deux ATT sur le port de Tanger suite à la signature d'une lettre d'intention avec APM.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 6.913 K€ contre 5.086 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2.252 K€ contre 3.195 K€ en 2010.

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- la production immobilisée par la filiale de recherche et développement, EVENT correspondant aux prototypes réalisés pour 1.312 K€ en 2011, 909 K€ en 2010 et 1.066 K€ en 2009 ;
- le crédit d'impôt recherche comptabilisé en « autres produits » à hauteur de 603 K€ en 2011, 356 K€ en 2010 et 274 K€ en 2009.

Sur la période, les achats consommés reflètent aussi la forte mobilisation du Groupe sur le projet de développement ATT. Ainsi :

- les achats de matières premières et approvisionnements consommés ont représenté 5.031 K€ en 2011 contre 3.297 K€ en 2010 et 5.115 K€ en 2009 ;
- en revanche les autres achats et charges externes ont été ramenés à 2.701 K€ contre 3.712 K€ en 2010 et 2.202 K€ en 2009.

Les autres achats et charges externes consolidés ont été réduits de manière conséquente entre les exercices 2010 et 2011. La variation s'établit à un montant de 1.011 K€.

Les autres achats et charges externes sont soit des charges de structure quasi-invariables telles les redevances de crédit-bail, loyers, rémunérations d'intermédiaires récurrentes, charges d'entretien ou primes d'assurances, soit des charges variables qui évoluent en fonction du volume de l'activité (transports, frais de missions des salariés) ou de décisions stratégiques (rémunérations d'intermédiaires exceptionnelles, publicité et frais de salons notamment).

Pour l'exercice 2011, la part structurelle des autres achats et charges externes consolidés s'élève à un montant proche de 1.100 K€ et constitue la fraction stable et renouvelable à chaque exercice. La part variable s'établit quant à elle autour de 1.600 K€.

La diminution proche de 1.011 K€ mentionnée ci-dessus provient de la part variable des autres achats et charges externes.

Les dotations aux amortissements augmentent sur la période du fait des investissements réalisés en matériel et outillage pour les besoins de développement de l'ATT (1.265 K€ en 2011 contre 876 K€ en 2010 et 475 K€ en 2009).

Il résulte de ce qui précède un résultat d'exploitation fortement négatif de 4.812 K€ en 2011 et de 5.088 K€ en 2010, contrairement à l'exercice 2009 (+2.051 K€) qui a bénéficié des revenus de la licence de fabrication.

9.4 Résultat net

Le résultat financier est négatif en 2011 de 839 K€ du fait notamment des intérêts sur emprunts (212 K€), d'une dotation aux provisions sur les actions GAUSSIN détenues par des SCI du Groupe (334 K€) et de pertes nettes de change à hauteur de 136K€.

Le résultat financier était positif en 2010 (55K€) et négatif sur 2009 (-257 K€). Son amélioration significative entre l'exercice 2009 et 2010 résultait essentiellement d'un gain net de change de 338 K€ dégagé en 2010 contre une perte nette de change de 121 K€ en 2009 et d'une perte nette sur cessions de valeurs mobilières de placement en 2010 de 219 K€ contre un produit net de 2 K€ en 2009.

Le résultat exceptionnel est déficitaire en 2011 de 750 K€, en 2010 de 313 K€ et en 2009 de 241 K€. Il est affecté en 2011 par la dotation en charge exceptionnelle de la totalité de la créance sur GAUSSIN Middle East (sur la demande d'arbitrage formulée par le partenaire de cette joint-venture se reporter aux paragraphes 20.1-note annexes X- et 20.7). En 2010 il était affecté par le solde du contentieux ouvert entre LEADERLEASE et son client PSA Peugeot Citroën relatif à des loyers impayés (268 K€) et d'une provision pour litige constituée par EVENT (56 K€).

L'impôt sur les sociétés dû au titre du résultat consolidé 2011 s'élève à -2K€ contre 61 K€ en 2010.

Un impôt différé a été constaté à l'actif pour 1.563 K€ et représente l'espérance de gain futur d'Impôt sur les Sociétés par l'utilisation des déficits fiscaux reportables dans une période de 3 ans. La diminution constatée par rapport au précédent exercice tient notamment compte du changement de législation en matière de report déficitaire.

Le crédit d'impôt différé est ainsi négatif de 1.011 K€ en 2011 contre +261 K€ pour 2010 et +1.966 K€ en 2009, premier exercice de son activation.

Après imputation du déficit 2011, les reports déficitaires d'ensemble, après réintégrations et déductions spécifiques à l'intégration fiscale s'élèvent à 16.746 K€.

Après prise en compte de la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat d'ensemble consolidé s'élève à -7.245 K€ au 31 décembre 2011 et -5.097 K€ au 31 décembre 2010 contre +3.412 K€ au 31 décembre 2009.

Après prise en compte de la quote-part de résultat revenant aux minoritaires, le résultat consolidé part du Groupe est déficitaire, en 2011 et 2010, pour respectivement 7.065 K€ et 4.946 K€ contre un résultat bénéficiaire en 2009 de 3.416 K€.

9.5 Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Se reporter notamment aux facteurs de risques présentés aux paragraphes 4.1 de la première partie du présent Prospectus.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Au 31 décembre 2011 les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 13.769 K€ contre 10.870 K€ au 31 décembre 2010.

10.2 Flux de trésorerie

	2011	2010	2009
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-7 978	-4 633	1 068
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 195	-1 631	-1 372
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 531	2 221	3 094
Variation de trésorerie sur l'exercice	358	-4 043	2 790
Variation de change	-4		
Trésorerie à la clôture	1 192	838	4 881

10.2.1 Flux net de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité sur la période historique reflètent la mobilisation du Groupe, engagée depuis 2007, en priorité sur le projet de développement de la gamme d'équipements ATT pour les installations portuaires. Ils sont négatifs sur les deux derniers exercices en 2010 et 2011, le Groupe n'ayant perçu que peu de revenus sur cette activité (465 K€ de chiffre d'affaires pour des remorques TT). De plus en 2011 le paiement au sous-traitant EPD des commandes de fabrication de véhicules ATT a contribué à une forte hausse du besoin au fonds de roulement (+2.167 K€).

En 2009 ces flux étaient positifs à 1.068 K€ du fait notamment de la perception du produit de la licence de fabrication accordée mais en partie consommés par l'augmentation du besoin en fonds de roulement due aux créances accordées aux sociétés mises en équivalence (GAUSSIN Middle East en particulier).

10.2.2 Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux liés aux opérations d'investissement ont représenté près de 1.372 K€ en 2009 pour des investissements corporels essentiellement en matériels prototypes pour Event (1.075 K€) et en aménagement d'un bâtiment par LEADERLEASE. En 2011 comme en 2010 les flux nets respectivement de 1.195 K€ et de 1.631 K€ proviennent surtout d'investissements en ATT livrés depuis aux clients potentiels qui souhaitent d'abord réaliser des essais avant d'envisager de confirmer des commandes.

10.2.3 Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

La principale source de financement du Groupe GAUSSIN provient essentiellement de levées de fonds par augmentations de capital de GAUSSIN S.A. : 9.965 K€ en 2011, 2.565 K€ en 2010 et 2.487 K€ en 2009. Sur le détail des augmentations de capital réalisées se reporter au chapitre 21 du présent Prospectus. Les nouveaux emprunts contractés en 2009 (970 K€) ont servi environ pour moitié au financement des nouveaux halls détenus par les SCI.

Ainsi la trésorerie du Groupe qui a atteint 4.881 K€ fin 2009 s'est resserrée à 838 K€ fin 2010 pour atteindre 1.192 K€ au 31 décembre 2011.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

Au 31 décembre 2011, la dette financière nette du Groupe auprès des établissements de crédit hors concours bancaires s'élève à 3.266 K€ dont :

- 2.545 K€ d'emprunts correspondants au financement à long et moyen terme des immeubles détenus par les SCI rattachées à LEADERLEASE,
- 305 K€ de crédit bail notamment pour le financement de matériel informatique et bureautique,
- 416 K€ d'emprunts et dettes financières divers représentés essentiellement par l'aide à l'innovation obtenue auprès d'OSEO sous forme d'avance remboursable pour un montant initial de 410 K€.

Les emprunts sont à taux fixe, de 4,70% à 5,5%, en dehors de l'emprunt OSEO qui ne porte pas intérêt.

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant bancaire.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

La société GAUSSIN S.A. a procédé à une augmentation de capital en janvier 2012 de 1.249 K€.

Le 29 mai 2012 M. Christophe Gaussin, Président directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, ont souscrit à une augmentation de capital réservée dans le cadre d'un placement privé tel que visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour un montant global de 400 K€.

Voir aussi la déclaration sur le fonds de roulement à la rubrique B11 du résumé ainsi qu'au paragraphe 3.1 de la deuxième partie du présent Prospectus.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES

La stratégie de développement de l'entreprise passe par l'innovation et des travaux de Recherche et développement qui constituent un avantage concurrentiel fort pour GAUSSIN. Se reporter au paragraphe 6.3.1.1 du présent document.

Les efforts consacrés depuis de nombreuses années par le Groupe se matérialisent par un portefeuille de titres de propriété intellectuelle pour lesquels le Groupe mène une politique active de protection par l'intermédiaire de cabinets spécialisés.

11.1 Titres propriété du Groupe

Les titres propriété du Groupe GAUSSIN sont les suivants :

BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

Référence						Titulaire inscrit	Dénomination Conventionnelle	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Priorité	N° de publication	Date de délivrance	Date d'échéance	Territoire	Observations
1	E	56	BT	FR	1	EVENT	Chassis modulaire	FRANCE	16 12 2008	08 58657	Sans	2 939 733	17/12/2010	16 12 2028	France	DELIVRE
1	E	56	BT	EU/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	09 797 102.2	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11 2029		Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	AE/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	P623/11	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Emirats Arabes Unis	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	BH/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	2011 0069	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Bahrein	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	BR/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	NPRJ 020110063326	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Brésil	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	CN/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	2009 80156087.9	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Chine	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	CO/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	11-089919	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Colombie	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	DZ/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	11 0472	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Algérie	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	IN/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009		FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Inde	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	MA/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	PV/94009	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Maroc	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	MY/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	PI 2011 002799	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Malaisie	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	OM/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	OMP/2011/00130	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Oman	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	SG/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	2011 04427-8	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Singapour	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	TT/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	TT/A2011/00119	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Trinidad et Tobago	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	US/PCT	1	EVENT		INTERNATIONAL	26 11 2009	13 140 179	FR 08 58657 du 16.12.08			26 11	Etats-Unis	Issu du PCT/FR2009/052315 du 26.11.09
1	E	56	BT	FR	3	EVENT	Système de redémarrage pour véhicule portuaire	FRANCE	25 06 2009	09 03098	Sans			25 06 2029	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	3	EVENT		INTERNATIONAL	22 06 2010	PCT/FR2010/051272	FR 09 03098 du 25.06.09			22 06		Phases nationales avant le 25/12/2011
1	E	56	BT	GCC	3	EVENT		GCC	26 06 2010	2010 16167	FR 09 03098 du 25.06.09			26 06 2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	4	EVENT	Multiconfiguration	FRANCE	25 08 2009	09 55797	Sans	2 949 415	04/11/2011	25 08 2029	France	DELIVRE
1	E	56	BT	PCT	4	EVENT		INTERNATIONAL	22 06 2010	PCT/FR2010/051276	FR 09 55797 du 25.08.09			22 06		Phases nationales avant le 25/02/2012
1	E	56	BT	GCC	4	EVENT		GCC	21 08 2010	2010 16529	FR 09 55797 du 25.08.09			21 08 2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours

1	E	56	BT	FR	5	EVENT	Power Pack	FRANCE	25	08	2009	09 55796	FR 09 03098 du 25.06.09			25	08	2029	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	5	EVENT		INTERNATIONAL	22	06	2010	PCT/FR2010/051273	FR 09 03098 du 25.06.09 FR 09 55796 du 25.08.09			22	06			Phases nationales avant le 25/12/2011
1	E	56	BT	GCC	5	EVENT		GCC	26	06	2010	2010 16168	FR 09 03098 du 25.06.09 FR 09 55796 du 25.08.09			26	06	2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	6	EVENT	Générateur de puissance dissociée	FRANCE	25	08	2009	09 55795	FR 09 03098 du 25.06.09	2 947 229	22/07/2011	25	08	2029	France	DELIVRE
1	E	56	BT	GCC	6	EVENT		GCC	26	06	2010	2010 16169	FR 09 03098 du 25.06.09 FR 09 55795 du 25.08.09			26	06	2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	7	EVENT	Positionnement sous grue	FRANCE	21	09	2009	09 56476	Sans	2 950 459	14/10/2011	21	09	2029	France	DELIVRE
1	E	56	BT	PCT	7	EVENT		INTERNATIONAL	08	09	2010	PCT/FR2010/051865	FR 09 56476 du 21.09.09			08	09			Phases nationales avant le 21/03/2012
1	E	56	BT	GCC	7	EVENT		GCC	20	09	2010	2010 16730	FR 09 56476 du 21.09.09			20	09	2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	8	EVENT	Guides démontables pour véhicule portuaire transportable	FRANCE	01	12	2009	09 58543	FR 09 57740 du 02.11.09			01	12	2029	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	8	EVENT		INTERNATIONAL	22	10	2010	PCT/FR2010/052270	FR 09 57740 du 02.11.09 FR 09 58543 du 01.12.09			22	10			Phases nationales avant le 02/05/2012
1	E	56	BT	GCC	8	EVENT		GCC	01	11	2010	2010 17024	FR 09 57740 du 02.11.09 FR 09 58543 du 01.12.09			01	11	2030	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	9	EVENT	Direction pour train de remorque MTS	FRANCE	27	10	2009	09 57534	Sans			27	10	2029	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	10	EVENT	Direction à transfert de volume	FRANCE	19	11	2010	10 59532	Sans			19	11	2030	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	10	EVENT		INTERNATIONAL	10	11	2011	PCT/FR2011/052619	FR 10 59532 du 19.11.10			10	11			Phases nationales avant le 19/05/2013
1	E	56	BT	GCC	10	EVENT		GCC	19	11	2011	2011 19795	FR 10 59532 du 19.11.10			19	11	2031	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	11	EVENT	Véhicule hybride électrique	FRANCE	22	11	2010	10 59589	Sans			22	11	2030	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	11	EVENT		INTERNATIONAL	17	11	2011	PCT/FR2011/052679	FR 10 59589 du 22.11.10			17	11			Phases nationales avant le 22/05/2013
1	E	56	BT	GCC	11	EVENT		GCC	22	11	2011	2011 19824	FR 10 59589 du 22.11.10			22	11	2031	Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis	Procédure en cours
1	E	56	BT	FR	12	EVENT	Véhicule automateur modulaire de transport de conteneur à double rangée	FRANCE	05	10	2010	10 58039	Sans			05	10	2030	France	Procédure en cours
1	E	56	BT	PCT	12	EVENT		INTERNATIONAL	20	10	2011	PCT/FR2011/052450	FR 10 58039 du 05.10.10			20	10			Phases nationales avant le 05/04/2013

Référence	Titulaire inscrit	Dénomination Conventionnelle	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Priorité	N° de publication	Date de délivrance	Date d'expiration	Territoire	Observations
2 G 14 BT FR 1	GAUSSIN	Train suiveur de tunnelier	FRANCE	29 06 1998	98 08361	Sans	2 780 377	11/08/2000	29 06 2018	France	DELIVRE
2 G 14 BT EU 2	GAUSSIN S.A.	Suspension pour remorque	EUROPE	03 09 1998	98 440 193.5	Sans	0 983 881	08/11/2000	03 09 2018	Allemagne, Pays-Bas	Abandons 2009 : Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Suède
2 G 14 BT PCT 2	GAUSSIN		INTERNATIONAL	02 09 1999	PCT/FR99/02091	EP 98440193.5 du 03.09.98	WO 00/13924		02 09		Phase nationale US
2 G 14 BT US/PCT 2	GAUSSIN S.A.		INTERNATIONAL	02 09 1999	9 763 501	EP 98440193.5 du 03.09.98	6 488 298	03/12/2002	03 06 2019	Etats-Unis	Issu du PCT/FR99/02091 Brevet délivré
2 G 14 BT FR 3	GAUSSIN S.A.	Remorque extensible	FRANCE	02 02 1999	99 01271	Sans	2 789 016	30/03/2001	02 02 2019	France	DELIVRE
2 G 14 BT FR 5	GAUSSIN S.A.	Essieu directeur à verin Anti-rotation	FRANCE	26 01 2001	01 01064	Sans	2 820 089	25/11/2005	26 01 2021	France	DELIVRE

MARQUES

Référence	Titulaire inscrit	Marque	Classes	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Date d'expiration	Territoire	Observations
2 G 14 MA FR 1	GAUSSIN S.A.	MANUGISTIQUE	07 12 38 39	FRANCE	14 02 2000	00 3 007 953	13 02 2020	France	
2 G 14 MA INT 1	GAUSSIN S.A.		07 12 38 39	INTERNATIONAL	27 07 2000	738 300	27 07 2020	Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Suisse	
2 G 14 MA FR 2	GAUSSIN S.A.	G@USSIN	07 12 38 39	FRANCE	10 05 2000	00 3 027 670	09 05 2020	France	

Référence	Titulaire inscrit	Marque	Classes	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Date d'échéance	Territoire	Observations
1 E 56 MA FR 1	EVENT	GAUSSIN MIDDLE EAST (nominale)	06 07 12 38 39	FRANCE	30 12 2008	08 3 620 186	29 12 2018	France	
1 E 56 MA FR 2	EVENT	GAUSSIN MIDDLE EAST (semi-figurative)	06 07 12 38 39	FRANCE	30 12 2008	08 3 620 188	29 12 2018	France	
1 E 56 MA FR 3	EVENT	ATT Automotive Terminal Trailer	06 07 12 39	FRANCE	09 06 2010	10 3 745 009	09 06 2020	France	Classe 38 retirée
1 E 56 MA INT 3	EVENT		07 12 39	INTERNATIONAL	09 12 2010	1 065 831	09 12 2020	Chine, Corée du Nord, Etats-Unis, Iran, Maroc, Singapour, Union européenne, Viet-Nam	Etats-Unis et Singapour cl 12 et 39 uniquement
1 E 56 MA SIN 3	EVENT		12 39	INTERNATIONAL	09 12 2010	79 092 829	09 12 2015	Etats-Unis	Issue de l'enregistrement international n° 1 065 831
1 E 56 MA NDE 3	EVENT		12 39	INDE	08 12 2010	2 064 977	08 12 2020	Inde	
1 E 56 MA MY 3.1	EVENT		12	MALAISIE	08 12 2010	2010 023 483	08 12 2020	Malaisie	
1 E 56 MA MY 3.2	EVENT		39	MALAISIE	08 12 2010	2010 023 482	08 12 2020	Malaisie	
1 E 56 MA FR 4	EVENT	AMTS Automotive Multi Trailer System	06 07 12 39	FRANCE	09 06 2010	10 3 745 014	09 06 2020	France	Classe 38 retirée
1 E 56 MA INT 4	EVENT		07 12 39	INTERNATIONAL	09 12 2010	1 065 469	12 2020	Chine, Corée du Nord, Etats-Unis, Iran, Maroc, Singapour, Union européenne, Viet-Nam	Etats-Unis et Singapour cl 12 et 39 uniquement
1 E 56 MA SIN 4	EVENT		12 39	INTERNATIONAL	09 12 2010	79 092 684	12 2020	Etats-Unis	Issue de l'enregistrement international n° 1 065 469
1 E 56 MA NDE 4	EVENT		12 39	INDE	08 12 2010	2 064 978	08 12 2020	Inde	
1 E 56 MA MY 4.1	EVENT		12	MALAISIE	08 12 2010	2010 023 481	08 12 2020	Malaisie	
1 E 56 MA MY 4.2	EVENT		39	MALAISIE	08 12 2010	2010 023 484	08 12 2020	Malaisie	
1 E 56 MA FR 5	EVENT	LEADERLEASE	07 12 36 37 39	FRANCE	29 06 2010	10 3 749 844	29 06 2020	France	
1 E 56 MA FR 6	EVENT	LEADERLEASE MAINTENANCE AND SERVICE	07 12 36 37 39	FRANCE	29 06 2010	10 3 749 868	29 06 2020	France	
1 E 56 MA FR 7	EVENT	LEADERLEASE SERVICE	07 12 36 37 39	FRANCE	29 06 2010	10 3 749 981	29 06 2020	France	
1 E 56 MA FR 8	EVENT	LEADERLEASE INTERNATIONAL	07 12 36 37 39	FRANCE	29 06 2010	10 3 750 130	29 06 2020	France	

MODELES

Référence	Titulaire inscrit	Intitulé du modèle	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Priorité	Date d'échéance	Territoire	Observations
1 E 56 MO FR 1	EVENT	Véhicules à usages spéciaux modèle "ATT 08"	FRANCE	03 08 2009	09 3757	Sans	03 08 2014	France	1 modèle, 2 vues
1 E 56 MO INT 1	EVENT		INTERNATIONAL	02 02 2010	073 051	FR 09 3757 du 03.08.09	02 02 2015	Union européenne, Oman, Singapour	1 modèle, 2 vues
1 E 56 MO AE 1	EVENT		EMIRATS ARABES UNIS	03 02 2010	24 2010	FR 09 3757 du 03.08.09	03 02 2015	Emirats Arabes Unis	en cours de délivrance
1 E 56 MO CN 1	EVENT		CHINE	03 02 2010	2010 30 109 2	FR 09 3757 du 03.08.09	03 02 2015	Chine	DELIVRE

NOMS DE DOMAINES DEPOSES

- e-rentingtrailer.com - e-rentingtrailer.eu - e-rentingtrailer.fr - me-renting.com - me-renting.eu - me-renting.fr - gaussinme.com - leaderlease.com	- amtsbygaussin.com - attbygaussin.com - attbygaussin.eu - attbygaussin.fr - event-novasio.com - event-novasio.fr - gaussinme.eu - leaderlease.fr	- gaussinme.fr - immaloc.com - powerpackbygaussin.com - powerpackbygaussin.eu - powerpackbygaussin.fr - immaloc.fr - gaussinloc.com
--	--	---

11.2 Titres propriété du dirigeant

Le Groupe a également recours à certains titres de propriété intellectuelle déposés au nom de Monsieur Christophe Gaussin, à savoir :

MARQUES

Référence	Titulaire inscrit	Marque	Classes	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Date d'échéance	Territoire	Observations
2 G 13 MA FR 1	GAUSSIN Christophe	GAUSSIN (semi-figurative)	12 37 39	FRANCE	21 04 1998	98 729 633	20 04 2018	France	Marque enregistrée
2 G 13 MA FR 2	GAUSSIN Christophe	MAKING	12	FRANCE	29 06 2004	04 3 300 398	28 06 2014	France	Marque enregistrée
2 G 13 MA FR 3	GAUSSIN Christophe	IMMALOC	12	FRANCE	29 06 2004	04 3 300 399	28 06 2014	France	Marque enregistrée
2 G 13 MA FR 4	GAUSSIN Christophe	GAUSSIN MANUGISTIQUE	12	FRANCE	29 06 2004	04 3 300 403	28 06 2014	France	Marque enregistrée
2 G 13 MA FR 5	GAUSSIN Christophe	GAUSSIN LOCATION	12	FRANCE	29 06 2004	04 3 300 406	28 06 2014	France	Marque enregistrée

DESSINS ET MODELES

Référence	Titulaire inscrit	Intitulé du modèle	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Priorité	Date d'échéance	Territoire	Observations
2 G 13 MO FR 1	GAUSSIN Christophe	Véhicules à usages spéciaux	FRANCE	23 08 2007	07 3830		23 08 2012	France	
2 G 13 MO INT 1	GAUSSIN Christophe		INTERNATIONAL	15 02 2008	069 798	FR 07 3830 du 23.08.07	15 02 2013	Union européenne, Egypte, Indonésie, Maroc, Tunisie, Singapour	

BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

Référence	Titulaire inscrit	Dénomination Conventionnelle	Origine dépôt	Date de dépôt	N° de dépôt	Priorité	N° de publication	Date de délivrance	Date d'échéance	Territoire	Observations
2 G 13 BT FR 1	GAUSSIN Christophe	Châssis de véhicule de transport	FRANCE	01 04 2004	04 50643		2 868 503	23/01/2009	01 04 2024	France	DELIVRE
2 G 13 BT FR 2	GAUSSIN Christophe	Remorque modulable	FRANCE	30 09 2004	04 52208		2 875 779	11/07/2008	30 09 2024	France	DELIVRE
2 G 13 BT FR 3	GAUSSIN Christophe	Frein à inertie, notamment hydraulique, à rupture d'attelage automatique	FRANCE	28 03 2007	07 54074	Sans	2 914 257	04/09/2009	28 03 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT EU/PCT 3	GAUSSIN Christophe	Frein à inertie, notamment hydraulique, à rupture d'attelage automatique	INTERNATIONAL	26 03 2008	08 799 899.3	FR 07 54074 du 28.03.07			26 03 2028		Issu du PCT/FR2008/050522
2 G 13 BT FR 4	GAUSSIN Christophe	Véhicule porte-conteneurs	FRANCE	03 08 2007	07 56916	Sans	2 919 542	07/05/2010	03 08 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT FR 5	GAUSSIN Christophe	Procédé et dispositif de positionnement de véhicule sous une charge	FRANCE	03 08 2007	07 56917	Sans	2 919 597	30/10/2009	03 08 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT FR 6	GAUSSIN Christophe	Véhicule automoteur de manutention, notamment portuaire	FRANCE	03 08 2007	07 56919	Sans	2 919 543	26/02/2010	03 08 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT FR 7	GAUSSIN Christophe	Véhicule automoteur propre de transport lourd, notamment portuaire	FRANCE	03 08 2007	07 56920	Sans	2 919 544	30/10/2009	03 08 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT CN/PCT 7	GAUSSIN Christophe	Véhicule automoteur propre de transport lourd, notamment portuaire	INTERNATIONAL	12 12 2007	2007 80100907.3	FR 07 56920 du 03.08.07			12 12 2027	Chine	Issu du PCT/FR2007/052495
2 G 13 BT FR 8	GAUSSIN Christophe	Véhicule modulaire	FRANCE	03 08 2007	07 56921	Sans	2 919 545	26/02/2010	03 08 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT CN/PCT 8	GAUSSIN Christophe	Véhicule modulaire	INTERNATIONAL	12 12 2007	2007 80100912.4	FR 07 56921 du 03.08.07			12 12 2027	Chine	Issu du PCT/FR2007/052496
2 G 13 BT FR 9	GAUSSIN Christophe	Véhicule porte-conteneurs à butées renforcées	FRANCE	12 12 2007	07 59762	FR 07 56916 du 03.08.07	2 919 546	18/06/2010	12 12 2027	France	DELIVRE
2 G 13 BT EU/PCT 9	GAUSSIN Christophe	Véhicule porte-conteneurs à butées renforcées	INTERNATIONAL	08 12 2008	08 864 222.8	FR 07 59762 du 12.12.07			08 12 2028		Issu du PCT/FR2008/052243

Au total le Groupe détient 15 brevets dont 7 appartiennent au Groupe et 8 à M. Christophe Gaussin.

11.3 Contrat de licence

Les droits de propriété intellectuelle déposés et détenus par M. Gaussin ont depuis leur origine été mis à disposition de la Société à titre gratuit et exclusif. Cette mise à disposition avait fait l'objet d'un contrat de licence entre M. Gaussin et la Société.

Par ce contrat, M. Christophe Gaussin s'engageait à :

- concéder l'ensemble des titres de propriété intellectuelle (brevets, dessins et modèles et marques) dont il est titulaire à la société GAUSSIN S.A., à titre gratuit et exclusif, à compter de la date de signature du contrat jusqu'au jour de l'échéance des droits de propriété intellectuelle, à l'exception des marques, pour lesquelles la durée du contrat est de 20 ans,

- maintenir les éléments de propriété intellectuelle en vigueur, et en supportera les frais,

- céder ses droits sur les éléments de propriété intellectuelle à la Société, sur demande de la Société, pour un prix forfaitaire et définitif de un (1) euro, en cas de changement de contrôle de la Société GAUSSIN S.A. au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, en cas de départ volontaire ou de révocation de M. Gaussin de ses fonctions au sein de la Société ou en cas de cession de plus de 15% de ses titres de la Société.

La Société et M. Christophe Gaussin ne peuvent céder tout ou partie des droits et obligations résultant du contrat à quelque tiers que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Bien que M. Gaussin ait cédé plus de 15% de ses titres, la Société ne lui a pas demandé, à la date du présent Prospectus, de céder ses droits sur les éléments de propriété intellectuelle aux conditions précisées ci-dessus. Cependant M. Gaussin s'engage à transférer les brevets, marques, dessins, modèles qu'il détient avant la fin de l'année 2012.

11.4 Autres

- Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de son niveau d'investissements en matière de R&D, le Groupe a bénéficié de Crédit Impôt Recherche. Sur les trois exercices 2011, 2010 et 2009 le Crédit Impôt Recherche s'est établi respectivement à 603 K€, 356 K€ et 274 K€. Le contrôle fiscal en cours des sociétés EVENT et GAUSSIN conduit à suspendre le remboursement par l'administration fiscale du montant du Crédit Impôt Recherche de 603 K€ au titre de 2011.

- Financement OSEO

Les sociétés EVENT/GAUSSIN ont déposé le 1^{er} août 2008 un dossier de demande d'aide à l'innovation dont l'objet était « Développement d'un véhicule automoteur porte-conteneurs associant tracteur et remorque en un seul tenant ».

Le montant estimatif du programme s'élevait à 1.291.720 euros.

OSEO, après avis de la commission régionale des attributions des aides réunie le 26 mars 2009, a accordé à EVENT une aide à l'innovation pour un montant de 470.000 euros, comme suit :

Les dépenses du programme d'innovation sont retenues pour 1.068.116 euros,

L'aide est fixée à 44% de ce montant, arrondi à 470.000 euros,

Un premier versement de 350.000 euros est accordé à la signature du contrat,

Le deuxième versement, soit 120.000 euros, est accordé à l'achèvement des travaux, après constat par OSEO, au plus tard le 30 septembre 2010,

En cas d'échec total ou partiel du programme d'innovation, si le bénéficiaire a respecté toutes ses obligations, le bénéficiaire est délié de ses obligations après avoir remboursé une somme forfaitaire de 160.000 euros suivant un échéancier progressif commençant le 31 mars 2011 et se terminant le 31 décembre 2012,

En cas de réussite du programme aidé, le bénéficiaire s'engage à rembourser à OSEO le montant de l'aide perçue suivant un échéancier progressif commençant le 31 mars 2011 et se terminant le 31 décembre 2014,

L'avance remboursable n'est pas rémunérée.

En date du 18 novembre 2009, GAUSSIN a remis à OSEO son rapport de fin de programme constatant la réussite technique du programme aidé. Le montant des dépenses engagées déclarées dans le rapport de fin de programme s'élève à 1.303.139 euros.

En date du 4 décembre 2009, OSEO a avisé la société GAUSSIN que les dépenses du programme d'innovation ont été retenues pour 1.070.240 euros. Le solde de l'aide, soit 120.000 euros, est versé à EVENT le 14 décembre 2009.

Les remboursements des échéances trimestrielles, fixés au contrat dans le cas de la réussite du programme d'innovation, sont totalement respectés.

- Autres

Mis à part des licences classiques de type bureautique/informatique et outre les points précisés ci-dessus, le Groupe dispose de tous les actifs nécessaires à son exploitation.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis le 1^{er} janvier 2012

Le Groupe GAUSSIN est entré dans un cycle de commercialisation de la gamme ATT où le montant des besoins en financement ne peut être comparé à ceux très importants de ces dernières années.

Après deux années durant lesquelles le lancement de l'ATT n'était accompagné que par un prototype ATT, GAUSSIN entend concrétiser progressivement en 2012 la commercialisation de ce programme phare.

Depuis le printemps 2012, la société GAUSSIN dispose d'une flotte de 16 véhicules ATTV3, d'un démonstrateur pour les salons et de deux nouveaux véhicules AIV et AMTS pour les salons et l'organisation de portes ouvertes.

GAUSSIN a décaissé le coût de transport et d'assemblage des véhicules ATTV3 de démonstration pour les déployer à travers le monde Asie, Moyen-Orient, Europe. Ces investissements ont généré pour le premier trimestre 2012 un décaissement de 1.440 K€. Ils ont été financés en partie par l'augmentation de capital réservée à cet emploi le 18 janvier 2012 pour un montant total de 1.249 K€ (tirage « Equity Line » auprès de la société Global Emerging Markets).

Ce sont les derniers investissements conséquents pour l'ATT avant commercialisation qui doivent permettre à la société GAUSSIN d'être en mesure de transformer les lettres d'intention en commandes fermes, c'est aujourd'hui l'objectif prioritaire.

Au 30 juin 2012, le carnet de commandes s'établit à 2.133 K€ dont 928 K€ pour l'activité « MTO » et 1.205 K€ pour la gamme ATT de commandes en cours de semi-remorques TT (dont 26 commandées par 3 opérateurs en Afrique et au Moyen-Orient et à livrer au cours du 2nd semestre 2012).

12.2 Tendances connues, incertitude ou demande, ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n’entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Identité	Mandat	Date de mandat
Christophe GAUSSIN	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Nommé par l'AG du 30 juin 1995 et renouvelé par l'AG du 20 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012
Volker BERL	Administrateur	Nommé par l'AG du 19 mai 2006 et renouvelé par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2017
Damien PERSONENI	Administrateur	Nommé par l'AG du 30 juin 2008 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter aux paragraphes 6.5.2 et 14.1.4).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

Monsieur Christophe Gaussin

Fonction	Nom Société
Président	SA GAUSSIN SAS EVENT SA LEADERLEASE SAS OASIS PATRIMOINE KAPITAL MILESTONE FACTORY
Directeur Général	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Administrateur	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE Ltd
Gérant	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
Représentant permanent	SA LEADERLEASE, gérante de : SCI HALL 5 SCI HALL 6 SCI HALL 7

	SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LA CLAICHIERE SCI LES GRANDS VERGERS
--	---

Monsieur Damien PERSONENI

Néant

Monsieur Volker BERL

Fonction	Nom Société
Président	Néant
Administrateur	Néant
Co-Gérant	Mycell Technologies
Gérant	SCI S.V. Rome
Représentant permanent	Néant

14.1.3 Autres mandats sociaux exercés au cours des cinq dernières années et qui ne le sont plus

Néant à l'exception du mandat de président de SA Industry exercé antérieurement par M. Christophe Gaussin.

14.1.4 Biographies

- **Christophe Gaussin - Président Directeur Général :**

Se reporter au paragraphe 6.5.2 du présent Prospectus.

- **Volker Berl - Administrateur :**

Ingénieur chimiste, Volker Berl est titulaire d'un Ph.D de chimie (Université Louis Pasteur de Strasbourg - 2000) et d'un Executive MBA de l'université Concordia de Montréal (2004).

Détenteur de plusieurs brevets, il a produit différents travaux qui ont fait l'objet de publications. Il a occupé non seulement des fonctions en R&D chez BASF, en analyse financière chez DEUTSCHE BANK et aussi de management. Il a de plus occupé les fonctions de Directeur Technique d'une société de biosciences américaine, ZYMES LLC avant de devenir co-gérant de la société Mycell Technologies LLC.

- **Damien Personeni - Administrateur :**

Ingénieur diplômé de l'ECAM (Lyon), et titulaire du diplôme de 3^{ème} cycle en marketing stratégique de l'INM, Damien Personeni a rejoint la société GAUSSIN en 1993 où il a notamment été Directeur Commercial & Marketing. Il est actuellement Directeur Commercial et membre du Comité de Direction de la société DELFINGEN, société spécialisée en système de protection de faisceaux électriques et électroniques embarqués.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Le Président-directeur général est un des principaux actionnaires de la Société. Voir détail aux paragraphes 18.1 et 21.1.7.3 du présent Prospectus.

Deux actionnaires détiennent des participations directes dans certaines filiales du Groupe susceptibles de présenter un conflit d'intérêt.

1. Participation de Monsieur Christophe Gaussin au capital de LEADERLEASE :

Les locaux occupés par des sociétés du Groupe sont loués par des sociétés du Groupe à LEADERLEASE, société détenue à hauteur de 79% par le Groupe mais aussi à hauteur de 21% par M. Christophe Gaussin. Dans ce cas, la Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la conformité du coût des loyers à un prix de marché.

Plus généralement, la Société précise que, dans le futur, si d'autres cas de conflit d'intérêt potentiel survenaient, à l'occasion de contrats inter-groupe par exemple, elle veillerait à prendre des dispositions pour en limiter la portée.

2. Participation de 51% de Dubaï Investments dans GAUSSIN MIDDLE EAST, GAUSSIN S.A. détenant 49% :

La Société estime que cette participation directe ne présente pas de conflit d'intérêt dans la mesure où Dubaï Investments ne détient à la connaissance de la Société que 3,9% de GAUSSIN S.A. et que cet actionnaire n'a aucune fonction de direction au sein de GAUSSIN S.A. Sur l'évolution des relations avec Dubaï Investments Industries, se reporter au paragraphe 20.7 du présent Prospectus.

De plus, Monsieur Christophe Gaussin détient une participation indirecte dans la société nouvellement créée Batterie Mobile dont les actionnaires sont Milestone Factory à hauteur de 51%, elle-même détenue à 100% par M. Gaussin, et EVENT, filiale du Groupe à hauteur de 49%. Comme précisé aux paragraphes 6.1.2 et 7.2 du présent Prospectus BATTERIE MOBILE a vocation à participer à un programme de développement avec un partenaire tiers et pourrait, à l'issue du programme, vendre des batteries au Groupe GAUSSIN.

La société BATTERIE MOBILE a pour président M. Raphaël Perey qui représentera BATTERIE MOBILE dans le cadre du programme de collaboration avec le partenaire tiers.

La société BATTERIE MOBILE n'ayant pas encore d'activité et le projet de développement étant dans sa phase préliminaire, la Société n'a pas pris d'autre disposition pour prévenir un conflit d'intérêt potentiel.

A l'exception des points ci-dessus, aucun dirigeant, administrateur ou actionnaire significatif ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Par ailleurs M. Christophe Gaussin, président-directeur général et M. Volker Berl, administrateur, ont accepté de ne pas céder les 90.909 actions qu'ils ont souscrites chacun le 29 mai 2012, dans le cadre d'une augmentation de capital qui leur était réservée, pendant une période de douze mois à compter de la souscription.

15 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par l'AFEP-MEDEF. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°10 de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les Prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » sont présentés ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
	2011	2010	2009
Christophe GAUSSIN - Président Directeur Général			
Rémunération dues nettes au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	149 366 €	128 000 €	124 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	- €	- €	- €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	- €	- €	- €
TOTAL	149 366 €	128 000 €	124 000 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
Christophe GAUSSIN Président-Directeur Général <i>en €</i>	2011		2010		2009	
	montants nets		montants nets		montants nets	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe consolidée (1)	139 291 €	139 291 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence (2)	8 500 €	4 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Avantages en nature	1 575 €	1 575 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	149 366 €	144 866 €	128 000 €	128 000 €	124 000 €	124 000 €

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants			
Mandataires sociaux non dirigeants	2011	2010	2009
Volker BERL			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Autres rémunérations	- €	- €	- €
Damien PERSONENI			
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Autres rémunérations	- €	- €	- €
TOTAL	18 000 €	16 000 €	8 000 €

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Christophe GAUSSIN Président- Directeur Général Début de mandat AG du 20/06/2007 Fin de mandat :AG comptes clos le 31/12/2012		x		x		x		x

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

Par décision en date du 20 juin 2007, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur général. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par M. Christophe Gaussin en tant que Président-directeur général.

Le Conseil d'administration s'est réuni 32 fois en 2011 dont 18 fois pour les décisions relatives à la réalisation d'augmentations de capital fractionnées dans le cadre d'un accord en date du 28 mars 2011 avec la société GEM Global Yield Fund (voir le paragraphe 21.1.5). Le taux de présence des administrateurs a été de 68%.

Les mandats exercés par M. Gaussin sont présentés au paragraphe 14.1 du présent Prospectus.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

M. Christophe Gaussin est titulaire d'un certain nombre de brevets, dessins et marques (voir chapitre 11) mis depuis leur dépôt à la disposition du Groupe GAUSSIN. Par un contrat signé le 4 juin 2010 avec la Société, M. Christophe Gaussin s'est engagé à :

- concéder l'ensemble des titres de propriété intellectuelle (brevets, dessins et modèles et marques) dont il est titulaire à la société GAUSSIN S.A., à titre gratuit et exclusif, à compter de la date de signature du contrat jusqu'au jour de l'échéance des droits de propriété intellectuelle, à l'exception des marques, pour lesquelles la durée du contrat est de 20 ans,

- maintenir les éléments de propriété intellectuelle en vigueur, et en supportera les frais,

- céder ses droits sur les éléments de propriété intellectuelle à la Société, sur demande de la Société, pour un prix forfaitaire et définitif de un (1) euro, en cas de changement de contrôle de la Société GAUSSIN S.A. au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, en cas de départ volontaire ou de révocation de M. Gaussin de ses fonctions au sein de la Société ou en cas de cession de plus de 15% de ses titres de la Société.

La Société et M. Christophe Gaussin ne peuvent céder tout ou partie des droits et obligations résultant du contrat à quelque tiers que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Bien que M. Gaussin ait cédé plus de 15% de ses titres, la Société ne lui a pas demandé, à la date du présent Prospectus, de céder ses droits sur les éléments de propriété intellectuelle aux conditions précisées ci-dessus. Cependant M. Gaussin s'est engagé à procéder à la cession de ses droits à la Société pour (1) euro d'ici le 31 décembre 2012.

Il n'existe pas d'autres contrats passés entre la Société et l'un de ses administrateurs.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

A ce jour, la Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée et de son historique, la Société n'a pas encore pris de dispositions particulières pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées dans le « Code de gouvernement d'entreprise » de l'AFEP et du MEDEF datant de décembre 2008 et le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » de Middledenext datant d'octobre 2009.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés. En revanche, la Société considère qu'elle dispose, d'ores et déjà, en les personnes de MM. Volker BERL et Damien PERSONENI, de deux administrateurs indépendants,

au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers dans la mesure où aucun de ces deux administrateurs :

- n'est salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou dont la Société représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est actionnaire de référence de la Société ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

16.4.2 Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

La Société, non cotée sur un marché réglementé, n'a pas d'obligation d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. Ainsi, elle n'a pas mis en œuvre et n'envisage pas, du fait de sa taille actuelle, de mettre en œuvre de telles procédures à court terme.

Le Groupe Gaussin est composé d'une trentaine de personne. Les procédures de contrôle interne reposent sur la séparation des tâches au sein du groupe.

Le groupe est structuré en différents services (service achats/logistique, service financier, service production, service commercial ...) qui se voient affectés un certain nombre de tâches à accomplir. Chacune de ces tâches nécessite la validation par un autre service ce qui limite fortement le risque de fraude au sein de la structure. La société est équipée d'un ERP qui permet, à l'aide des droits qui sont octroyés à chacun des utilisateurs, de limiter les actions possibles pour un utilisateur et ainsi de faire respecter la séparation de tâche souhaitée. Ainsi le groupe a mis en place des procédures en matière de passation de commandes et de réception / règlement fournisseur, ainsi que de gestion informatisée des références en stock, et des procédures de facturation client.

La qualité des états financiers qui sont publiés réside également dans le suivi qui est effectué et qui se caractérise par l'établissement

- (i) d'une situation mensuelle du chiffre d'affaires et du carnet de commandes,
- (ii) d'une mise à jour permanente du prix de revient des principaux produits et
- (iii) d'un suivi mensuel des devis SAV.

En outre un expert-comptable missionné, le cabinet Auditis, intervient lors de l'établissement des comptes consolidés mais est également en support de l'établissement des comptes sociaux.

Christophe Gaussin supervise en direct les intervenants, notamment dans les domaines de la trésorerie ou encore de la gestion des offres commerciales.

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

Au cours des trois derniers exercices, l'effectif du Groupe (hors Métalliance) a évolué comme suit :

Effectifs au 31 décembre	2011	2010	2009
R&D Engineering	13	12	10
Achats, ordonnancements	5	2	1
Production, assemblage, support	7	7	8
Technico-commerciaux et force de vente	10	7	9
Administration Finances	2	4	3
Total	37	32	31

nombre de consultants et intérimaires permanents compris dans ces effectifs	4	3	3
--	---	---	---

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Nbre titres	Actions détenues	Droits de vote	Titres donnant accès au capital
Christophe GAUSSIN	625 816	786 810	Néant
Volker BERL	95 009	95 009	Néant
Damien PERSONENI	1	1	Néant

Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 et à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par Gaussin, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2012

Situation au 30 juin 2012	Nombre actions	% de capital	Nombre droits vote	% de droit de vote
Christophe GAUSSIN	625 816	9,37%	761 810	10,70%
Volker BERL	95 009	1,42%	95 009	1,34%
Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'administration	720 826	10,79%	856 820	12,04%
Dubaï Investments Industries	260 000	3,89%	520 000	7,31%
Auto détention (1)	195 392	2,93%	0	0,00%
Investisseurs financiers	967 486	14,49%	967 486	13,60%
Autres actionnaires	4 535 380	67,90%	4 772 138	67,06%
TOTAL	6 679 084	100,00%	7 116 444	100,00%

(1) détention à hauteur de 180.740 actions par les SCI du Groupe et par un contrat de liquidité à hauteur de 14.652 actions.

Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 et à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par GAUSSIN, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun actionnaire significatif non représenté au Conseil d'administration.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est attribué à toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de trois ans.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Prospectus, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.6 État des nantissements

Les emprunts immobiliers souscrits par les SCI détenues par LEADERLEASE ont fait l'objet de garanties hypothécaires (cf. engagements hors bilan au chapitre 20.1).

La totalité des actions détenues par M. Christophe Gaussin font l'objet de nantissement.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées conclues entre GAUSSIN S.A., ses administrateurs et le Président-directeur général ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec GAUSSIN sont présentées dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 2010, et 2009 figurant aux paragraphes 20.4.1.3, 20.4.2.2 et 20.4.3.2 du présent Prospectus.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Les principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe GAUSSIN sont conformes au Code de Commerce (articles L233-16 à L233-28 et R233-3 à R233-16) et au règlement du Conseil de la Réglementation comptable (règlement CRC 99-02).

Bien que le Groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R233-16 du code de commerce (total du bilan : 15 millions d'euros, montant net du chiffre d'affaires : 30 millions d'euros, effectif moyen : 250 salariés), il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Alternext.

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1. Bilan consolidé

ACTIF (K€)	Réf. note	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé		<i>11 170</i>	<i>10 650</i>
Ecarts d'acquisition	IV	1 775	1 885
Immobilisations incorporelles	V	259	472
Immobilisations corporelles	VI	6 230	5 656
Immobilisations financières	VII	117	129
Titres mis en équivalence	VII. C	2 789	2 508
Actif circulant		<i>10 936</i>	<i>12 256</i>
Stocks et encours	VIII	4 448	1 507
Clients et comptes rattachés	IX	1 547	2 427
Autres créances et comptes de régularisation	X	2 166	4 875
Impôts différés actif	XI	1 563	2 574
Disponibilités et valeurs mobilières de plac.	XII	1 212	873
TOTAL ACTIF		22 106	22 906
PASSIF (K€)	Réf. note	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres part du groupe	XIII	<i>13 769</i>	<i>10 870</i>
Capital		6 041	2 724
Prime d'émission		21 394	14 746
Réserves consolidées		-6 601	-1 654
Résultat consolidé		-7 065	-4 946
Intérêts minoritaires	XIII	<i>956</i>	<i>1 118</i>
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	XIV	<i>122</i>	<i>713</i>
Dettes	XV	<i>7 259</i>	<i>10 205</i>
Emprunts et dettes financières		3 286	3 412
Fournisseurs et comptes rattachés		764	4 235
Autres dettes et comptes de régularisation		3 209	2 558
TOTAL PASSIF		22 106	22 906

2. Compte de résultat

En K€	Réf. note	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	XVI	2 252	3 195
Autres produits d'exploitation	XVII	4 661	1 891
Achats consommés et autres charges externes	XVIII	-7 732	-7 008
Charges de personnel	XIX	-2 399	-1 995
Autres charges d'exploitation		-131	-95
Impôts et taxes		-95	-90
Dotations aux amortissements et aux provisions		-1 368	-986
Résultat d'exploitation		-4 812	-5 088
Charges et produits financiers	XX	-839	55
Quote-part de résultats sur opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		-5 651	-5 033
Charges et produits exceptionnels	XXI	-750	-312
Impôts sur les résultats	XXII	-1 009	200
Résultat net des entreprises intégrées		-7 410	-5 145
Quote-part dans les résultats sociétés m. équ.		281	126
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	IV	-116	-78
Résultat net de l'ensemble consolidé		-7 245	-5 097
Intérêts minoritaires		-180	-151
Résultat net part du groupe		-7 065	-4 946
Résultat par action (en euros)	XXIII	-1,67	-1,93
Résultat dilué par action (en euros)	XXIII	-1,51	-1,93

3. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31/12/09	2 435 000	2 435	12 470	-5 037	3 417	13 285	891
Affectation du résultat				3 417	-3 417		
Résultat de l'exercice					-4 946	-4 946	-150
Augmentation de capital	288 874	289	2 276			2 565	
Frais d'augmentation de capital				11		11	2
Variation des titres d'autocontrôle				-15		-15	
Mali sur cession de titres d'autocontrôle				-43		-43	
Variation de change				13		13	
Variation de périmètre							375
Situation au 31/12/10	2 723 874	2 724	14 746	-1 654	-4 946	10 870	1 118
Affectation du résultat				-4 946	4 946		
Résultat de l'exercice					-7 065	-7 065	-180
Augmentation de capital	3 317 392	3 317	6 648			9 965	
Variation des titres d'autocontrôle				-5		-5	
Boni sur cession de titres d'autocontrôle				3		3	
Variation de change				1		1	
Variation de périmètre							18
Situation au 31/12/11	6 041 266	6 041	21 394	-6 601	-7 065	13 769	956

4. Tableau de flux de trésorerie

En K€	Note	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		-7 410	-5 145
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements et provisions		674	409
- Variation des impôts différés		1 009	-261
- Plus ou moins values de cession		-84	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-5 811	-4 997
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (montant net de provisions)		-2 167	364
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>		<i>-7 978</i>	<i>-4 633</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-11	-75
Acquisition d'immobilisations corporelles		-1 314	-1 184
Variation des immobilisations financières		12	-119
Cession d'immobilisations		18	
Variation de périmètre		100	-253
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>		<i>-1 195</i>	<i>-1 631</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital société mère		9 965	2 564
Imputation de frais sur prime d'émission (filiales)			13
Variation des titres d'autocontrôle		-5	-15
Passage en capitaux propres du boni / cession de titres propres		2	-43
Remboursements d'emprunts bancaires		-370	-285
Variation des autres emprunts et dettes financières		-61	-13
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>		<i>9 531</i>	<i>2 221</i>
Variation de trésorerie		358	-4 043
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	XXIV	838	4 881
<i>Variation de change</i>		-4	
<i>Trésorerie de clôture</i>	XXIV	1 192	838

INTRODUCTION

Les principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe GAUSSIN sont conformes au Code de Commerce (articles L233-16 à L233-28 et R233-3 à R233-16) et au règlement du Conseil de la Réglementation comptable (règlement CRC 99-02).

Bien que le groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R233-16 du code de commerce (total du bilan : 15 millions d'euros, montant net du chiffre d'affaires : 30 millions d'euros, effectif moyen : 250 salariés) il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Alternext.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

CRITERE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le critère de continuité d'exploitation est apprécié comme suit, à savoir :

Validation des hypothèses stratégiques

Le groupe GAUSSIN a entamé depuis 2007 une mutation progressive de son modèle économique dans l'objectif de proposer aux marchés auxquels il s'adresse une offre différenciée, basée sur des technologies en rupture, par le développement de nouveaux produits et services destinés principalement aux entreprises du secteur de la manutention portuaire.

Ainsi il a été décidé de mener à bien cette transformation du modèle économique du Groupe autour de nouveaux produits de série constitués par la gamme portuaire « ATT » tout en maintenant l'activité historique « MTO » génératrice d'un chiffre d'affaires récurrent.

Cinq cycles nécessaires au développement de cette nouvelle gamme « ATT » se sont déroulés sur plusieurs exercices comme suit :

Définition et premières ébauches du projet :	2007
Aboutissement du premier prototype :	2008/2009
Validation d'un véhicule industrialisable :	2010
Qualification du véhicule industrialisé :	2011
Constitution d'une flotte de véhicules de démonstration :	2011/1er trim.2012

Au terme du dernier cycle couvrant l'exercice 2011 et le premier trimestre 2012, le groupe a finalisé les investissements nécessaires à ce projet. L'investissement engagé au titre du premier trimestre 2012 valorisé à hauteur de 1.440 K€ a été financé par l'augmentation de capital de 1.244 K€ souscrite le 18 janvier 2012 par la société GEM.

Les livraisons des véhicules de démonstration aux clients engagés par des lettres d'intention de commande constituent la concrétisation de la mutation économique décrite ci-dessus et la capacité à enregistrer les premières commandes fermes.

Projections 2012 consécutives à l'aboutissement des hypothèses stratégiques

L'aboutissement des hypothèses stratégiques développées ci-dessus a constitué l'information principale servant de base aux projections d'activité et de trésorerie établies par le groupe. Il s'agit des meilleures estimations disponibles à ce jour et pour les prochains mois, relatives aux critères de continuité.

Sur l'activité

Transformation dès les prochains mois, des premières intentions de commandes « ATT » reçues des opérateurs portuaires, en commandes fermes,

Maintien de l'activité de travail à façon désignée sous l'appellation « MTO » conforme au niveau historique,

Lancement d'un nouveau projet de R&D avec le concours d'un nouveau partenaire.

Sur la trésorerie et les besoins de financement

Pour financer le programme « ATT » durant les cinq années de son développement ainsi que la poursuite de l'activité historique « MTO », le groupe a fait le choix d'un financement sur fonds propres en ayant recours à des augmentations de capital successives pour un montant proche de 30 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011 et pour les mois à venir, le financement futur de l'exploitation repose sur la concrétisation des hypothèses structurantes de l'activité telles que décrites ci-dessus. Dans l'attente de ces réalisations et pour

satisfaire ses besoins de trésorerie à court terme, le groupe recourt aux facilités à court terme (ligne de découvert et mobilisation Dailly) accordées par ses banques, aux cessions de valeurs mobilières détenues par le groupe, ainsi qu'à un nouvel accroissement de ses fonds propres par deux augmentations de capital prévues l'une en mai 2012 (cf. note XXIX Evénements post-clôture) et l'autre en juin 2012 pour un montant total proche de 900 K€.

Les comptes du groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Dans l'éventualité où les prévisions pour l'année 2012, tant en terme d'activité que de mise en place de nouveaux moyens de financement, ne seraient pas réalisées, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

I. PRINCIPES COMPTABLES

A. Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition supérieurs à 10 000 € sont amortis sur une durée maximale de 20 ans.

B. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- Immobilisations incorporelles :

- Frais de recherche-développement : 5 ans
- Brevets : durée résiduelle de protection des brevets (durée moyenne de 10 ans)
- Autres concessions et licences : 3 ans

- Immobilisations corporelles :

- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Frais de recherche et développement :

L'activité de recherche et développement est assurée exclusivement par la société EVENT, filiale à 99,99% de GAUSSIN S.A.

La vocation d'EVENT est de créer pour sa société mère les innovations technologiques nécessaires à une stratégie industrielle pro cursive.

Le groupe applique la méthode préférentielle et active les frais de développement en immobilisations incorporelles lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale conformément aux dispositions du paragraphe 311-3 du Plan Comptable Général.

Les frais de développement aboutissant à la fabrication d'équipements nécessaires à la R&D future sont portés en matériels industriels lorsque l'élément physique de l'actif est prépondérant par rapport à la composante incorporelle.

C. Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

A la clôture, la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de :

- L'actif net de l'entreprise et du cours de bourse le cas échéant,
- des perspectives de rentabilité future,
- de l'intérêt stratégique que représente la participation.

D. Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

E. Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré » (CUMP). Les en cours de biens et les produits finis sont identifiés par « affaire », le terme affaire correspondant à une commande client.

Pour chaque affaire, les coûts des approvisionnements et les coûts des heures consommées valorisées à un taux horaire budgété sont totalisés.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks et travaux en cours.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon une approche dite bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable et présentés nets par entité fiscale.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires sont comptabilisés en fonction de la probabilité de récupération limitée à trois années. (Cf. note XI)

H. Trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement desquelles il faut déduire les concours bancaires courants.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de titres acquis pour une durée court terme.

Leur valeur d'inventaire est déterminée, s'agissant de titres cotés sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

I. Provisions pour risques et charges

1. Provisions pour garanties données aux clients

Il est constitué chaque année une provision pour risque « garanties données aux clients » basée, par gamme de fabrication, sur la durée de garantie contractuelle, le chiffre d'affaires et le coût d'intervention en garantie constaté par année.

2. Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan pour un montant évalué selon la méthode actuarielle.

Les paramètres suivants sont retenus pour le calcul de cet engagement :

- Départ à 65 ans
- Taux de rotation : 2 %
- Taux de charges patronales : 40 % pour les non cadres, 45% pour les cadres
- Taux d'actualisation : 2.50 % (inflation comprise)

J. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis les comptes des sociétés étrangères à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

K. Comptabilisation des écarts de conversion des créances et dettes en devises

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

I. Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat.

M. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de :

- produits issus de la vente de matériels. La vente d'équipements et d'engins industriels est constatée à la livraison au client final ;
- produits issus de prestations de services après vente en accompagnement des ventes de matériels (formation, maintenance et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- ventes d'études constatées lorsque les études sont remises ;
- produits des ventes de licences de fabrication constatés lorsque la livraison de la licence est intervenue ;
- produits issus de prestations de services en accompagnement des ventes de licences (formation et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;

N. Comptabilisation des achats de sous-traitance

Depuis 2009, la société GAUSSIN regroupe les achats et la sous-traitance qui se rattachent à la production industrielle sous l'unique rubrique « Achats de matières premières et autres approvisionnements » et non en autres charges externes comme le voudrait une application stricte du plan de compte prévu par le PCG. L'application de cette disposition est sans effet sur le résultat d'exploitation et sur le résultat net.

O. Comptabilisation du crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est porté en « Autres produits d'exploitation » dans les comptes consolidés du Groupe (602 K€ au 31/12/11).

P. Pertes de valeur des actifs

Les valeurs comptables des actifs et notamment les écarts d'acquisition, les titres mis en équivalence et les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A. Liste des sociétés du périmètre de consolidation

	% Intérêt du groupe		Méthode de consolidation
	31/12/2011	31/12/2010	
SA GAUSSIN	Société mère		
SA METALLIANCE	44.16	44.16	ME
TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE	44.16	44.16	ME
SOFIMMOB	22.52	22.52	ME
SAS EVENT	100.00	100.00	IG
LEADERLEASE	78.75	79.10	IG
SCI HALL 5	78.67	79.02	IG
SCI HALL 6	78.67	79.02	IG
SCI HALL 7	78.67	79.02	IG
SCI HALL 8	78.67	79.02	IG
SCI HALL 9 Bis	78.67	79.02	IG
SCI CLAICHIERES	78.67	79.02	IG
SCI DES GRANDS VERGERS	78.67	79.02	IG
DOCK IT PORT EQUIPMENT (1)	100.00	100.00	IG

IG : intégration globale

ME : Mise en équivalence

(1) La dénomination sociale de la société GAUSSIN ASIA dont le siège social est à Singapour, constituée au mois de juin 2010 pour favoriser l'implantation du groupe GAUSSIN en Asie du Sud-Est est devenue DOCK IT PORT EQUIPEMENT.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif et par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable. La société METALLIANCE (et filiales) est mise en équivalence bien que détenue à plus de 40% des droits de vote car un autre associé en détient plus que GAUSSIN S.A.

B. Variation du périmètre de consolidation

La participation de GAUSSIN au capital de LEADERLEASE a diminué en fonction d'ordres d'achats et ventes sur le Marché Libre, pour s'établir à 78.75% à la clôture de l'exercice. Ces opérations sont sans impact significatif sur les comptes consolidés.

III. DATE DE CLOTURE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31/12/11. Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre.

IV. ECARTS D'ACQUISITION

Variation des écarts d'acquisition actif (en K€)	Brut	Amortissement	Net
Situation au 31-12-10	2 100	-214	1 886
Variation de change	6	-1	5
Dotation aux amortissements		-116	-116
Situation au 31-12-11	2 106	-331	1 775

V. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2010	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2011
Frais de recherche et développement	706				706
Concessions, brevets, licences	315	11	-12		314
Fonds commercial	1				1
Immobilisations en cours					
TOTAUX	1 022	11	-12		1 021

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2010	Dotations, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2011
/ Frais de recherche et développement	381	141			522
/Concessions, brevets, licences	169	82	-12		239
TOTAUX	550	223	-12		761

NET (K€)	31/12/2010	31/12/2011
Frais de recherche et développement	325	184
Concessions, brevets, licences	146	75
Fonds commercial	1	1
Immobilisations en cours		
TOTAUX	472	260

VI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2010	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2011
Terrains	234				234
Constructions	3 914		-1		3 913
Matériel et outillage	2 708		-24		2 684
Matériel et outillage en crédit-bail	225	19			244
Autres immobilisations corporelles	426	2	-1		427
Autres immobilisations corp. en crédit-bail		301			301
Immobilisations en cours		1 312			1 312
TOTAUX	7 507	1 634	-26		9 115

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2010	Dotations	Cessions, reprises	Mouvements et reclassements	31/12/2011
/Constructions	1 028	213			1 241
/Matériel et outillage	466	587	-7		1 046
/Matériel et outillage en crédit-bail	123	92			215
/Autres immobilisations corporelles	234	40	-1		273
/ Autres immobilisations corp. en crédit-bail		110			110
TOTAUX	1 851	1 042	-8		2 885

NET (K€)	31/12/2010	31/12/2011
Terrains	234	234
Constructions	2 886	2 672
Matériel et outillage	2 242	1 638
Matériel et outillage en crédit-bail	102	29
Autres immobilisations corporelles	192	154
Autres immobilisations corp. en crédit-bail		191
Immobilisations en cours		1 312
TOTAUX	5 656	6 230

Une immobilisation corporelle en cours au 31 décembre 2011 a été constatée pour un montant de 1.312 K€. Il s'agit de 2 nouveaux prototypes de manutention portuaire en cours de finalisation. Ces immobilisations ont généré une production immobilisée pour le même montant.

Les prototypes comptabilisés en immobilisations corporelles sont amortis de façon linéaire sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

VII. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A. Titres de participation (non consolidés)

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
SA INDUSTRY (1)		488
GAUSSIN MIDDLE EAST (2)	25	25
TOTAUX	25	513

PROVISIONS (K€)	31/12/2011	31/12/2010
/ SA INDUSTRY		488
/ GAUSSIN MIDDLE EAST	25	25
TOTAUX	25	513

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
SA INDUSTRY		
GAUSSIN MIDDLE EAST		
TOTAUX		

(1) La société INDUSTRY, en cessation d'activité depuis le 28 décembre 2001, a été radiée le 8 mars 2011. Les titres INDUSTRY étaient provisionnés à 100 % et la constatation de la perte sur les titres et la reprise de provision du même montant chacune, soit 487 742 euros, sont sans effet sur le résultat. Pour le traitement comptable de cette reprise de provision, les dispositions de l'Ordre des Experts Comptables ont été retenues. Ces dispositions sont les suivantes : « Principes comptables » n°1.18 « les provisions » « l'on peut admettre qu'une dépréciation sur titres de participations soit reprise dans le résultat exceptionnel lorsque les titres sont cédés et ce afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant et le résultat exceptionnel ».

(2) GAUSSIN MIDDLE EAST a été déconsolidée sur l'exercice 2010.

B. Variation des immobilisations financières

BRUT (K€)	31/12/2010	Acquisitions, augmentations	Cessions	Variation de périmètre	31/12/2011
Titres de participation	513		-488		25
Autres titres immobilisés	3				3
Prêts	58		-7		51
Autres immobilisations financières	73	5	-10		68
TOTAUX	647	5	-505		147

PROVISIONS (K€)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/12/2011
/ Titres de participation	513		-488		25
/ Autres immobilisations financières	5				5
TOTAUX	518		-488		30

NET (K€)	31/12/2010	31/12/2011
Titres de participation		
Autres titres immobilisés	3	3
Prêts	58	51
Autres immobilisations financières	68	63
TOTAUX	129	117

C. Titres mis en équivalence

Le poste Titres mis en équivalence correspond au sous-groupe Métalliance détenu à 44,16%.

Cette société est principalement spécialisée dans l'étude et la réalisation d'équipements de manutention. Ses domaines de compétence sont la fabrication de matériels pour le contrôle de véhicules, de matériels pour travaux publics, notamment les équipements pour travaux souterrains et travaux routiers ainsi que la réalisation de composants et ensembles mécano-soudés.

Les comptes sociaux de Métalliance font apparaître des capitaux propres au 31 décembre 2011, résultat net bénéficiaire 2011 de 606 K€ inclus, s'élevant à 6.769 K€, pour un chiffre d'affaires de 19 369 K€.

Cette société détient elle-même 100% de la société Triservices et 51% de la société Sofimmob, lesquelles sont intégrées globalement dans le pallier Métalliance.

La variation du poste est uniquement liée au résultat de l'exercice.

VIII. STOCKS ET EN COURS

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières	1 146	739
Encours de biens	3 329	727
Produits finis	34	61
Marchandises		12
TOTAUX	4 509	1 539

PROVISIONS (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières	61	32
TOTAUX	61	32

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières	1 085	707
Encours de biens	3 329	727
Produits finis	34	61
Marchandises		12
TOTAUX	4 448	1 507

Sont inclus dans les « encours de production de biens » au 31 décembre 2011 des véhicules portuaires de manutention, non assemblés, désignés sous le nom ATT, pour un montant de 3.155 K€.

Ces véhicules sont livrés par la société EPD Manufacturing sous la forme de sous-ensembles finis. Les sous-ensembles, livrés en containers chez le client final, sont assemblés par les équipes GAUSSIN S.A. Après assemblage, GAUSSIN S.A. ajoute le programme (soft) autorisant seul le fonctionnement du véhicule.

Les premiers approvisionnements auprès d'EPD Manufacturing sont destinés à être mis à disposition des clients en tant que véhicules de démonstration.

IX. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute du poste « Clients et comptes rattachés » est de 1 650 K€ (2 543 K€ au 31/12/10). Ce poste est déprécié à hauteur de 103 K€ (116 K€ au 31/12/10) et a une échéance à moins d'un an.

X. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

BRUT ET DEPRECIATION(K€)	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes / commandes	1	2 013
Compte-courant Gaussin Middle East (1)	1 435	1 457
Dépréciation compte courant	-1 435	
Créances fiscales et sociales	1 444	1 255
Autres créances	575	80
Charges constatées d'avance	144	70
TOTAUX	2 164	4 875

Les autres créances ne font l'objet d'aucune dépréciation, à l'exception du compte courant GAUSSIN MIDDLE EAST intégralement déprécié. Toutes les autres créances sont à moins d'un an, à l'exception du compte-courant GAUSSIN MIDDLE EAST.

(1) La société GAUSSIN MIDDLE EAST (GME) a été conjointement créée à Dubaï en mars 2008 par GAUSSIN S.A. (49%) et DUBAI INVESTMENTS INDUSTRIES (DII) (51%) dans le but de distribuer les produits de la gamme MTO sur la zone Moyen-Orient et d'en assurer à terme la production sur site par la construction d'une usine dédiée.

Les termes des accords accompagnant la constitution de la société engageaient les deux parties signataires à financer le développement de l'entreprise par contribution au capital, qui devait atteindre 14.700 KUSD au 30 septembre 2008, d'une part, et par financements bancaires externes pour 20.800 KUSD d'autre part.

Parallèlement à la création de GME, DII a souscrit au capital de GAUSSIN S.A. pour un montant de 2.600.000 euros, conformément à la délégation donnée au conseil d'administration de GAUSSIN S.A. par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 30 juin 2008. La souscription de 2.600.000 euros correspondait à l'acquisition de 260.000 actions de 1 euro de valeur nominale et d'une prime d'émission de 2.340.000 euros.

De son côté, pour en favoriser le développement, GAUSSIN S.A. a fourni à GME des prestations donnant lieu à des facturations portées en avances de trésorerie, ainsi que des avances de trésorerie directes pour soutenir le besoin en fonds de roulement, dont le montant cumulé s'élève à 1.435.218 euros.

Le défaut de réunion des moyens financiers nécessaires tels que prévus dans les accords accompagnant la constitution de la société, l'absence d'initiatives industrielles et commerciales de la part de DII et les différends stratégiques entre les deux partenaires a entraîné une dégradation progressive de l'activité de GME et sa mise en sommeil. Il a ainsi été constaté que l'engagement de l'actionnaire principal, en charge de la direction de l'entreprise, s'est progressivement réduit.

GAUSSIN S.A. étant dans l'impossibilité d'obtenir une information financière fiable, devant être communiquée par DII, GME a été déconsolidée à effet du 31 décembre 2010. Une provision pour risques de 513.863 euros correspondant à la quote-part d'actif net déficitaire a été constatée au 31 décembre 2010.

Au regard de la dégradation des relations avec le partenaire, GAUSSIN S.A. a complété au 31 décembre 2011 la provision constituée au 31 décembre 2010. Ceci s'est traduit par la reprise de la provision pour risques pour 513.863 euros, et en contrepartie, il a été constitué une provision pour dépréciation de l'intégralité du compte courant, soit 1.435.218 euros.

DII a déposé le 24 février 2011 une demande d'arbitrage auprès des autorités compétentes de Dubaï suivi du dépôt d'un mémoire en demande le 23 février 2012. DII reproche à GAUSSIN S.A. de ne pas avoir respecté les obligations prévues dans le contrat de partenariat.

La demande porte sur une somme totale proche de 4.850 K€, comprenant le remboursement de la souscription au capital de GAUSSIN S.A., une quote-part sur les résultats déficitaires de GME et une demande d'indemnité pour perte de chance.

GAUSSIN S.A. constate que DII, demandeur, a déposé son mémoire un an après sa demande d'arbitrage, considère ladite demande infondée, conteste vigoureusement les faits, l'existence et le montant du préjudice allégués. Le mémoire en réponse établi par GAUSSIN S.A. a été déposé le 29 avril 2012.

Après examen détaillé par la direction et les conseils de la société, il a été décidé de ne pas constater de provision pour risques et charges au 31 décembre 2011.

XL. IMPOTS DIFFERES

Ils ont été calculés au taux de 33,33%.

A la clôture des comptes, la société procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables.

Les bénéfices imposables futurs sont issus de documents prévisionnels fixant des scénarios d'activité et de résultats. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour actualiser ses prévisions essentiellement au regard des perspectives de développement de l'activité « véhicules portuaires ATT ». Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement économique et à l'exercice de prévision, le caractère probable de recouvrement des actifs d'impôt différé a été apprécié sur la base d'un horizon à trois ans. Cette position est identique à celle retenue au 31/12/10.

Il a en outre été tenu compte des nouvelles dispositions fiscales introduites par la Loi de Finance Rectificative 2011, qui modifient les modalités d'imputation des déficits fiscaux sur les résultats ultérieurs (plafonnement à 1 000 K€ majoré de 60% de la différence entre le résultat fiscal et 1 000 K€).

Enfin, les impôts différés actifs liés aux éliminations de plus values sur cessions internes par Leaderlease ont été appréciés sur la base d'un horizon à cinq ans.

Les impôts différés actifs non reconnus à l'actif du bilan consolidé liés à des reports déficitaires s'élèvent à 7 249 K€ (3 589 K€ au 31/12/10).

A. Variation des impôts différés actifs

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	MONTANTS
Situation au 31/12/10	2 574
Variation par résultat	-1 011
Situation au 31/12/11	1 563

B. Analyse des sources d'imposition des sociétés intégrées

ANALYSE DES SOURCES D'IMPOSITION	BASE D'IMPOT	IMPOT
Déficit fiscaux	2 644	882
Elimination de plus-values internes (net)	1 062	354
Ecart d'évaluation	-597	-199
Provision pour indemnités de retraite	38	13
Provisions règlementées	-117	-39
Crédit-bail	55	18
Autres charges non déductibles	1 605	536
Situation au 31/12/11	4 690	1 565

C. Preuve d'impôt

K€	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	-7 245	-5 097
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-281	-126
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	116	77
Charge / (Produit) d'impôt sur les résultats	1 009	-200
Résultat net avant impôt et amortissement des EA	-6 401	-5 346
Economie d'impôt théorique au taux en vigueur (33,33%)	-2 134	-1 782
Impôts liés aux différences permanentes	-415	-48
Activation d'impôts différés non activés au cours des exercices antérieurs		
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires		
Déficits non reconnus de l'exercice	2 134	1 604
Plafonnement des IDA	1 417	
Crédit d'impôt / régularisation d'impôt		23
Taxation des résultats des sociétés étrangères à des taux différents	7	3
Charge / (Produit) d'impôt effectif	1 009	-200

XII. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les SCI HALL 7, HALL 8 et HALL 9 bis, détenues à 99,90% par LEADERLEASE, ont souscrit à l'augmentation de capital de la société GAUSSIN en juillet 2011.

Les actions acquises par les SCI ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans les comptes respectifs de chacune des SCI, ces titres ayant vocation à être cédés à court terme. Au 31 décembre 2011, le solde des titres détenus était de 230 000 actions pour une valeur brute globale de 900 K€. Compte tenu du cours moyen unitaire de décembre 2011, une provision a été constatée au 31 décembre 2011 pour 334 K€.

XIII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE ET DES INTERETS MINORITAIRES

A. Capital social en nombre d'actions

Il a été conduit une succession d'augmentations de capital nettes pour un montant 9 958 K€.

Au 31/12/11, le capital social est fixé à un montant de 6 041 266 euros divisé en 6 041 266 actions de 1 euro de nominal.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2011 sont issues des souscriptions suivantes :

Tirages « Equity Line » auprès de la société Global Emerging Markets (1) :

8 tirages aboutissant à la création de 762.483 actions nouvelles, pour un montant total de 1.829.440 euros, soit 762.483 euros au titre de la valeur nominale et 1.066.957 euros au titre de la prime d'émission.

Exercice de 250.000 BSA par la société Global Emerging Markets :

Soit 250.000 euros au titre de la valeur nominale et 500.000 euros au titre de la prime d'émission.

Augmentations de capital réservées auprès de souscripteurs privés :

Création de 2.304.899 actions pour un montant total de 8.037.744 euros, soit 2.304.899 euros au titre de la valeur nominale et 5.732.845 euros au titre de la prime d'émission.

- La somme de ces augmentations de capital se résume comme suit :
 - accroissement du nombre de titres : 3.317.382 actions
 - accroissement de la valeur nominale : 3.317.382 euros
 - accroissement de la prime d'émission : 7.299.803 euros
 - imputation des frais d'AK sur la prime d'émission : - 658.675 euros

(1) Par un accord en date du 28/03/2011 GAUSSIN S.A. a mis en place avec la société GEM Global Yield Fund une solution de financement en fonds propres pour accompagner son projet de développement.

Ce financement « Strategic Equity Investment » offre la possibilité à GAUSSIN S.A. d'exercer ou non, à sa propre initiative, des augmentations de capital fractionnées en plusieurs tranches (par demande de tirage), pour un montant maximum de 10 millions d'euros sur une durée de 4 ans, GEM Global Yield Fund s'étant engagée à ne pas détenir plus de 29.9% du capital de la société GAUSSIN S.A.

Suivant la décision d'AGE de GAUSSIN S.A. en date du 28 mars 2011, la société pourra émettre jusqu'à 1.5 millions d'actions au profit de GEM Global Yield Fund.

Le prix de souscription des actions à émettre est déterminé par référence aux cours de clôture des actions de GAUSSIN S.A. pendant les 5 jours de bourse qui suivront la demande de tirage, et après avoir appliqué une décote de 10%

Le nombre maximum d'actions que GAUSSIN S.A. peut demander à GEM Global Yield Fund de souscrire est égal à 5 fois le volume moyen d'actions constaté sur le marché, pendant une période de 15 jours de bourse précédant immédiatement la demande de tirage.

GEM Global Yield Fund peut limiter le nombre d'actions qu'il souhaite souscrire entre 50% et 100% de la demande de tirage. L'accord a prévu de plus la faculté pour GEM Global Yield Fund de souscrire jusqu'à 700.000 bons de souscription d'actions. Cet accord ne comporte pour la société GAUSSIN S.A. aucune limitation pour la levée de fonds, quelle que soit la forme.

Tableau comparatif de l'actionnariat - comptes annuels 2010 et 2011

actionnaires identifiés	comptes annuels 2010 <i>info : 02/2011</i>	comptes annuels 2011 <i>info : 12/2011</i>
Christophe GAUSSIN	30.40%	8.44%
Dubaï Investments (DII)	8.70%	4.30%
SCI	0.00%	4.00%
Public	60.90%	83.26%
	100.00%	100.00%

B. Intérêts minoritaires

INTERETS MINORITAIRES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts hors groupe	1 136	1 269
Résultat hors groupe	-180	-151
TOTAUX	956	1 118

XIV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litiges		152
Provision / Gaussin Middle East (1)		514
Provisions pour pertes sur marché à terme	57	
Provisions pour garantie données aux clients	27	27
Provisions pour indemnités de départ en retraite	38	20
TOTAUX	122	713

(1) Voir note X

XV. DETTES

A. Détail du poste « Autres dettes et comptes de régularisation »

K€	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fiscales et sociales	1 444	881
Avances et acomptes / commandes	1 536	1 279
Autres dettes	223	299
Produits constatés d'avance	5	96
Dettes sur immobilisations		3
TOTAUX	3 208	2 558

B. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES (K€)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Concours bancaires courant	20	20		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 545	269	1 231	1 045
Emprunts en crédit-bail	305	90	215	
Emprunts et dettes financières diverses	416	416		
<i>Sous Total dettes financières</i>	<i>3 286</i>	<i>795</i>	<i>1 446</i>	<i>1 045</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>764</i>	<i>764</i>		
Avances et acomptes / commandes	1 536	1 536		
Dettes fiscales et sociales	1 444	1 444		
Autres dettes	223	223		
Produits constatés d'avance	5	5		
<i>Sous Total autres dettes</i>	<i>3 208</i>	<i>3 208</i>		
TOTAUX AU 31/12/11	7 258	4 767	1 446	1 045
TOTAUX AU 31/12/10	10 202	7 193	1 963	1 046

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont pour vocation de financer les actifs immobiliers du groupe. Les emprunts bancaires sont résumés comme suit :

Valeur d'origine cumulée : 3 268 K€.

Durées : de 121 à 144 mois

Taux fixes : de 4.70 % à 5.50 %

Garanties hypothécaires

Les emprunts et dettes financières diverses sont constitués pour 410 K€ par une avance remboursable OSEO (dernière échéance : décembre 2014).

XVI. CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises	161	260
Production vendue de biens	1 064	1 407
Production vendue de services	92	12
<i>Total chiffre d'affaires France</i>	<i>1 317</i>	<i>1 679</i>
Ventes de marchandises	30	338
Production vendue de biens	888	1 019
Production vendue de services	17	159
<i>Total chiffre d'affaires Export</i>	<i>935</i>	<i>1 516</i>
TOTAUX	2 252	3 195

XVII. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation des autres produits d'exploitation portés au compte de résultat se résume comme suit :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Production stockée (1)	2 575	396
Production immobilisée (2)	1 312	909
Reprises de provision et transferts de charges	123	87
Autres produits d'exploitation	48	143
Crédit Impôt recherche (3)	603	356
TOTAUX	4 661	1 891

(1) Voir note VIII

(2) Voir note VI

(3) Voir note I.O

XVIII. ACHATS CONSOMMES ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Achats consommés	31/12/2011	31/12/2010
<i>Les achats consommés correspondent à la</i>		
achats de matières premières, pièces	5 453	3 527
variation des stocks et travaux en cours	-394	-230
<i>somme des achats consommés</i>	<i>5 059</i>	<i>3 297</i>
<i>Les achats consommés sont à rapporter à</i>		
chiffres d'affaires réalisé	2 252	3 195
production immobilisée	1 312	909
production stockée	2 575	396
<i>somme de l'activité produite</i>	<i>6 139</i>	<i>4 500</i>
<i>L'écart entre l'activité produite et les achats</i>	<i>1 080</i>	<i>1 203</i>

Autres achats et charges externes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Ce sont les autres achats et charges externes non</i>		
autres achats et charges externes (1)	2 673	3 711
<i>somme des autres achats et charges externes</i>	<i>2 673</i>	<i>3 711</i>

Somme des achats consommés	31/12/2011	31/12/2010
Achats consommés	5 059	3 297
Autres achats et charges externes	2 673	3 711
<i>somme des autres achats et charges sociales</i>	<i>7 732</i>	<i>7 008</i>

Evolution des autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes consolidés ont été réduits de manière conséquente entre les exercices 2010 et 2011. La variation s'établit à un montant de 1.038 K€.

Les autres achats et charges externes sont soit des charges de structure quasi-invariables telles les redevances de crédit-bail, loyers, rémunérations d'intermédiaires récurrentes, charges d'entretien ou primes d'assurances, soit des charges variables qui évoluent en fonction du volume de l'activité (transports, frais de missions des salariés) ou de décisions stratégiques (rémunérations d'intermédiaires exceptionnelles, publicité et frais de salons notamment).

Pour l'exercice 2011, la part structurelle des autres achats et charges externes consolidés s'élève à un montant proche de 1.100 K€ et constitue la fraction stable et renouvelable à chaque exercice. La part variable s'établit quant à elle autour de 1.570 K€.

La diminution de 1.038 K€ mentionnée au premier alinéa provient de la part variable des autres achats et charges externes.

XIX. CHARGES DE PERSONNEL

A. Effectifs moyens

Les effectifs moyens sont de 34 personnes pour l'exercice 2011 (31 personnes pour l'exercice 2010).

B. Charges de personnel

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	1 507	1 397
Charges sociales	892	598
TOTAUX	2 399	1 995

C. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation est apprécié par année civile.

Au 31/12/11, l'ensemble des salariés des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale a acquis un droit cumulé de 2 346 heures (1 998 heures au 31/12/10).

XX. RESULTAT FINANCIER

Le tableau suivant indique la composition du résultat financier :

Eléments de résultat (K€)	Charges financières a	Produits financiers b	RESULTAT FINANCIER b-a
Intérêts et assimilés	211	11	-200
Perte / gain de change	273	137	-136
Charges / Produits sur cessions de VMP	186	17	-169
Dotation provision VMP	334		-334
TOTAUX	1 004	165	-839

XXI. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Eléments de résultat (K€)	Charges exceptionnelles a	Produits exceptionnels b	RESULTAT EXCEPTIONNEL b-a
Charge / Produit / opérations de gestion	6		-6
Cession titres Leaderlease	14	101	87
Cession d'immobilisations inc. Et corp.	17	18	1
Dotations amortissement	1 435		-1 435
Reprises provisions		1 093	1 093
Liquidation SA INDUSTRY	488		-488
Divers	2		-2
TOTAUX	1 962	1 212	-750

(1) voir note X A.

(2) voir note VII A.

Les reprises de provisions pour 1.093 K€ sont principalement constituées de :

Reprise pour 514 K€ de la provision pour risques et charges GME constituée au 31/12/2010, voir note X. A

Reprise de la provision sur titres INDUSTRY pour 488 K€ qui compense l'annulation des titres suite à la liquidation de la société.

XXII. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

VENTILATION	31/12/2011	31/12/2010
Impôt courant	2	-61
Impôt différé	-1 011	261
TOTAUX	-1 009	200

XXIII. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante sur l'exercice, soit -7 065 K€, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, soit 4 222 508.

Il s'établit ainsi à - 1.6731 €.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent néanmoins être ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Au 31 décembre 2011, il existe 450 000 BSA permettant de souscrire à 450 000 actions. Le résultat dilué par action a été calculé en majorant de 450 000 le dénominateur.

Il s'établit ainsi à - 1.5112 €.

XXIV. RECONCILIATION DE LA TRESORERIE

VENTILATION	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	619	606
Valeurs mobilières de placement nettes	593	268
Concours bancaires	-20	-36
Totaux du tableau de flux de trésorerie	1 192	838

XXV. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	Nombre	Euros
Salaires bruts		179 993
Jetons de présence (charge de l'exercice)		50 500
Véhicule de société mis à disposition permanente	1	
total	1	230 493

XXVI. ENTREPRISES LIEES

Au cours de l'exercice 2011, la société Métalliance a facturé à la société GAUSSIN pour 285 K€ hors taxes au titre de diverses livraisons et prestations et 3 K€ hors taxes au titre de refacturations d'honoraires. Ces transactions ont eu lieu à des conditions normales.

Au 31 décembre 2011, GAUSSIN reste devoir la somme de 141 K€ TTC

XXVII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. Engagements financiers

- Prêt de 1 035 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 890 K€
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle : 145 K€

Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : BNP Paribas

Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas

Date d'effet de péremption : 23 décembre 2021

- Prêt de 650 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 650 K€

Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : Crédit Lyonnais

Date d'effet de péremption : 4 mars 2019

- Prêt de 1 083 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 807 K€

Inscription d'hypothèque conventionnelle : 276 K€

Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : CIC Est

Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : CIC Est

Date d'effet de péremption : 10 novembre 2019

- Prêt de 295 K€ garanti par :
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle au troisième rang : 295 K€

Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas

Date d'effet de péremption : 10 février 2021

B. Autres engagements

GAUSSIN S.A. (GAUSSIN) a conclu en date du 15 décembre 2009, avec la société EPD Manufacturing (EPD), dont le siège social est à Singapour, deux accords relatifs à la production industrielle du véhicule de manutention portuaire désigné « ATT ». Les engagements résultant de ces accords sont résumés ci-après, comme suit :

Le premier accord, « License Agreement », contient en particulier :

- l'ensemble des clauses de cession de licence exclusive de fabrication des véhicules ATT par GAUSSIN à EPD,
- les moyens mis en œuvre par EPD pour fabriquer les véhicules ATT, et notamment la construction d'une usine dédiée à l'ATT en Chine,
- les prévisions de volumes de fabrication,
- les conditions de rémunération de la cession de licence, pour un montant total de 11.000 KUSD, dont 7.000 KUSD à la signature du contrat, 2.500 KUSD au 100ème ATT commandé et 1.500 KUSD au 250ème ATT commandé,
- l'obligation exclusive pour GAUSSIN de confier la production « ATT » à EPD.

Le second accord, « Purchase and Distribution Agreement », contient en particulier :

- les conditions de répartition géographique des sites industriels de fabrication des 15 premiers ATT,
- les conditions de passation des commandes ATT par GAUSSIN à EPD, et notamment la commande des 15 premiers ATT nécessaires au transfert de technologie à des conditions financières particulières,
- les conditions financières particulières portent sur une somme totale de 2.925 KUSD. Cette somme contractuelle a été payée par un premier acompte de 2.174 KUSD en juin 2010 et définitivement soldée au 31 décembre 2011. Les engagements à la charge de GAUSSIN relatifs aux 15 premiers ATT sont entièrement réalisés au 31 décembre 2011.

A ce jour, les volumes et le calendrier de production contractuels n'ont pas pu être satisfaits compte tenu des retards enregistrés de part et d'autre. GAUSSIN a entrepris de concilier les intérêts respectifs et, dans une perspective opérationnelle préventive, de se rapprocher d'EPD pour lui proposer de réaménager et d'ajuster leur partenariat aux contraintes industrielles et commerciales rencontrées.

XXVIII - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission au titre de 2011 s'élèvent à 217 K€ (273 K€ au 31/12/10) se décomposant de la manière suivante :

Société	Audit légal	DDL
Gaussin	167	28
Leaderlease	15	
Event	7	
TOTAUX	189	28

XXIX. EVENEMENTS POST CLOTURE

La société GAUSSIN a procédé à une augmentation de capital en janvier 2012 de 1.244 K€.

Postérieurement à l'arrêté des comptes par le conseil d'administration en date du 11 mai 2012, un prochain conseil d'administration de GAUSSIN S.A. se réunira pour décider de l'émission de 181.818 actions nouvelles au prix unitaire prévu de 2,20 €, soit une souscription globale prévue de 400 K€, réservée à Messieurs Christophe Gaussin, président directeur général, et Volker Berl, administrateur, dans le cadre d'un placement privé tel que visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Hormis les informations portées dans la présente annexe, il n'existe pas d'autres événements postérieurs significatifs.

20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010

1. Bilan consolidé

ACTIF (K€)	Réf. note	31/12/2010	31/12/2009
Actif immobilisé		<i>10 650</i>	<i>9 463</i>
Ecart d'acquisition	IV	1 885	1 328
Immobilisations incorporelles	V	472	623
Immobilisations corporelles	VI	5 656	5 120
Immobilisations financières	VII	129	10
Titres mis en équivalence	VII. C	2 508	2 382
Actif circulant		<i>12 256</i>	<i>15 459</i>
Stocks et encours	VIII	1 507	881
Clients et comptes rattachés	IX	2 427	1 982
Autres créances et comptes de régularisation	X	4 875	2 307
Impôts différés actif	XI	2 574	2 313
Disponibilités et valeurs mobilières de plac.		873	7 976
TOTAL ACTIF		22 906	24 922
PASSIF (K€)	Réf. note	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres part du groupe	XII	<i>10 870</i>	<i>13 285</i>
Capital		2 724	2 435
Prime d'émission		14 746	12 470
Réserves consolidées		-1 654	-5 037
Résultat consolidé		-4 946	3 417
Intérêts minoritaires	XII	<i>1 118</i>	<i>891</i>
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	XIII	<i>713</i>	<i>1 196</i>
Dettes	XIV	<i>10 205</i>	<i>9 550</i>
Emprunts et dettes financières		3 412	6 771
Fournisseurs et comptes rattachés		4 235	1 164
Autres dettes et comptes de régularisation		2 558	1 615
TOTAL PASSIF		22 906	24 922

2. Compte de résultat

En K€	Réf. note	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	XV	3 195	11 762
Autres produits d'exploitation		1 891	1 197
Achats consommés		-7 008	-7 316
Charges de personnel	XVI	-1 995	-2 651
Autres charges d'exploitation		-95	-191
Impôts et taxes		-90	-162
Dotations aux amortissements et aux provisions		-986	-588
Résultat d'exploitation		-5 088	2 051
Charges et produits financiers	XVII	55	-257
Quote-part de résultats sur opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		-5 033	1 794
Charges et produits exceptionnels	XVIII	-312	-241
Impôts sur les résultats	XIX	200	1 966
Résultat net des entreprises intégrées		-5 145	3 519
Quote-part dans les résultats sociétés m. équ.		126	-38
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	IV	-78	-68
Résultat net de l'ensemble consolidé		-5 097	3 413
Intérêts minoritaires		-151	-4
Résultat net part du groupe		-4 946	3 417
Résultat par action (en euros)	XX	-1.93	1.46
Résultat dilué par action (en euros)	XX	-1.93	1.46

3. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31/12/08	<i>2 175 000</i>	2 175	10 243	-953	-4 068	7 397	819
Affectation du résultat				-4 068	4 068		
Résultat de l'exercice					3 417	3 417	-4
Augmentation de capital	<i>260 000</i>	260	2 227			2 487	
Frais d'augmentation de capital				-29		-29	-21
Variation de change				11		11	
Variation de périmètre				2		2	97
Situation au 31/12/09	<i>2 435 000</i>	2 435	12 470	-5 037	3 417	13 285	891
Affectation du résultat				3 417	-3 417		
Résultat de l'exercice					-4 946	-4 946	-150
Augmentation de capital	<i>288 874</i>	289	2 276			2 565	
Frais d'augmentation de capital				11		11	2
Variation des titres d'autocontrôle				-15		-15	
Mali sur cession de titres d'autocontrôle				-43		-43	
Variation de change				13		13	
Variation de périmètre							375
Situation au 31/12/10	<i>2 723 874</i>	2 724	14 746	-1 654	-4 946	10 870	1 118

4. Tableau de flux de trésorerie

En K€	Note	31/12/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		-5223	3 450
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements et provisions		487	379
- Variation des impôts différés		-261	-1 966
- Plus ou moins values de cession			72
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-4 997	1 935
Dividendes des sociétés mises en équivalence			26
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		364	-893
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>		<i>-4 633</i>	<i>1 068</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-75	-31
Acquisition d'immobilisations corporelles		-1 184	-1 473
Variation des immobilisations financières		-119	92
Variation de périmètre		-253	40
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>		<i>-1 631</i>	<i>-1 372</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital société mère		2 564	2 487
Imputation de frais sur prime d'émission (filiales)		13	-50
Variation des titres d'autocontrôle		-15	
Passage en capitaux propres du mali / cession de titres propres		-43	
Emissions d'emprunts bancaires			970
Remboursements d'emprunts bancaires		-285	-257
Variation des autres emprunts et dettes financières		-13	-56
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>		<i>2 221</i>	<i>3 094</i>
Variation de trésorerie		-4 043	2 790
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	XXI	<i>4 881</i>	<i>2 091</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	XXI	<i>838</i>	<i>4 881</i>

INTRODUCTION

Les principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe GAUSSIN sont conformes à la loi du 3 janvier 1985, à son décret d'application du 17 février 1986 et au règlement du Conseil de la Réglementation comptable (règlement CRC 99-02).

Le groupe GAUSSIN n'est pas tenu à la présentation de comptes consolidés au regard des seuils prévus par l'article R233-16 du code de commerce (total du bilan : 15 millions d'euros, montant net du chiffre d'affaires : 30 millions d'euros, effectif moyen : 250 salariés). Cependant, le groupe a décidé d'établir des comptes consolidés de façon volontaire.

I. PRINCIPES COMPTABLES

A. Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inférieurs à 10 000 € sont totalement amortis ou repris sur l'exercice. Les autres sont amortis ou repris sur une durée maximale de 20 ans.

B. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- Immobilisations incorporelles :

- Frais de recherche-développement : 5 ans
- Brevets : durée résiduelle de protection des brevets (durée moyenne de 10 ans)
- Autres concessions et licences : 3 ans

- Immobilisations corporelles :

- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Frais de recherche et développement :

L'activité de recherche et développement est menée par la société EVENT qui développe des procédés et technologies nouvelles brevetées dans le but premier d'apporter à sa société mère les solutions techniques aux demandes et anticipations commerciales.

Le groupe applique la méthode préférentielle et active les frais de développement en immobilisations incorporelles lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale conformément aux dispositions du paragraphe 311-3 du Plan Comptable Général.

Les frais de développement aboutissant à la fabrication d'équipements destinés à des essais ou compléments de développements sont portés en matériels industriels.

Les éléments constitutifs des frais immobilisés correspondent, pour chaque projet de R&D, à la somme des heures identifiées calculées au taux horaire chargé moyen de chaque service participant à la R&D d'une part, et des achats de pièces et matières identifiées d'autre part.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis de façon linéaire sur 5 ans à compter de leur date de comptabilisation.

C. Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

A la clôture, la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de :

- L'actif net de l'entreprise et du cours de bourse le cas échéant,

- des perspectives de rentabilité future,
- de l'intérêt stratégique que représente la participation.

D. Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

E. Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré » (CUMP).

Les travaux en cours sont identifiés par « affaire », le terme affaire correspondant à une commande client.

Pour chaque affaire, les coûts des matières consommées valorisées au CUMP et les coûts des heures consommées valorisées à un taux horaire budgété sont totalisés. La somme des « affaires » en cours valorisées comme mentionné ci-avant constitue les travaux en cours de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks et travaux en cours.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable et présentés nets par entité fiscale.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires sont comptabilisés par prudence en fonction de la probabilité de récupération.

H. Trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement desquelles il faut déduire les concours bancaires courants.

I. Provisions pour risques et charges

1. Provisions pour garanties données aux clients

Il est constitué chaque année une provision pour risque « garanties données aux clients » basée, par gamme de fabrication, sur la durée de garantie contractuelle, le chiffre d'affaires et le coût d'intervention en garantie constaté par année.

2. Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan pour un montant évalué selon la méthode actuarielle.

Les paramètres suivants sont retenus pour le calcul de cet engagement :

- Départ à 65 ans
- Taux de rotation : 2 %
- Taux de charges patronales : 40 % pour les non cadres, 45% pour les cadres
- Taux d'actualisation : 2.50 % (inflation comprise)

J. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis les comptes des sociétés étrangères à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;

- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

K. Comptabilisation des écarts de conversion des créances et dettes en devises

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

L. Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat.

M. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de :

- produits issus de la vente de matériels. La vente d'équipements et d'engins industriels est constatée à la livraison au client final ;
- produits issus de prestations de services après vente en accompagnement des ventes de matériels (formation, maintenance et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- ventes d'études constatées lorsque les études sont remises ;
- produits des ventes de licences de fabrication constatés lorsque la livraison de la licence est intervenue et lorsqu'aucune obligation subséquente ne subsiste ;
- produits issus de prestations de services en accompagnement des ventes de licences (formation et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- produits autres correspondant à la vente de biens fonciers constatés à la livraison au client final et de locations immobilières.

N. Comptabilisation des achats de sous-traitance

Depuis 2009, la société GAUSSIN regroupe donc les achats et la sous-traitance qui se rattachent à la production industrielle sous l'unique rubrique « Achats de matières premières et autres approvisionnements » et non en autres charges externes comme le voudrait une application stricte du plan de compte prévu par le PCG. L'application de cette disposition est sans effet sur le résultat d'exploitation et sur le résultat net.

O. Comptabilisation du crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est porté en « Autres produits d'exploitation » dans les comptes sociaux d'EVENT et dans les comptes consolidés du Groupe (356 K€ au 31/12/10).

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A. Liste des sociétés du périmètre de consolidation

	% Intérêt du groupe		
	31/12/2010	31/12/2009	
SA GAUSSIN	Société mère		
SA METALLIANCE	44.16	44.16	ME
TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE	44.16	44.16	ME
SOFIMMOB	22.52	22.52	ME
SAS EVENT	100.00	100.00	IG
GAUSSIN MIDDLE EAST (1)	49.00	49.00	ME
LEADERLEASE (2)	79.10	57.14	IG
SCI HALL 5 (3)	79.02	N.C	IG
SCI HALL 6 (3)	79.02	N.C	IG
SCI HALL 7	79.02	28.57	IG
SCI HALL 8	79.02	28.57	IG
SCI HALL 9 Bis	79.02	28.57	IG
SCI CLAICHIERES	79.02	57.08	IG
SCI DES GRANDS VERGERS (4)	79.02	N.C	IG
GAUSSIN ASIA (5)	100.00	N.C	IG

IG : intégration globale

ME : Mise en équivalence

N.C : non consolidée

(1) GAUSSIN MIDDLE EAST a été déconsolidée sur l'exercice (voir note II. B. 3.)

(2) Il s'agit de la société anciennement dénommée IMMALOC (changement de dénomination sociale).

(3) Les sociétés civiles immobilières HALL 5 et HALL 6 ont été créées fin juin 2010.

(4) La SCI GRANDS VERGERS est consolidée pour la 1^{ère} fois sur l'exercice. Elle n'avait pas été consolidée lors des exercices précédents en raison de son caractère non significatif.

(5) Il s'agit d'une filiale nouvellement créée sur l'exercice et située à Singapour.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif et par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

- EVENT : intégrée globalement en 2009 et 2010 (contrôle de droit : majorité des droits de vote).

- LEADERLEASE (ex IMMALOC) : intégrée globalement en 2009 et 2010 (contrôle de droit : majorité des droits de vote).

- SCI : intégrées globalement en 2009 et 2010 (contrôle de fait : plus de 40% des droits de vote et principal associé)

- METALLIANCE (et filiales) : mise en équivalence en 2009 et 2010 (plus de 40% des droits de vote mais un autre associé détient plus que GAUSSIN).

B. Variation du périmètre de consolidation

1. GAUSSIN Asia

La société GAUSSIN Asia, filiale à 100% de GAUSSIN, a été créée à Singapour le 23/06/10.

Prix d'acquisition des titres : 1 616

Frais d'acquisition : 118

Coût d'acquisition : 1 734

Valeur des capitaux convertis à la date de création : 1 616

Ecart d'acquisition : 118

2. LEADERLEASE

L'augmentation de capital de Leaderlease du 23/06/10 s'est traduite par une augmentation de la part du groupe qui est passée de 57,14% à 78,91%. Cela n'a pas généré d'impact majeur sur la comparabilité des comptes. Un écart d'acquisition global de 373 K€ a cependant été comptabilisé.

L'acquisition complémentaire de titres Leaderlease de 0.18% portant le pourcentage de détention à 79.10% a généré un écart d'acquisition complémentaire de 131 K€.

3. GAUSSIN MIDDLE EAST

La prise de participation de GAUSSIN S.A. dans GAUSSIN MIDDLE EAST (GME) est une Joint Venture avec la société Dubaï Investments dans laquelle GAUSSIN S.A. est minoritaire (41%).

L'actionnaire principal, la société Dubaï Investments, a décidé d'agir seul en matière de décisions d'organisation, de gestion comptable et administrative, comme sa détention majoritaire dans le capital de GAUSSIN MIDDLE EAST le lui permet, malgré la proposition manifestée par GAUSSIN S.A. d'apporter son aide et ses compétences.

La société Dubaï Investments s'est montrée défaillante quant à la production d'une information financière fiable et régulière concernant GAUSSIN MIDDLE EAST, notamment au titre de l'exercice 2010.

L'absence d'information financière significative relative à GAUSSIN MIDDLE EAST n'a pas permis de poursuivre sa consolidation par mise en équivalence au 31 décembre 2010 par la société consolidante, GAUSSIN S.A.

Les titres d'une société déconsolidée sans cession doivent être repris à l'actif du bilan pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent à la date de déconsolidation. Or, la quote-part de GAUSSIN S.A. dans les capitaux propres négatifs de GAUSSIN MIDDLE EAST dépassant la valeur de sa participation, celle-ci a été retenue pour une valeur nulle. La partie négative a été portée au bilan consolidé dans la rubrique « Provisions » pour un montant de 514 K€.

La déconsolidation de GAUSSIN MIDDLE EAST n'a entraîné ni plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres.

III. DATE DE CLOTURE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31/12/10. Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre, à l'exception des SCI HALL 5 et HALL 6 dont les exercices sociaux commencent respectivement le 22 juin 2010 et le 24 juin 2010.

IV. ECARTS D'ACQUISITION

Variation des écarts d'acquisition actif (en K€)	Brut	Amortissement	Net
Situation au 31-12-09	1 464	-136	1 328
Variation de périmètre (1)	623		623
Variation de change	13		
Dotation aux amortissements		-78	-78
Situation au 31-12-10	2 100	-214	1 886

(1) Ecart d'acquisition :

- lié à la création de Gaussin Asia : 118 K€

- lié à l'augmentation de capital Leaderlease et à l'acquisition complémentaire de titres : 505 K€

V. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2009	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2010
Frais de recherche et développement	706				706
Concessions, brevets, licences	241	74			315
Fonds commercial	1				1
Immobilisations en cours					
TOTAUX	948	74			1 022

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2009	Dotations, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2010
/ Frais de recherche et développement	240	141			381
/ Concessions, brevets, licences	85	84			169
TOTAUX	325	225			550

NET (K€)	31/12/2009	31/12/2010
Frais de recherche et développement	466	325
Concessions, brevets, licences	156	146
Fonds commercial	1	1
Immobilisations en cours		
TOTAUX	623	472

VI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2009	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2010
Terrains	234				234
Constructions	3 829	85			3 914
Matériel et outillage	1 647	1 061			2 708
Matériel et outillage en crédit-bail	225				225
Autres immobilisations corporelles	386	40			426
TOTAUX	6 321	1 186			7 507

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2009	Dotations	Cessions, reprises	Mouvements et reclassements	31/12/2010
/Constructions	819	209			1 028
/Matériel et outillage	108	358			466
/Matériel et outillage en crédit-bail	78	45			123
/Autres immobilisations corporelles	196	38			234
TOTAUX	1 201	650			1 851

NET (K€)	31/12/2009	31/12/2010
Terrains	234	234
Constructions	3 010	2 886
Matériel et outillage	1 539	2 242
Matériel et outillage en crédit-bail	147	102
Autres immobilisations corporelles	190	192
TOTAUX	5 120	5 656

VII. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A. Titres de participation (non consolidés)

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
SA INDUSTRY (1)	488	488
SCI DES GRANDS VERGERS (2)		2
GAUSSIN MIDDLE EAST (3)	25	
TOTAUX	513	490

PROVISIONS (K€)	31/12/2010	31/12/2009
/ SA INDUSTRY	488	488
/ SCI DES GRANDS VERGERS		
/ GAUSSIN MIDDLE EAST	25	
TOTAUX	513	488

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
SA INDUSTRY		
SCI DES GRANDS VERGERS		2
GAUSSIN MIDDLE EAST (4)		
TOTAUX		2

(1) La société Industry, détenue à 99.80% par GAUSSIN S.A., a été mise en dissolution anticipée et les titres sont provisionnés à 100%.

(2) La SCI des Grands Vergers, détenue à 40% par LEADERLEASE, est consolidée pour la première fois sur l'exercice 2010.

(3) GAUSSIN MIDDLE EAST a été déconsolidée sur l'exercice.

B. Variation des immobilisations financières

BRUT (K€)	31/12/2009	Acquisitions, augmentations	Variation de périmètre	31/12/2010
Titres de participation	490		23	513
Autres titres immobilisés	1	2		3
Prêts		58		58
Autres immobilisations financières	12	61		73
TOTAUX	503	121	23	647

PROVISIONS (K€)	31/12/2009	Dotations	Variation de périmètre	31/12/2010
/ Titres de participation	488		25	513
/Autres immobilisations financières	5			5
TOTAUX	493		25	518

NET (K€)	31/12/2009	31/12/2010
Titres de participation	2	
Autres titres immobilisés	1	3
Prêts		58
Autres immobilisations financières	7	68
TOTAUX	10	129

C. Variation des titres mis en équivalence

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2009	Dividendes versés	Variation par résultat	Ecart de change	Mouvements et reclassements	Cession externe	31/12/2009
PALIER METALLIANCE	2 382		126				2 508
TOTAUX	2 382		126				2 508

VIII. VALEURS D'EXPLOITATION

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières	739	510
Encours de biens	727	319
Produits finis	61	72
Marchandises	12	12
TOTAUX	1 539	913

PROVISIONS (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières	32	32
TOTAUX	32	32

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières	707	478
Encours de biens	727	319
Produits finis	61	72
Marchandises	12	12
TOTAUX	1 507	881

IX. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute du poste « Clients et comptes rattachés » est de 2 543 K€ (2 076 K€ au 31/12/09). Ce poste est déprécié à hauteur de 116 K€ (94 K€ au 31/12/09) et a une échéance à moins d'un an.

X. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

A. Détail du poste « Autres créances et comptes de régularisation »

BRUT (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes / commandes	2 013	
Compte-courant Gaussin Middle East	1 457	1 340
Créances fiscales et sociales	1 255	708
Autres créances	80	259
Charges constatées d'avance	70	
TOTAUX	4 875	2 307

Les autres créances ne font l'objet d'aucune dépréciation.

B. Etat des échéances des créances

Toutes les autres créances sont à moins d'un an.

XI. IMPOTS DIFFERES

Ils ont été calculés au taux de 33,33%.

A la clôture des comptes, la société procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances ne le permettent pas, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance du report autorisée par la législation fiscale.

Les bénéfices imposables futurs sont issus de documents prévisionnels fixant des scénarios d'activité et de résultats sur plusieurs exercices. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement économique et à l'exercice de prévision, le caractère probable de recouvrement des actifs d'impôt différé a été apprécié sur la base d'un horizon à trois ans. Cette position est identique à celle retenue au 31/12/09.

Les impôts différés actifs non activés liés à des reports déficitaires s'élèvent à 3 589 K€.

A. Variation des impôts différés

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	MONTANTS
Situation au 31/12/09	2 313
Variation par résultat	261
Situation au 31/12/10	2 574

B. Analyse des sources d'imposition

ANALYSE DES SOURCES D'IMPOSITION	BASE D'IMPOT	IMPOT
Déficit fiscaux	6 448	2 149
Elimination de plus-values internes	2 650	883
Ecart d'évaluation	-635	-212
Correction d'amortissements	-799	-266
Provision pour indemnités de retraite	21	7
Provisions règlementées	-76	-25
Crédit-bail	-44	-15
Autres charges non déductibles	157	52
Situation au 31/12/09	7 722	2 574

C. Preuve d'impôt

K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 097	3 412
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-126	38
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	77	68
Produit d'impôt sur les résultats	-200	-1 966
Résultat net avant impôt et amortissement des EA	-5 346	1 552
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (33,33%)	-1 782	517
Impôts liés aux différences permanentes	-48	-103
Activation d'impôts différés non activés au cours des exercices antérieurs		-1 767
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires		-613
Pertes non activées	1 604	
Crédit d'impôt / régularisation d'impôt	23	
Taxation des résultats des sociétés étrangères à des taux différents	3	
Produit d'impôt effectif	-200	-1 966

XII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE ET DES INTERETS MINORITAIRES

A. Capital social en nombre d'actions

En date du 07/06/10, il a été décidé d'augmenter le capital social de 288 874 euros par apport en numéraire. Au 30/06/10, le capital social est fixé à un montant de 2 723 884 euros divisé en 2 723 884 actions de 1 euro de nominal.

B. Intérêts minoritaires

INTERETS MINORITAIRES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts hors groupe	1 269	895
Résultat hors groupe	-151	-4
TOTAUX	1 118	891

XIII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour litiges	152	625
Provision / Gaussin Middle East	514	514
Provision pour dépréciation R&D		
Provisions pour garantie données aux clients	27	31
Provisions pour indemnités de départ en retraite	20	26
TOTAUX	713	1 196

XIV. DETTES

A. Détail du poste « Autres dettes et comptes de régularisation »

K€	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales	881	731
Avances et acomptes / commandes	1 279	570
Autres dettes	299	218
Produits constatés d'avance	96	96
Dettes sur immobilisations	3	
TOTAUX	2 558	1 615

B. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES (K€)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Concours bancaires courant	36	36		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 800	255	1 499	1 046
Emprunts en crédit-bail	101	47	54	
Emprunts et dettes financières diverses	475	65	410	
<i>Sous Total dettes financières</i>	<i>3 412</i>	<i>403</i>	<i>1 963</i>	<i>1 046</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>4 235</i>	<i>4 235</i>		
Avances et acomptes / commandes	1 279	1 279		
Dettes fiscales et sociales	881	881		
Autres dettes	299	299		
Produits constatés d'avance	96	96		
<i>Sous Total autres dettes</i>	<i>2 555</i>	<i>2 555</i>		
TOTAUX AU 31/12/09	10 202	7 193	1 963	1 046

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit proviennent des SCI filiales de LEADERLEASE, propriétaires des locaux industriels loués par les sociétés du groupe GAUSSIN. Ces locaux sont financés par des emprunts bancaires résumés comme suit :

Valeur d'origine cumulée : 3 268 K€.

Durées : de 121 à 144 mois

Taux fixes : de 4.70 % à 5.50 %

Garanties hypothécaires

XV. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises	260	378
Production vendue de biens	1 407	2 839
Production vendue de services	12	429
<i>Total chiffre d'affaires France</i>	<i>1 679</i>	<i>3 646</i>
Ventes de marchandises	338	
Production vendue de biens	1 019	2 770
Production vendue de services	159	5 346
<i>Total chiffre d'affaires Export</i>	<i>1 516</i>	<i>8 116</i>
TOTAUX	3 195	11 762

XVI. CHARGES DE PERSONNEL

A. Effectifs moyens

Les effectifs moyens sont de 31 personnes pour l'exercice 2010 (39 personnes pour l'exercice 2009).

B. Charges de personnel

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	1 397	1 850
Charges sociales	598	801
TOTAUX	1 995	2 651

C. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation est apprécié par année civile.

Au 31/12/10, l'ensemble des salariés des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale a acquis un droit cumulé de 1 998 heures (1 315 heures au 31/12/09).

XVII. RESULTAT FINANCIER

Le tableau suivant indique la composition du résultat financier :

Eléments de résultat (K€)	Charges financières a	Produits financiers b	RESULTAT FINANCIER b-a
Produits financiers de participation		55	55
Intérêts et assimilés	167	10	-157
Perte / gain de change	171	508	337
Charges / Produits sur cessions de VMP	220	1	-219
Dotations / reprises de provisions		39	39
TOTAUX	558	613	55

XVIII. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Eléments de résultat (K€)	Charges exceptionnelles a	Produits exceptionnels b	RESULTAT EXCEPTIONNEL a b
Charge / Produit / opérations de gestion	86	103	17
Litige Peugeot	846	578	-268
Autres dotations et reprises de provisions	56		-56
Divers	5		-5
TOTAUX	993	681	-312

XIX. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

VENTILATION	31/12/2010	31/12/2009
Impôt courant	-61	
Impôt différé	261	1 966
TOTAUX	200	1 966

XX. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu :

- en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante sur chaque semestre, soit -3 085 K€ au 1^{er} semestre, -1 861 K€ au 2^{ème} semestre, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de chaque semestre, soit 2 467 950 au 1^{er} semestre et 2 723 884 au 2^{ème} semestre.
- puis en additionnant les deux résultats ainsi obtenus.

Il s'établit ainsi à -1.93 €.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent néanmoins être ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il n'y a pas d'instruments dilutifs dans GAUSSIN. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

XXI. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

VENTILATION	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	606	7 634
Valeurs mobilières de placement	268	342
Concours bancaires	-36	-3 095
TOTAUX	838	4 881

XXII. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

XXIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Avals, cautions, garanties : 76 K€
- Prêt de 1 035 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 890 K€
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle : 145 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : BNP Paribas
Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas
Date d'effet de péremption : 23 décembre 2021
- Prêt de 650 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 650 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : Crédit Lyonnais
Date d'effet de péremption : 4 mars 2019
- Prêt de 1 083 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 807 K€
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle : 276 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : CIC Est
Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : CIC Est
Date d'effet de péremption : 10 novembre 2019

XXIV. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission sur les comptes sociaux au titre de 2010 s'élèvent à 273 K€ se scindant en :

- mission de certification des comptes annuels : 150 K€.
- missions ponctuelles : 123 K€

XXV. EVENEMENTS POST CLOTURE

En janvier 2011, GAUSSIN a réalisé une augmentation de capital de 941 540,40 euros correspondant à 261 539 actions nouvelles de 1 euro de nominal et à une prime d'émission de 680 001,40 euros (2,60 euros par action).

20.1.3 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

1. Bilan consolidé

ACTIF (K€)	Réf. note	31/12/2009	31/12/2008
Actif immobilisé		<i>9 463</i>	<i>8 475</i>
Ecart d'acquisition	IV	1 328	1 296
Immobilisations incorporelles	V	623	762
Immobilisations corporelles	VI	5 120	3 953
Immobilisations financières	VII	10	102
Titres mis en équivalence	VII. C	2 382	2 362
Actif circulant		<i>15 459</i>	<i>8 467</i>
Stocks et encours	VIII	881	1 653
Clients et comptes rattachés	IX	1 982	2 792
Autres créances et comptes de régularisation	X	2 307	1 573
Impôts différés actif	XI	2 313	347
Disponibilités et valeurs mobilières de plac.		7 976	2 102
TOTAL ACTIF		24 922	16 942
PASSIF (K€)	Réf. note	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres part du groupe	XII	<i>13 285</i>	<i>7 397</i>
Capital		2 435	2 175
Prime d'émission		12 470	10 243
Réserves consolidées		-5 037	-953
Résultat consolidé		3 417	-4 068
Intérêts minoritaires	XII	<i>891</i>	<i>819</i>
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	XIII	<i>1 196</i>	<i>1 175</i>
Dettes	XIV	<i>9 550</i>	<i>7 551</i>
Emprunts et dettes financières		6 771	3 029
Fournisseurs et comptes rattachés		1 164	1 832
Autres dettes et comptes de régularisation		1 615	2 690
TOTAL PASSIF		24 922	16 942

2. Compte de résultat

En K€	Réf. note	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	XV	11 762	7 649
Autres produits d'exploitation		1 197	1 698
Achats consommés		-7 316	-9 533
Charges de personnel	XVI	-2 651	-2 668
Autres charges d'exploitation		-191	-34
Impôts et taxes		-162	-295
Dotations aux amortissements et aux provisions		-588	-533
Résultat d'exploitation		2 051	-3 716
Charges et produits financiers	XVII	-257	-471
Quote-part de résultats sur opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		1 794	-4 187
Charges et produits exceptionnels	XVIII	-241	-627
Impôts sur les résultats	XIX	1 966	424
Résultat net des entreprises intégrées		3 519	-4 390
Quote-part dans les résultats sociétés m. équ.		-38	-108
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	IV	-68	-68
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 413	-4 566
Intérêts minoritaires		-4	-498
Résultat net part du groupe		3 417	-4 068
Résultat par action (en euros)	XX	1.46	-1.89
Résultat dilué par action (en euros)	XX	1.46	-1.89

3. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de change	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31/12/07 (1)	<i>2 100</i>	2 100	9 129	-954			10 275	1 566
Résultat de l'exercice						-4 068	-4 068	-498
Augmentation de capital	75	75	1 114				1 189	
Distribution de dividendes								-250
Variation de périmètre				1			1	1
Situation au 31/12/08	<i>2 175</i>	2 175	10 243	-953		-4 068	7 397	819
Résultat de l'exercice						3 417	3 417	-4
Augmentation de capital	260	260	2 227				2 487	
Frais d'augmentation de capital			-29				-29	-21
Variation de change					11		11	
Variation de périmètre				2			2	97
Situation au 31/12/09	<i>2 435</i>	2 435	12 441	-951	11	-651	13 285	891

Les comptes consolidés au 31/12/07 n'ayant pas été établis, la ventilation entre le résultat et les réserves ne peut être effectuée.

4. Tableau de flux de trésorerie

En K€	Note	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées		3 450
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions		379
- Variation des impôts différés		-1 966
- Plus ou moins values de cession		72
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 935
Dividendes des sociétés mises en équivalence		26
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-893
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>		<i>1 068</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-31
Acquisition d'immobilisations corporelles		-1 473
Variation des créances rattachées à des participations		92
Variation de périmètre		40
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>		<i>-1 372</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital société mère		2 487
Imputation de frais sur prime d'émission (filiales)		-50
Emissions d'emprunts bancaires		970
Remboursements d'emprunts bancaires		-257
Variation des autres emprunts et dettes financières		-56
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>		<i>3 094</i>
Variation de trésorerie		2 790
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	XXI	<i>2 091</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	XXI	<i>4 881</i>

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

INTRODUCTION

Les principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe GAUSSIN sont conformes à la loi du 3 janvier 1985, à son décret d'application du 17 février 1986 et au règlement du Conseil de la Réglementation comptable (règlement CRC 99-02).

Le Groupe GAUSSIN établit pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2009. Conformément au règlement 99-02, l'information comparative relative à l'exercice 2008 est donnée. Pour des raisons pratiques, la société n'a cependant pas présenté d'information comparative relative à l'exercice 2008 dans le tableau des flux de trésorerie.

I. PRINCIPES COMPTABLES

A. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inférieurs à 10 000 € sont totalement amortis ou repris sur l'exercice. Les autres sont amortis ou repris sur une durée maximale de 20 ans.

B. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- Immobilisations incorporelles :
 - Frais de recherche-développement : 5 ans
 - Brevets : durée résiduelle de protection des brevets (durée moyenne de 10 ans)
 - Autres concessions et licences : 3 ans
- Immobilisations corporelles :
 - Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
 - Matériel et outillage : 5 ans
 - Matériel de transport : 4 ans
 - Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
 - Mobilier de bureau : 10 ans

Frais de recherche et développement :

L'objet principal de la société EVENT est la recherche-développement. Elle développe des procédés et technologies nouvelles brevetées dans le but premier d'apporter à sa société mère les solutions techniques aux demandes et anticipations commerciales.

Le groupe active les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

C. Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

A la clôture, la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de :

- L'actif net de l'entreprise et du cours de bourse le cas échéant,
- des perspectives de rentabilité future,
- de l'intérêt stratégique que représente la participation.

D. Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

E. Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré » (CUMP).

Les travaux en cours sont identifiés par « affaire », le terme affaire correspondant à une commande client.

Pour chaque affaire, les coûts des matières consommées valorisées au CUMP et les coûts des heures consommées valorisées à un taux horaire budgété sont totalisés. La somme des « affaires » en cours valorisées comme mentionné ci-avant constitue les travaux en cours de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks et travaux en cours.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable et présentés nets par entité fiscale.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires sont comptabilisés par prudence en fonction de la probabilité de récupération.

H. Trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement desquelles il faut déduire les concours bancaires courants.

I. Provisions pour risques et charges

1. Provisions pour garanties données aux clients

Il est constitué chaque année une provision pour risque « garanties données aux clients » basée, par gamme de fabrication, sur la durée de garantie contractuelle, le chiffre d'affaires et le coût d'intervention en garantie constaté par année.

2. Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan pour un montant évalué selon la méthode actuarielle.

Les paramètres suivants sont retenus pour le calcul de cet engagement :

- Départ à 65 ans
- Taux de rotation : 2 %
- Taux de charges patronales : 40 % pour les non cadres, 45% pour les cadres
- Taux d'actualisation : 2.50 % (inflation comprise).

J. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis les comptes des sociétés étrangères à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

K. Comptabilisation des écarts de conversion des créances et dettes en devises

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

I. Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées sont :

	% Intérêt du groupe		
	31/12/2009	01/01/2009	
SA GAUSSIN	Société mère		
SA METALLIANCE	44.16	44.16	ME
TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE	44.16	44.16	ME
SOFIMMOB	22.52	22.52	ME
SAS EVENT	100.00	100.00	IG
GAUSSIN MIDDLE EAST	49.00	49.00	ME
IMMALOC	57.14	50.00	IG
SCI HALL 7	28.57	25.00	IG
SCI HALL 8	28.57	25.00	IG
SCI HALL 9	28.57	25.00	IG
SCI CLAICHIERES	57.08	49.95	IG
BATIPRO (1)	N.C	20.00	ME

IG : intégration globale

ME : Mise en équivalence

N.C : non consolidée

(1) Les titres de la société BATIPRO ont été cédés à l'extérieur du groupe le 16/12/09.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif et par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

- EVENT : intégrée globalement en 2008 et 2009 (contrôle de droit : majorité des droits de vote).
- IMMALOC : intégrée globalement en 2008 (contrôle de fait : plus de 40% des droits de vote et principal associé) et 2009 (contrôle de droit : majorité des droits de vote).
- SCI : intégrées globalement en 2008 et 2009 (contrôle de fait : plus de 40% des droits de vote et principal associé)
- GAUSSIN MIDDLE EAST : mise en équivalence en 2008 et 2009 (plus de 40% des droits de vote mais un autre associé détient plus que Gaussin).
- METALLIANCE (et filiales) : mise en équivalence en 2008 et 2009 (plus de 40% des droits de vote mais un autre associé détient plus que Gaussin).

III. DATE DE CLOTURE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31/12/09. Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre.

IV. ECARTS D'ACQUISITION

Variation des écarts d'acquisition actif (en K€)	Brut	Amortissement	Net
Situation au 31-12-08	1 364	-68	1 296
Variation de périmètre (1)	100		100
Dotation aux amortissements		-68	-68
Situation au 31-12-09	1 464	-136	1 328

(1) L'augmentation de capital non paritaire de la société IMMALOC, souscrite intégralement par GAUSSIN S.A. a généré un écart d'acquisition de 100 K€ sur l'exercice.

V. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2008	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2009
Frais de recherche et développement	706				706
Concessions, brevets, licences	84	31		126	241
Fonds commercial	1				1
Immobilisations en cours	126			-126	
TOTAUX	917	31			948

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2008	Dotations, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2009
/ Frais de recherche et développement	99	141			240
/Concessions, brevets, licences	56	29			85
TOTAUX	155	170			325

NET (K€)	31/12/2008		31/12/2009
Frais de recherche et développement	607		466
Concessions, brevets, licences	28		156
Fonds commercial	1		1
Immobilisations en cours	126		
TOTAUX	762		623

VI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT (K€)	31/12/2008	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	Mouvements et reclassements	31/12/2009
Terrains	219	15			234
Constructions	2 837	364		628	3 829
Matériel et outillage	82	1 075		490	1 647
Matériel et outillage en crédit-bail	225				225
Autres immobilisations corporelles	368	18			386
Immobilisations en cours	1 118			-1 118	
TOTAUX	4 849	1 472			6 321

AMORTISSEMENTS (K€)	31/12/2008	Dotations	Cessions, reprises	Mouvements et reclassements	31/12/2009
/Constructions	638	181			819
/Matériel et outillage	65	43			108
/Matériel et outillage en crédit-bail	33	45			78
/Autres immobilisations corporelles	160	36			196
TOTAUX	896	305			1 201

NET (K€)	31/12/2008	31/12/2009
Terrains	219	234
Constructions	2 199	3 010
Matériel et outillage	17	1 539
Matériel et outillage en crédit-bail	192	147
Autres immobilisations corporelles	208	190
Immobilisations en cours	1 118	
TOTAUX	3 953	5 120

Les immobilisations en cours figurant dans les immobilisations corporelles consolidées au 31/12/08 trouvent leur reclassement au 31/12/09 comme suit :

- Dans trois des SCI, filiales d'IMMALOC, des travaux d'aménagement et de rénovation ont été entrepris durant l'exercice 2008 et ont été achevés dans le courant de l'exercice 2009. Les immobilisations relatives à ces travaux ont été définitivement constatées lors de leur réception en 2009. Les travaux commencés en 2008 et portés en immobilisations en cours s'élevaient à 628 K€ au 31/12/08. Cette somme figure au poste consolidé « Constructions » au 31/12/09.
- Le bilan de la société EVENT, consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, faisait apparaître 490 K€ au 31/12/08, relatif à la construction de prototypes exclusivement destinés à la recherche-développement. Le principal programme de R&D contenu dans cette somme a été finalisé au 30/09/09 et porté au poste consolidé « Installations techniques, matériels et outillages ».

VII. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A. Titres de participation (non consolidés)

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
SA INDUSTRY (1)	488	488
SCI DES GRANDS VERGERS (2)	2	2
TOTAUX	490	490

PROVISIONS (K€)	31/12/2009	31/12/2008
SA INDUSTRY	488	488
SCI DES GRANDS VERGERS		
TOTAUX	488	488

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
SA INDUSTRY		
SCI DES GRANDS VERGERS	2	2
TOTAUX	2	2

(1) La société Industry, détenue à 99.80% par GAUSSIN S.A., a été mise en dissolution anticipée et les titres sont provisionnés à 100%.

(2) La SCI des Grands Vergers, détenue à 40% par IMMALOC, n'a pas été consolidée en raison de son caractère non significatif.

B. Variation des immobilisations financières

BRUT (K€)	31/12/2008	Acquisitions, augmentations	Cessions, diminutions	31/12/2009
Titres de participation	490			490
Créances rattachées à des participations	92		-92	
Autres titres immobilisés	1			1
Autres immobilisations financières	12			12
TOTAUX	595		-92	503

PROVISIONS (K€)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
/ Titres de participation	488			488
/Autres immobilisations financières	5			5
TOTAUX	493			493

NET (K€)	31/12/2008	31/12/2009
Titres de participation	2	2
Créances rattachées à des participations	92	
Autres titres immobilisés	1	1
Autres immobilisations financières	7	7
TOTAUX	102	10

C. Variation des titres mis en équivalence

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2008	Dividendes versés	Variation par résultat	Ecart de change	Mouvements et reclassements	Cession externe	31/12/2009
PALIER METALLIANCE	2 269		113				2 382
GAUSSIN MIDDLE EAST (1)			-195	11	184		
BATIPRO	93	-26	44			-111	
TOTAUX	2 362	-26	-38	11	184	-111	2 382

(1) La quote-part de GAUSSIN S.A. dans les capitaux propres négatifs de GAUSSIN MIDDLE EAST dont les titres sont mis en équivalence dépassant la valeur de sa participation, celle-ci est retenue pour une valeur nulle. La partie négative est portée au bilan consolidé dans la rubrique « Provisions ».

VIII. VALEURS D'EXPLOITATION

VALEURS BRUTES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières	510	728
Encours de biens	319	913
Produits finis	72	
Marchandises	12	12
TOTAUX	913	1 653

PROVISIONS (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières	32	
TOTAUX	32	

VALEURS NETTES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières	478	728
Encours de biens	319	913
Produits finis	72	
Marchandises	12	12
TOTAUX	881	1 653

IX. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute du poste « Clients et comptes rattachés » est de 2 076 K€ (2 918 K€ au 31/12/08). Ce poste est déprécié à hauteur de 94 K€ (126 K€ au 31/12/08) et a une échéance à moins d'un an.

X. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

A. Détail du poste « Autres créances et comptes de régularisation »

BRUT (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes / commandes		7
Compte-courant sociétés mises en équivalence	1 340	
Créances fiscales et sociales	708	1 323
Autres créances	259	187
Charges constatées d'avance		56
TOTAUX	2 307	1 573

Les autres créances ne font l'objet d'aucune dépréciation.

B. Etat des échéances des créances

Toutes les autres créances sont à moins d'un an.

XI. IMPOTS DIFFERES

Ils ont été calculés au taux de 33,33%.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires ont été comptabilisés par prudence en fonction de la probabilité de récupération. Pour le groupe fiscal GAUSSIN, il a été tenu compte d'un business plan sur 3 ans et les impôts différés liés à des reports déficitaires ont été activés sur la base de 3 ans de résultat.

A. Variation des impôts différés

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	MONTANTS
Situation au 31/12/08	347
Variation par résultat	1 966
Situation au 31/12/09	2 313

B. Analyse des sources d'imposition

ANALYSE DES SOURCES D'IMPOSITION	BASE D'IMPOT	IMPOT
Déficit fiscaux	6 192	2 063
Elimination de plus-values internes	1 779	593
Ecart d'évaluation	-672	-224
Correction d'amortissements	-407	-136
Provision pour indemnités de retraite	26	9
Provisions règlementées	-35	-12
Crédit-bail	-47	-16
Autres charges non déductibles	105	35
Situation au 31/12/09	6 941	2 313

Les impôts différés actifs non activés liés à des reports déficitaires s'élèvent à 3 001 K€ au 31/12/2009.

C. Preuve d'impôt

K€	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 412
Quote-part des sociétés mises en équivalence	38
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	68
Produit d'impôt sur les résultats	-1 966
Résultat net avant impôt et amortissement des EA	1 552
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (33,33%)	517
Impôts liés aux différences permanentes	-103
Activation d'impôts différés non activés au cours des exercices antérieurs	-1 767
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	-613
Produit d'impôt effectif	-1 966

XII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE ET DES INTERETS MINORITAIRES

A. Capital social en nombre d'actions

En date du 25/05/09, il a été décidé d'augmenter le capital social de 260 000 euros par apport en numéraire. Au 31/12/09, le capital social est fixé à un montant de 2 435 010 euros divisé en 2 435 010 actions de 1 euro de nominal.

B. Intérêts minoritaires

INTERETS MINORITAIRES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts hors groupe	895	1 317
Résultat hors groupe	-4	-498
TOTAUX	891	819

XIII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (K€)	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour litiges	625	650
Provision / titres mis en équivalence Gaussin Middle East (1)	514	330
Provision pour dépréciation R&D		123
Provisions pour garantie données aux clients	31	53
Provisions pour indemnités de départ en retraite	26	19
TOTAUX	1 196	1 175

(1) La quote-part de GAUSSIN S.A. dans les capitaux propres négatifs de GAUSSIN MIDDLE EAST dont les titres sont mis en équivalence dépassant la valeur de sa participation, celle-ci est retenue pour une valeur nulle. La partie négative est portée au bilan consolidé dans la rubrique « Provisions ».

XIV. DETTES

A. Détail du poste « Autres dettes et comptes de régularisation »

K€	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fiscales et sociales	731	1 238
Avances et acomptes / commandes	570	769
Autres dettes	218	323
Produits constatés d'avance	96	359
Dettes sur immobilisations		1
TOTAUX	1 615	2 690

Un montant de 96 K€, correspondant à des prestations de services non encore rendues, a été comptabilisé en produit constaté d'avance.

B. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES (K€)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Concours bancaires courant	3 096	3 096		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 041	242	1 421	1 378
Emprunts en crédit-bail	145	44	101	
Emprunts et dettes financières diverses	489	19	470	
<i>Sous Total dettes financières</i>	<i>6 771</i>	<i>3 401</i>	<i>1 992</i>	<i>1 378</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>1 164</i>	<i>1 164</i>		
Avances et acomptes / commandes	570	570		
Dettes fiscales et sociales	731	731		
Autres dettes	218	218		
Produits constatés d'avance	96	96		
<i>Sous Total autres dettes</i>	<i>1 615</i>	<i>1 615</i>		
TOTAUX AU 31/12/09	9 550	6 180	1 992	1 378

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit proviennent des SCI filiales de FONCIERE IMMALOC, propriétaires des locaux industriels loués par les sociétés du groupe GAUSSIN. Ces locaux sont financés par des emprunts bancaires résumés comme suit :

- Valeur d'origine cumulée : 3 268 K€,
- Durées : de 121 à 144 mois,
- Taux fixes : de 4,70 % à 5,50 %
- Garanties hypothécaires.

XV. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises	378	155
Production vendue de biens	2 839	2 039
Production vendue de services	429	531
<i>Total chiffre d'affaires France</i>	<i>3 646</i>	<i>2 725</i>
Ventes de marchandises		84
Production vendue de biens	2 770	4 234
Production vendue de services	5 346	606
<i>Total chiffre d'affaires Export</i>	<i>8 116</i>	<i>4 924</i>
TOTAUX	11 762	7 649

Le chiffre d'affaires se compose de :

- La vente d'équipements et d'engins industriels construits à partir de plans personnalisés (make to order). Le chiffre d'affaires est constaté à la livraison (terminaison) au client final. Il représente 5 609 K€ au 31/12/09.
- de prestations d'autorisation de fabrication sous forme de licence et les prestations de services pour un montant de 5 179 K€ ventilées comme suit :
 - o Le chiffre d'affaires des prestations d'autorisation de fabrication sous forme de licence est reconnu à hauteur des composantes du contrat effectivement livrées au 31/12/09 pour lesquelles aucune obligation subséquente ne subsiste : 4 763 K€ au 31/12/09.
 - o Le chiffre d'affaires des prestations de services correspondant à des études est constaté à la remise des études ou des plans : 416 K€ au 31/12/09.
- De produits accessoires correspondant notamment au service après vente, pièces détachées pour le solde, constatés lorsque les services sont rendus : 365 K€ au 31/12/09.
- De la vente de biens fonciers comptabilisés en stocks fonciers par IMMALOC : 377 K€ au 31/12/09.
- De locations immobilières à des sociétés extérieures au groupe : 269 K€ au 31/12/09.

XVI. CHARGES DE PERSONNEL

A. Effectifs moyens

Les effectifs moyens sont de 39 personnes pour l'exercice 2009 (41 personnes pour l'exercice 2008).

B. Charges de personnel

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	1 850	1 868
Charges sociales	801	800
TOTAUX	2 651	2 668

C. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation est apprécié par année civile.

Au 31/12/09, l'ensemble des salariés des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale a acquis un droit cumulé de 1 315 heures.

XVII. RESULTAT FINANCIER

Le tableau suivant indique la composition du résultat financier :

Eléments de résultat (K€)	Charges financières a	Produits financiers b	RESULTAT FINANCIER b-a
Produits financiers de participation		40	40
Intérêts et assimilés	168	8	-160
Perte / gain de change	405	284	-121
Charges / Produits sur cessions de VMP	1	3	2
Dotations / reprises de provisions	32	14	-18
TOTAUX	606	349	-257

XVIII. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Eléments de résultat (K€)	Charges exceptionnelles a	Produits exceptionnels b	RESULTAT EXCEPTIONNEL a b
Charges / plan social	214		-214
Rappel d'impôt	4		-4
Produit / opérations de gestion		51	51
Cession de BATIPRO	112	40	-72
Dotations et reprises de provisions	51	49	-2
TOTAUX	381	140	-241

XIX. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

VENTILATION	31/12/2009	31/12/2008
Impôt courant		-172
Impôt différé	1 966	596
TOTAUX	1 966	424

XX. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante, soit 3 417 K€, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, soit 2 332 153. Il s'établit ainsi à 1.46 €.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent néanmoins être ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il n'y a pas d'instruments dilutifs dans GAUSSIN. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

XXI. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

VENTILATION	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	7 634	1 980
Valeurs mobilières de placement	342	122
Concours bancaires	-3 095	-11
TOTAUX	4 881	2 091

XXII. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

XXIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Avals, cautions, garanties : 76 K€

- Prêt de 1 035 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 890 K€
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle : 145 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : BNP Paribas
Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas
Date d'effet de péremption : 23 décembre 2021

- Prêt de 650 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 650 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : Crédit Lyonnais
Date d'effet de péremption : 4 mars 2019

- Prêt de 1 083 K€ garanti par :
 - o Inscription de privilège de prêteur de deniers : 807 K€
 - o Inscription d'hypothèque conventionnelle : 276 K€Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : CIC Est
Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : CIC Est
Date d'effet de péremption : 10 novembre 2019

XXIV. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission sur les comptes sociaux au titre de 2009 s'élèvent à 50 K€.

20.2 Informations financières pro forma

Non applicable. Aucune variation du périmètre n'a été constatée sur la période présentée.

20.3 Etats financiers historiques

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent Prospectus.

20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Exercice 2011

20.4.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAUSSIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

L'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la société en cas de non réalisation d'hypothèses structurantes, telle qu'exposée dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe.

La note X « Autres créances et comptes de régularisation » qui expose le litige avec Dubaï Investments Industrie dont les demandes en réparation déposées auprès des autorités compétentes de Dubaï s'élèvent à un montant total de 4,850 K€, demandes jugées infondées par la Société la conduisant à ne pas comptabiliser à ce titre de provision pour risques et charges.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué ci-dessus dans la première partie de ce rapport, la note « Continuité de l'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié la pertinence de l'information fournie à cet égard dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Belfort et Strasbourg, le 31 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

SOFIGEC Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Joséphine BULLE

Véronique MEYER

20.4.1.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

Votre direction a estimé le caractère courant de ces conventions

1. Facturation de « management fees » par GAUSSIN à EVENT

Nature, Objet, Modalités

Au cours de l'exercice 2011, la société GAUSSIN a assumé la charge de salariés ou de personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale résumées sous le terme « management fees », dont les prestations ont bénéficié aux sociétés GAUSSIN, EVENT et LEADERLEASE.

Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Ces coûts se sont élevés à la somme de 302.497 euros, incluant une quote-part de fonction support de 3%.

La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes. Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré à chaque société du groupe.

Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

EVENT	35.728
GAUSSIN	220.242
LEADERLEASE	46.527
<i>totaux</i>	<i>302.497</i>

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

2. Facturation d'approvisionnements de prestations industrielles par GAUSSIN à EVENT

Nature, Objet, Modalités

GAUSSIN et EVENT sont amenées à travailler conjointement sur des projets de développement industriel. Les études sont assurées par EVENT qui confie à GAUSSIN la réalisation matérielle de prototypes.

A ce titre, GAUSSIN a refacturé à EVENT les coûts relatifs à la fabrication de deux modèles de démonstration dénommés type « TC BUEN ». La facture reprend en détail le coût matières et le coût MO, avec application d'une marge de 25%. Au 31 décembre ces éléments ont été traités en facture à établir :

approvisionnements, coûts matière et pièces	729.883
heures de MO	220.659
marge opérationnelle 25%	237.635
totaux	1.188.177

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

3. Facturation par GAUSSIN de la prestation de location faite par LEADERLEASE dans le cadre de la « MOU » (protocole d'entente) APM

Nature, Objet, Modalités

Leaderlease a facturé à APM la mise à disposition de deux ATT sur le port de Tanger à compter du mois d'octobre. Le montant global de la facturation constaté sur Leaderlease s'élève à 44.942 USD. Les deux ATT faisant l'objet de la location sont la propriété de GAUSSIN en 2011 de sorte qu'une facture à établir a été calculée avec un taux de marge de 25% pour Leaderlease, soit un montant de 27.787 EUR.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates des 8 février et 21 décembre 2008 portant sur les redevances sur brevets

Nature, Objet, Modalités

La société GAUSSIN a cédé les brevets qu'elle détenait à sa filiale EVENT suivant acte de cession en date du 2 février 2009 avec date de prise d'effet fixée au 31 décembre 2008.

Il a été conclu le même jour, soit le 2 février 2009, un contrat de licence fixant une échelle de rémunération au bénéfice de la société EVENT, basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la société GAUSSIN. Le chiffre d'affaires retenu s'entend de celui réalisé par la production d'engins, véhicules et en général tous équipements, services, cessions de licences de sous-traitance, dont la technologie se rapporte aux brevets acquis ou déposés par la société EVENT.

Pour l'exercice 2011, le chiffre d'affaires hors taxes de GAUSSIN retenu pour le calcul de ladite redevance est de 2.197.242 euros. Ce chiffre d'affaires étant inférieur à la première tranche de rémunération minimum fixée à 4.480.000 euros, c'est cette base qui est retenue pour le calcul de la redevance.

La redevance annuelle 2011 s'élève à 448.000 euros, soit 10% de la base minimum. Cette redevance constitue une charge pour GAUSSIN et un produit pour EVENT.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

2- Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates du 30 juin 2008, 21 décembre 2008, 14 avril 2010 et 29 juin 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe

Nature, Objet, Modalités

Dans sa délibération du 30 juin 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances pouvant intervenir entre les sociétés du groupe.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2011 est fixé à 3,99 %.

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention de cash-pooling avec un établissement bancaire afin de niveler la trésorerie générée par les avances en comptes courants des sociétés EVENT et LEADERLEASE.

Dans sa délibération du 29 juin 2010, le Conseil d'administration a étendu l'autorisation relative à la convention de cash-pooling à l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes et futures du groupe GAUSSIN.

Les soldes des mouvements de trésorerie et leurs rémunérations s'établissent comme suit pour l'exercice 2011 :

Soldes des avances de trésorerie en comptes courants

en euros	créance - actif	dette - passif
GAUSSIN ASIA	124.584	
LEADERLEASE		2.883.521
EVENT	4.661.102	
GAUSSIN MIDDLE EAST	1.435.218	
SCI HALL 5	15.641	
SCI HALL 6	16.121	
SCI HALL 7	27.523	
SCI HALL 8		129.667
SCI HALL 9 Bis		10.683
SCI LA CLAICHIERE	2.200	
SCI GRANDS VERGERS	2.689	
totaux	6.285.078	3.023.871
solde des comptes courants	3.261.207	

Rémunération des avances de trésorerie

en euros	charge GAUSSIN	financière	produit GAUSSIN	financier
GAUSSIN ASIA			2.582	
LEADERLEASE	138.652			
EVENT			159.776	
GAUSSIN MIDDLE EAST			Néant	
SCI HALL 5	14			
SCI HALL 6	5			
SCI HALL 7	355		1.705	
SCI HALL 8	12.704		10.843	

SCI HALL 9 BIS	3.528	3.590
SCI LA CLAICHIERE		54
SCI GRANDS VERGERS		107
totaux	155.258	178.657

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

3- Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2009 portant sur les baux commerciaux

Nature, Objet, Modalités

La société GAUSSIN est ou a été locataire des locaux industriels définis sous les appellations « halls 5 & 6 », « hall 7 » et « hall 9bis ».

Pour chacun des locaux industriels répondant à la définition ci-dessus mentionnée, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

Bailleur des Halls 5 & 6 :	LEADERLEASE	date d'effet : 1 ^{er} juin 2008
Bailleur du Hall 7 :	SCI du HALL 7	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009
Bailleur du Hall 9 bis :	SCI du HALL 9bis	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009

LEADERLEASE est filiale de GAUSSIN à hauteur de :	29,37 %
SCI du HALL 7 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %
SCI du HALL 9bis est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %

Christophe GAUSSIN détient à titre personnel une participation dans chacune des 2 SCI mentionnées de 0,10 % du capital social et une participation estimée de 20,90 % du capital social de LEADERLEASE.

Suivant acte authentique en date du 29 juin 2010, LEADERLEASE a cédé les Hall 5 et 6 à deux SCI éponymes détenues à 99,90 % par LEADERLEASE. Cette vente a entraîné le terme immédiat (30 juin 2010) du bail conclu en date du 1^{er} juin 2008. Il n'a pas été conclu de nouveau bail commercial entre les SCI Hall 5 et SCI Hall 6 et GAUSSIN.

La traduction chiffrée de la convention relative aux baux commerciaux s'établit comme suit :

bailleur	date d'effet	date de fin	loyer comptabilisé en 2011	refacturation des charges locatives
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009		163.063	66.857
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009		167.006	42.064
totaux			330.069	108.921

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

4- Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 14 mai 2010 portant sur les inventions et brevets revenant à monsieur Christophe GAUSSIN

Nature, Objet, Modalités

Au terme de la délibération du Conseil d'administration en date du 14 mai 2010, il a été rappelé que monsieur Christophe GAUSSIN est l'inventeur à titre personnel d'un certain nombre d'innovations dans le domaine des véhicules de manutention.

Ces innovations, qui ont fait l'objet de dépôts de brevets, dessins et modèles, sont mises à la disposition du groupe GAUSSIN à titre gratuit. Afin d'encadrer contractuellement cette mise à disposition, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de Christophe GAUSSIN pour la conclusion d'un contrat fixant les conditions de mise à disposition à titre gratuit desdits brevets, dessins et modèles.

Le contrat autorisé par le Conseil d'administration a été signé le 4 juin 2010.

La seule conséquence financière de ce contrat est contenue dans le calcul de la redevance sur brevets due par GAUSSIN à EVENT, établie sur la base d'un chiffre d'affaires dont une fraction peut être réalisée à partir de brevets, marques et modèles visés par ledit contrat du 4 juin 2010.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

5- Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 30 juin 2010 portant sur contrat de crédit-bail souscrit par EVENT

Nature, Objet, Modalités

La société EVENT a contracté avec la société GE Capital Equipement un contrat de crédit-bail portant sur la fourniture de matériel informatique. Le bilan de la société EVENT n'étant pas suffisamment représentatif, il a été demandé à la société GAUSSIN un engagement de poursuite de location en cas de défaillance d'EVENT.

L'engagement financier qui résulte de cette convention est le suivant, en euros :

contrat	première échéance	dernière échéance	loyers hors TVA	assurances
F96331901	1 ^{er} avril 2010	1 ^{er} janvier 2015	27.651	1.975
G19061901	1 ^{er} juillet 2010	1 ^{er} juillet 2015	85.320	4.464
totaux			144.231	8.237

Cette convention est sans effet sur les comptes GAUSSIN clos au 31 décembre 2011.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Belfort et Strasbourg, le 31 mai 2012

Les commissaires aux comptes

SOFIGEC Audit

Deloitte & Associés

Joséphine BULLE

Véronique MEYER

20.4.2 Exercice 2010

20.4.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAUSSIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les stocks et les provisions pour risques et charges, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montbéliard et Neuilly sur Seine, le 15 juin 2011
Les Commissaires aux Comptes

SOFIGEC Audit

Deloitte & Associés

Joséphine BULLE

Michel SELLIER

Véronique MEYER

20.4.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- 1. Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates du 30 juin 2008, 21 décembre 2008, 14 avril 2010 et 29 juin 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe**

Nature, Objet, Modalités

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2008 a autorisé la convention de trésorerie entre les sociétés GAUSSIN S.A., LEADERLEASE, EVENT et GAUSSIN MIDDLE EAST.

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention de cash-pooling avec un établissement bancaire afin de niveler la trésorerie générée par les avances en comptes courants des sociétés EVENT et LEADERLEASE. Dans sa délibération du 29 juin 2010, le Conseil d'administration a étendu l'autorisation relative à la convention de cash-pooling à l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes et futures du groupe GAUSSIN.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale. Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2010 est fixé à 3,82 %.

Les soldes des mouvements de trésorerie et leurs rémunérations s'établissent comme suit pour l'exercice 2010 :

Soldes des avances de trésorerie en comptes courants

<i>en euros</i>	créance - actif	dette - passif
GAUSSIN ASIA	40.000,00	
LEADERLEASE		3.619.276,52
EVENT	3.639.937,06	
GAUSSIN MIDDLE EAST	1.404.061,76	
SCI HALL 7	2.466,80	
SCI GRANDS VERGERS	2.688,51	
<i>totaux</i>	5.089.154,13	3.619.276,52
<i>solde des comptes courants</i>	1.469.877,61	

Rémunération des avances de trésorerie :

<i>en euros</i>	charge financière GAUSSIN	produit financier GAUSSIN
GAUSSIN ASIA		1.035,06
LEADERLEASE	65.995,54	
EVENT		86.784,07
GAUSSIN MIDDLE EAST		53.116,28
SCI HALL 7		94,23
SCI GRANDS VERGERS		397,78
<i>totaux</i>	65.995,54	141.427,42

Personne morale concernée : GAUSSIN S.A., qui détient une fraction supérieure à 10% du capital des sociétés susvisées.

2. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 14 avril 2010 portant sur les participations

Nature, Objet, Modalités

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la création de la filiale de droit singapourien GAUSSIN ASIA.

A la suite de cette autorisation, il a été procédé le 5 mai 2010 à la constitution de GAUSSIN ASIA, ayant pour unique actionnaire GAUSSIN. Le montant du capital de GAUSSIN ASIA a été fixé à 3.000.000 dollars singapouriens, soit 1.616.253 euros.

La participation de GAUSSIN dans GAUSSIN ASIA s'élève à 1.733.933 euros, composée de la souscription au nominal de 1.616.253 euros majorée des frais d'acquisition de titres pour 117.680 euros.

Personne morale concernée : GAUSSIN S.A., qui détient une fraction supérieure à 10% du capital de GAUSSIN ASIA.

3. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 30 juin 2010 portant sur contrat de crédit-bail souscrit par EVENT

Nature, Objet, Modalités

La société EVENT a contracté avec la société GE Capital Equipement un contrat de crédit-bail portant sur la fourniture de matériel informatique. Le bilan de la société EVENT n'étant pas suffisamment représentatif, il a été demandé à la société GAUSSIN un engagement de poursuite de location en cas de défaillance d'EVENT.

L'engagement financier qui résulte de cette convention est le suivant, en euros :

contrat	première échéance	dernière échéance	loyers hors TVA	assurances
F96331901	1 ^{er} avril 2010	1 ^{er} janvier 2015	36.159	2.583
G19061901	1 ^{er} juillet 2010	1 ^{er} juillet 2015	108.072	5.654
totaux			144.231	8.237

Cette convention est sans effet sur les comptes GAUSSIN clos au 31 décembre 2010.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Votre direction a omis la convention suivante :

1. Facturation de « management fees » par EVENT à GAUSSIN S.A.

Nature, Objet, Modalités

Au cours de l'exercice 2010, la société EVENT a assumé la charge de salariés ou de personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale résumées sous le terme « management fees », dont les prestations ont bénéficié aux sociétés GAUSSIN, EVENT et LEADERLEASE.

Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels

extérieurs. Ces coûts se sont élevés à la somme de 637.863 euros, incluant une quote-part de fonction support de 1%.

La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes.

Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré à chaque société du groupe.

Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

EVENT	265.498
GAUSSIN	276.743
LEADERLEASE	95.622
total	637.863

La répartition entre les sociétés du groupe des « management fees » incluant la fonction support, les refacturations détaillées de charges portant sur les voitures, les loyers des locaux ou les communications téléphoniques effectuées en 2009 n'ont pas été renouvelées en 2010.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conclusion d'une convention de redevances de brevet avec EVENT

Nature, Objet, Modalités

Le Conseil d'Administration du 8 février 2008 a autorisé la conclusion d'une convention de redevances de brevet entre GAUSSIN S.A. et EVENT, à effet au 1^{er} janvier 2009.

- Pour l'exercice 2010, le chiffre d'affaires hors taxes de GAUSSIN retenu pour le calcul de ladite redevance est de 3.170.330 €. Ce chiffre d'affaires étant inférieur à la première tranche de rémunération minimum fixée à 4.480.000 €, c'est cette base qui est retenue pour le calcul de la redevance.
- La redevance annuelle 2010 pour usage des brevets correspondant à ce chiffre d'affaires, après application de l'échelle de rémunération, s'élève à 448.000 €. Cette redevance de 448.000 € constitue une charge pour GAUSSIN et un produit pour EVENT.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

2. Location de locaux industriels par Leaderlease, SCI du Hall 7 et SCI du Hall 9bis

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2009 a autorisé la location à votre société de locaux industriels par Leaderlease (halls 5 & 6), et par les SCI du Hall 7 et du Hall 9bis.

Pour chacun des baux commerciaux, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

La traduction chiffrée de la convention relative aux baux commerciaux s'établit comme suit :

bailleur	date d'effet	date de fin	loyer comptabilisé en 2010	dépôt de garantie versé en 2010
LEADERLEASE	1 ^{er} juin 2008	30 juin 2010	44.281,08	0,00
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009		163.063,00	0,00
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009		167.006,00	0,00
totaux			374.350,08	0.00

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

4. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 14 mai 2010 portant sur les inventions et brevets revenant à monsieur Christophe GAUSSIN

Nature, Objet, Modalités

Au terme de la délibération du Conseil d'administration en date du 14 mai 2010, il a été rappelé que monsieur Christophe GAUSSIN est l'inventeur à titre personnel d'un certain nombre d'innovations dans le domaine des véhicules de manutention.

Ces innovations, qui ont fait l'objet de dépôts de brevets, dessins et modèles, sont mises à la disposition du groupe GAUSSIN à titre gratuit.

Afin d'encadrer contractuellement cette mise à disposition, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de Christophe GAUSSIN pour la conclusion d'un contrat fixant les conditions de mise à disposition à titre gratuit desdits brevets, dessins et modèles.

Le contrat autorisé par le Conseil d'administration a été signé le 4 juin 2010.

La seule conséquence financière de ce contrat est contenue dans le calcul de la redevance sur brevets due par GAUSSIN à EVENT, établie sur la base d'un chiffre d'affaires dont une fraction peut être réalisée à partir de brevets, marques et modèles visés par ledit contrat du 4 juin 2010.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Montbéliard et Neuilly sur Seine, le 15 juin 2011

Les commissaires aux comptes

SOFIGEC Audit

Deloitte & Associés

Joséphine BULLE

Michel SELLIER

Véronique MEYER

20.4.3 Exercice 2009

20.4.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAUSSIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre société établissant pour la première fois des comptes consolidés, les informations relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1, qui expose les raisons pour lesquelles la société n'a pas présenté d'information comparative relative à l'exercice 2008 dans le tableau des flux de trésorerie.

II. Justification des appréciations

C'est dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques que les comptes ont été arrêtés et que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les stocks et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Belfort et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

SOFIGEC Audit

DELOITTE & Associés

Jean-Morand ERHARD

Michel SELLIER

20.4.3.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Location de locaux industriels par Immaloc, SCI du Hall 7 et SCI du Hall 9bis

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2009 a autorisé la location à votre société de locaux industriels par Immaloc (halls 5 & 6), et par les SCI du Hall 7 et du Hall 9bis.

Pour chacun des baux commerciaux, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

Bailleur	date d'effet	loyer comptabilisé en 2009	dépôt de garantie versé en 2009
FONCIERE IMMALOC	1 ^{er} juin 2008	110 702,70	
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009	122 297,25	40.765,75
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009	125 254,50	52.782,00

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cession des frais de recherche et développement et de brevets, et conclusion d'une convention de redevances avec EVENT

Le Conseil d'Administration du 8 février 2008 a autorisé :

la cession par GAUSSIN S.A. à EVENT de la totalité des frais de recherche et développement pour leur valeur nette comptable, pour un montant de 476.154 € avec jouissance au 1^{er} janvier 2008

la cession par GAUSSIN S.A. à EVENT de brevets pour un montant de 3.207.311 € au 31 décembre 2008

la conclusion d'une convention de redevances entre GAUSSIN S.A. et EVENT, à effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour l'exercice 2009, le chiffre d'affaires hors taxes de GAUSSIN retenu pour le calcul de ladite redevance est de 10 786 275 €.

La redevance annuelle 2009 pour usage des brevets correspondant à ce chiffre d'affaires, après application de l'échelle de rémunération, s'élève à 684 125 €. Cette redevance de 684 125 € constitue une charge pour GAUSSIN et un produit pour EVENT.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Convention de trésorerie avec FONCIERE IMMALOC, EVENT et GAUSSIN MIDDLE EAST

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2008 a autorisé la convention de trésorerie entre les sociétés GAUSSIN S.A., Foncière Immaloc, EVENT et GAUSSIN MIDDLE EAST selon les termes suivants :

Les sociétés soussignées s'engagent à se consentir mutuellement des prêts ou avances en compte courant rémunérés, en fonction de leurs besoins de trésorerie respectifs en rémunération des avances réciproques que se consentiront les parties aux présentes, il sera versé un intérêt légal au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale pour la rémunération des comptes-courants d'associés.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'Administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale. Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2009 est fixé à 4,81 %.

La rémunération des avances de trésorerie pour l'exercice 2009 s'établit comme suit :

<i>en euros</i>	produit financier GAUSSIN	charge financière GAUSSIN
FONCIERE IMMALOC		830,22
EVENT	12 125,20	
GAUSSIN MIDDLE EAST	39 820,48	

Au 31 décembre 2009, les positions des comptes courants s'établissent comme suit :

<i>en euros</i>	créance - actif	dette - passif
FONCIERE IMMALOC	1 650 000,00	
EVENT	749 212,64	
GAUSSIN MIDDLE EAST	1 352 417,48	

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Refacturations réalisées par GAUSSIN S.A. à FONCIERE IMMALOC

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, votre société a refacturé à la société Foncière Immaloc un montant hors taxes de 15 212,42 € correspondant aux prestations administratives de l'exercice 2009.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Refacturations réalisées par FONCIERE IMMALOC à GAUSSIN S.A.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, la société Foncière Immaloc a refacturé à votre société :
un montant hors taxes de 2 897,50 € correspondant aux prestations de téléphonie,
un montant hors taxes de 9 510,48 € de frais informatiques et de matériel de bureau,
un montant hors taxes de 10 922,7 € au titre des locations de véhicules, assurances et entretiens.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Facturation de fonctions support par GAUSSIN à EVENT

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, votre société a refacturé à la société EVENT
Un montant hors taxes de 2 971,78 € au titre de la location d'un véhicule, étant précisé que ce montant a été refacturé sans marge par GAUSSIN S.A.,
Un montant hors taxes de 2 828,40 € au titre de la mise à disposition de bureaux,
Un montant hors taxes de 5 739,50 € correspondant aux prestations de téléphonie.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Facturation d'approvisionnements et fonctions support par GAUSSIN MIDDLE EAST (« GME ») à GAUSSIN

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, la société GME a refacturé à votre société :
Un montant hors taxes de 113 205,65 € correspondant à des prestations d'achats et de transport sur achats pour le compte de GAUSSIN,
Un montant hors taxes de 1 270,04€ au titre de frais de déplacement,

Un montant hors taxes de 4 064,12€ au titre de frais de traduction, étant précisé que ce montant a été refacturé sans marge par GAUSSIN S.A.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Facturation d'approvisionnements de prestations industrielles par GAUSSIN à EVENT

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, votre société a refacturé dans le cadre du programme de financement OSEO à la société EVENT

Un montant hors taxes de 119 888,00 € au titre des heures de bureau d'études et atelier se rapportant au programme,

Un montant hors taxes de 188 281,20 € au titre d'approvisionnements de prestations industrielles relatifs au programme ATT08/AMTS,

Un montant hors taxes de 56 169,97 € au titre d'approvisionnements de prestations industrielles relatifs au programme automoteur U.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Augmentation de capital des sociétés Foncière Immaloc et EVENT souscrite par la société GAUSSIN

Dans sa délibération du 11 décembre 2009, le Conseil d'Administration de GAUSSIN a autorisé monsieur Christophe GAUSSIN à accroître la participation de la société GAUSSIN dans le capital de ses filiales FONCIERE IMMALOC et EVENT, comme suit :

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FONCIERE IMMALOC en date du 31 décembre 2009, délégation de compétence a été donnée au Conseil d'Administration de FONCIERE IMMALOC aux fins de procéder en une ou plusieurs fois à l'augmentation de son capital social pour un montant nominal maximum de 3 000 000 €.

Au terme d'une première délibération du Conseil d'Administration de FONCIERE IMMALOC en date du 31 décembre 2009, une augmentation du capital en numéraire de FONCIERE IMMALOC d'un montant de 500 000 €, d'un montant nominal de 200 000 € assorti d'une prime d'émission de 300 000 € a été décidée et la souscription ouverte.

Au terme d'une seconde délibération du Conseil d'Administration de FONCIERE IMMALOC en date du 31 décembre 2009, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital dans les conditions décrites ci-dessus et la clôture de la souscription.

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire des associés de EVENT en date du 31 décembre 2009, délégation de compétence a été donnée à Monsieur Christophe GAUSSIN aux fins de procéder à l'augmentation du capital social d'EVENT d'un montant de 1 333 000 €, par émission de 133 300 actions nouvelles émises au nominal de 10 €, à libérer en numéraire ou par compensation de créances liquides et exigibles.

Au terme du procès-verbal de décision du président en date du 31 décembre 2009, la société GAUSSIN a libéré sa souscription par compensation de créance liquide et exigible à concurrence de 1 333 000 €.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Rémunération des avances de trésorerie à la SCI Hall 7

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération des avances de trésorerie n'ayant pas fait l'objet d'une convention autorisée s'établit comme suit :

<i>en euros</i>	produit financier GAUSSIN	charge financière GAUSSIN
SCI HALL 7	22,76	

Au 31 décembre 2009, les positions des comptes courants n'ayant pas fait l'objet d'une convention autorisée s'établissent comme suit :

<i>en euros</i>	créance - actif	dette - passif
SCI HALL 7	2.466,80	

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Mise à disposition par M. Christophe GAUSSIN de brevets de fabrication à titre gratuit

Monsieur Christophe GAUSSIN est détenteur à titre personnel de droits de propriété industrielle matérialisés par des dépôts de brevets. Ces brevets concernent des technologies qui peuvent faire l'objet de productions utilisées et développées par la société GAUSSIN.

Ces brevets sont mis gratuitement à la disposition de la société GAUSSIN par Monsieur Christophe GAUSSIN depuis leur dépôt. Cette mise à disposition à titre gratuit n'a pas été déclarée au titre des conventions réglementées en raison de l'absence d'impact sur les charges de l'entreprise. Cette disposition est portée à votre connaissance dans le présent courrier aux fins de la pérennisation de ladite disposition.

Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN

Belfort et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

SOFIGEC Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Morand ERHARD

Michel SELLIER

20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2011.

20.6 Informations financières intermédiaires

Non applicable.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes à venir

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividende.

20.8 Procédures judiciaires et arbitrages

La société GAUSSIN MIDDLE EAST (GME) a été conjointement créée à Dubaï en mars 2008 par GAUSSIN S.A. (49%) et DUBAI INVESTMENTS INDUSTRIES (DII) (51%).

Les différends stratégiques entre les deux partenaires ont entraîné une dégradation progressive de l'activité de GME et sa mise en sommeil. Il a ainsi été constaté que l'engagement de l'actionnaire principal, en charge de la direction de l'entreprise, s'est progressivement réduit. Devant l'impossibilité d'obtenir une information financière fiable, GME a été déconsolidée à effet du 31 décembre 2010.

Une provision pour risques de 513.863 euros correspondant à la quote-part d'actif net déficitaire a été constatée au 31 décembre 2010. Compte tenu de l'évolution des relations avec son partenaire, GAUSSIN S.A. a complété la provision constituée au 31 décembre 2010. Ceci s'est traduit par la reprise de cette provision pour risques pour 513.863 euros, et en contrepartie, il a été constitué une provision pour dépréciation de l'intégralité des créances, soit 1.435.218 euros, comme annoncé dans le communiqué de presse du 10 avril 2012.

DII a déposé le 24 février 2011 une demande d'arbitrage auprès des autorités compétentes de Dubaï suivi du dépôt d'un mémoire en demande le 23 février 2012 portant sur une somme totale proche de 4.850 K€ (comprenant le remboursement de la souscription au capital de GAUSSIN S.A., une quote-part sur les résultats déficitaires de GME et une demande d'indemnité pour perte de chance).

GAUSSIN S.A. et ses conseils considèrent ladite demande infondée. La Société conteste vigoureusement les faits dans son mémoire en défense, déposé le 29 avril 2012. En conséquence, il a été décidé de ne pas constater de provision pour risques et charges au 31 décembre 2011 (voir aussi la note X annexée aux comptes consolidés de l'exercice 2011 au paragraphe 20.1.1).

A la date du présent Prospectus la Société n'a pas reçu de réponse suite au dépôt du mémoire en défense en date du 29 avril 2012. L'arbitre en charge du dossier a proposé dernièrement aux parties de se réunir soit sur la première quinzaine de juillet, soit en septembre. La date d'audience n'est pas encore fixée. Cette procédure ne fait pas l'objet d'un calendrier précis.

Par ailleurs, il existe des procédures AMF en cours relatives à l'information financière et au marché du titre GAUSSIN. La Société n'a pas reçu de griefs de l'AMF au jour du visa sur le Prospectus.

La survenance d'un litige prud'homal avec un ancien salarié, renvoyé sur le fond suite au défaut de conciliation en date 27 juin 2012, portant sur une demande totale de 66.500 euros, pourrait conduire la Société à comptabiliser une provision pour risques et charges dans la situation intermédiaire du Groupe au 30 juin 2012 en fonction des conclusions et pièces produites à l'appui de la demande.

Enfin, les sociétés EVENT et GAUSSIN font l'objet d'un contrôle fiscal depuis le 13 juin 2012 qui conduit à la suspension du remboursement du montant du CIR au titre de 2011 (603 K€).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Prospectus, le capital de la Société s'élève à 6.679.084 € divisé en 6.679.084 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale du 29 juin 2012 a décidé de renouveler l'autorisation donnée à la Société à acquérir ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un contrat de liquidité. Se reporter au paragraphe 21.2.3.7.

Le 3 juin 2010, il a été conclu un contrat de liquidité entre la société GAUSSIN et la société de bourse GILBERT DUPONT agissant en qualité d'animateur. L'apport d'origine par la Société a été de 100 K€. A la date du présent Prospectus, il n'a pas été procédé à des apports complémentaires.

Au 31 décembre 2011 le contrat de liquidité détenait 7.067 actions GAUSSIN et un montant en espèces de 39.565 €. Au 30 juin 2012 il détenait 14.652 actions GAUSSIN et un montant en espèces de 18.487 €.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La Société a, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, émis des bons de souscription d'actions au profit d'un investisseur, GEM, dans le cadre d'un contrat d'Equity Line décrit au paragraphe 21.1.5.

Les caractéristiques de ces bons sont les suivantes :

	BSA A	BSA B	BSA C
Date d'assemblée	28-mars-11	28-mars-11	28-mars-11
Date décision du Conseil d'administration	28-mars-11	28-mars-11	28-mars-11
Nombre de BSA autorisés	250 000	250 000	200 000
Nombre total BSA souscrits	250 000	250 000	200 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	250 000	250 000	200 000
Prix de souscription	0,01 €	0,01 €	0,01 €
Nom du bénéficiaire	GEM Global Yield Fund Limited*		
Point de départ d'exercice des BSA	28-mars-11	28-mars-11	28-mars-11
Date d'expiration des BSA (5 ans maximum)	27-mars-16	27-mars-16	27-mars-16
Prix de souscription de l'action	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Modalités d'exercice	1 action pour 1 bon	1 action pour 1 bon	1 action pour 1 bon
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	250000	0	0
BSA restants à exercer	0	250000	200000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	250000	200000

* société enregistrée sous la loi des îles Cayman, dont le siège social est c/o Q&H Corporate Services Ltd., 3rd floor, Harbour Office, P.O. Box 1348, George Town, îles Cayman

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission en cours de validité sont présentées ci-dessous :

RESOLUTIONS d'ASSEMBLEE GENERALE du 29 juin 2010:

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation
AGE 29/06/2010 - 10ème Résolution Attributions gratuites d'actions	28 08 2012	10% du capital	Néant
AGE 29/06/2010 - 11ème Résolution Stock-options au profit de salariés et des dirigeants mandataires sociaux(1)	28 08 2012	10% du capital	Néant

(1) Le prix de souscription des actions, en cas d'options de souscription, ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où le conseil d'administration consentira les options ;

Le prix d'achat des actions, en cas d'option d'achat, ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce ;

RESOLUTIONS d'ASSEMBLEE GENERALE du 28 mars 2011:

	Plafond (valeur nominale)	Durée de validité	Solde à utiliser	Modalités de détermination du prix d'émission
AGE 28/03/2011 - 1ère Résolution Délégation à l'effet d'émettre, au profit de GEM Global Yield Fund Limited des actions en vue d'une augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 1.500.000 € par l'émission d'au maximum 1.500.000 actions nouvelles ordinaires	1.500.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	281 517,00 €	(2)
AGE 28/03/2011 - 2ème Résolution Délégation à l'effet d'émettre, au profit de GEM Global Yield Fund Limited 250.000 bons de souscription d'actions (BSA-A).	250.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	0,00 €	cf paragraphe 21.1.4
AGE 28/03/2011 - 3ème Résolution Délégation à l'effet d'émettre, au profit de GEM Global Yield Fund Limited 250.000 bons de souscription d'actions (BSA-B).	250.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	0,00 €	cf paragraphe 21.1.4
AGE 28/03/2011 - 4ème Résolution Délégation à l'effet d'émettre, au profit de GEM Global Yield Fund Limited 200.000 bons de souscription d'actions (BSA-C).	200.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	0,00 €	cf paragraphe 21.1.4
AGE 28/03/2011 - 5ème Résolution Délégation à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	1.200.000 € (nominal) sans dépasser 20% du capital par an	18 mois soit 28/09/2012	449 809,00 €	(3)
AGE 28/03/2011 - 6ème Résolution Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (dont la souscription est éligible à la réduction ISF).	1.000.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	848 423,00 €	(4)
AGE 28/03/2011 - 7ème Résolution Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de tout fonds d'investissement et/ou société de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP, SCR, Limited Partnership), souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 € prime d'émission comprise.)	2.500.000 € (nominal)	18 mois soit 28/09/2012	1 176 590,00 €	(4)

(2) le prix unitaire de souscription des actions ordinaires nouvelles émises sera égal à 90% du prix moyen auquel se sont échangées les actions sur une période de cinq jours de bourse suivant immédiatement le dépôt par la Société d'une demande de tirage (telle que définie dans le rapport du conseil d'administration);

(3) le prix de souscription d'une action nouvelle résultera du processus de confrontation de l'offre et de la demande réalisé dans le cadre d'un placement privé et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.

(4) le prix d'émission des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%. Le conseil d'administration arrêtera la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie, ainsi que le nombre d'actions allouées à chacun d'entre eux.

RESOLUTIONS d'ASSEMBLEE GENERALE du 27 décembre 2011:

	Plafond (valeur nominale)	Durée de validité	Utilisations	Modalités de détermination du prix d'émission
AGE du 27/12/2011 2ème résolution - Délégation à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou de titres de créances	5.000.000 € en capital et/ou 10.000.000 € en titres de créances	26 mois soit 27/02/2014	Néant	
AGE du 27/12/2011 3ème résolution - Délégation à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou de titres de créances	5.000.000 € en capital et/ou 10.000.000 € en titres de créances		Néant	(5)
AGE 27/12/2011 - 4ème Résolution - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans des résolutions précédentes	15% de l'émission initiale	26 mois soit 27/02/2014	Néant	

(5) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent, après correction s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de la date de jouissance ; la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société sera, pour chaque action émise, au moins égale à sa valeur nominale ;

RESOLUTIONS d'ASSEMBLEE GENERALE du 29 juin 2012

	Plafond (valeur nominale)	Durée de validité	Modalités de détermination du
AGE 29/06/2012 – Résolution n°10 Délégation à l'effet d'émettre, au profit de GEM Global Yield Fund Limited des actions en vue d'une augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 1.500.000 € par l'émission d'au maximum 1.500.000 actions nouvelles ordinaires	1.500.000 € (nominal)	18 mois soit 28/12/2013	(2) (6)
AGE 29/06/2012 - Résolution n°11 Délégation à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	1.200.000 € (nominal) sans dépasser 20% du capital par an	18 mois soit 28/12/2013	(3) (6)
AGE 29/06/2012 - Résolution n°12 Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (dont la souscription est éligible à la réduction ISF).	1.000.000 € (nominal)	18 mois soit 28/12/2013	(4) (6)
AGE 29/06/2012 - Résolution n°13 Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de tout fonds d'investissement et/ou société de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP, SCR, Limited Partnership), souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 € prime d'émission comprise.)	2.500.000 € (nominal)	18 mois soit 28/12/2013	(4) (6)
AGE 29/06/2012 - 14ème Résolution - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans des résolutions précédentes	15% de l'émission initiale	26 mois soit 28/08/2014	

(6) L'assemblée générale a fixé à 6.200.000 euros le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations mentionnées dans les résolutions 10, 11, 12 et 13.

Accord de financement avec GEM (Global Emerging Markets Group et sa filiale GEM Global Yield Fund Limited)

Par un accord en date de 28/03/2011 GAUSSIN S.A. a mis en place avec la société GEM Global Yield Fund une solution de financement en fonds propres pour accompagner son projet de développement.

Ce financement « Strategic Equity Investment » offre la possibilité à GAUSSIN S.A. d'exercer ou non, à sa propre initiative, des augmentations de capital fractionnées en plusieurs tranches (par demande de tirage), pour un montant maximum de 10 millions d'euros sur une durée de 4 ans, GEM Global Yield Fund s'étant engagée à ne pas détenir plus de 29,9 % du capital de la société GAUSSIN.

Suivant la décision d'AGE de GAUSSIN en date du mars la Société pourra émettre jusqu'à 1,5 million d'actions au profit de GEM Global Yield Fund.

Le prix de souscription des actions à émettre est déterminé par référence aux cours de clôture des actions de GAUSSIN pendant les 5 jours de bourse qui suivront la demande de tirage, et après avoir appliqué une décote de 10%.

Le nombre maximum d'actions que GAUSSIN peut demander à GEM de souscrire est égal à 5 fois le volume moyen d'actions constaté sur le marché, pendant une période de 15 jours de bourse précédant immédiatement la demande de tirage.

GEM peut limiter le nombre d'actions qu'il souhaite souscrire entre 50% et 100% de la demande de tirage.

L'accord a prévu de plus la faculté pour GEM de souscrire jusqu'à 700.000 bons de souscription d'actions. (Sur les modalités se reporter au paragraphe 21.1.4 précédent).

Cet accord ne comporte pour la Société GAUSSIN aucune limitation pour la levée d'autres fonds, quelle qu'en soit la forme.

A la date du présent Prospectus, la Société a exercé 9 droits de tirage. GEM a souscrit un total de 1.468.483 actions dont 250.000 actions sur exercice des BSA A pour un montant global de 3.829 K€.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires prévue le 29 juin 2012 l'autoriserait, le recours à l'equity line ne serait repris, au cas où la Société l'envisagerait, qu'après avoir obtenu un visa de l'AMF sur le présent Prospectus.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Évolution du capital depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération	
09/12/1961	Constitution	38 000,00	-	380	100,00	380	38 000,00	E n F r a n c s
23/03/1972	Emission en numéraire	38 000,00	-	380	100,00	760	76 000,00	
23/03/1972	Incorporation de réserve	38 000,00	-	-	-	760	114 000,00	
12/12/1979	Emission en numéraire	28 500,00	-	285	100,00	1 045	142 500,00	
12/12/1979	Incorporation de réserve	285 000,00	-	-	-	1 045	427 500,00	
31/03/1992	Incorporation de réserve	1 282 500,00	-	-	-	1 045	1 710 000,00	
10/06/1997	Incorporation de réserve	2 793 000,00	-	-	-	1 045	4 503 000,00	
26/12/1997	Emission en numéraire	515 080,00	136 920,00	163	3 160,00	1 208	5 018 080,00	
26/12/1997	Emission en numéraire	480 320,00	127 680,00	152	3 160,00	1 360	5 498 400,00	
16/06/1998	Incorporation de réserve	2 296 800,00	-	-	-	1 360	7 795 200,00	
27/12/1999	Incorporation de réserve	321 900,00	-	-	-	1 360	8 117 100,00	
30/12/1999	Emission en numéraire	209 925,00	900 000,00	4 500	46,65	5 860	8 327 025,00	
30/12/1999	Incorporation de prime d'émission	689 010,00	-	-	-	5 860	9 016 035,00	
28/04/2006	Conversion en € et division du nominal	-	-	-	1,00	1 374 485	1 374 485,00	E n E u r o s
12/12/2006	Emission en numéraire	146 000,00	1 752 000,00	146 000	1,00	1 520 485	1 520 485,00	
27/04/2007	Emission en numéraire	538 821,00	9 159 957,00	538 821	1,00	2 059 306	2 059 306,00	
28/12/2007	Apport en nature	40 704,00	722 496,00	40 704	1,00	2 100 010	2 100 010,00	
28/12/2007	Apurement du RAN débiteur sur primes		-1 609 010,86		1,00	2 100 010	2 100 010,00	
08/05/2008	Emission en numéraire	75 000,00	1 425 000,00	75 000	1,00	2 175 010	2 175 010,00	
25/05/2009	Emission en numéraire	260 000,00	2 340 000,00	260 000	1,00	2 435 010	2 435 010,00	
11/06/2010	Emission en numéraire	288 874,00	2 599 866,00	288 874	1,00	2 723 884	2 723 884,00	
21/01/2011	Emission en numéraire	261 539,00	680 001,40	261 539	1,00	2 985 423	2 985 423,00	
06/05/2011	Emission en numéraire (GEM 1er tirage)	16 861,00	28 326,48	16 861	1,00	3 002 284	3 002 284,00	
14/05/2011	Emission en numéraire (GEM 2è tirage)	70 000,00	89 600,00	70 000	1,00	3 072 284	3 072 284,00	
03/06/2011	Emission en numéraire (GEM 3è tirage)	37 074,00	43 376,58	37 074	1,00	3 109 358	3 109 358,00	
21/06/2011	Emission en numéraire	180 000,00	396 000,00	180 000	1,00	3 289 358	3 289 358,00	
23/06/2011	Exercice de BSA -A (GEM)	100 000,00	200 000,00	100 000	1,00	3 389 358	3 389 358,00	
	Emission en numéraire	1 067 000,00	2 347 400,00	1 067 000	1,00	4 456 358	4 456 358,00	
	Emission en numéraire (GEM 4è tirage)	134 274,00	138 302,22	134 274	1,00	4 590 632	4 590 632,00	
21/07/2011	Emission en numéraire (GEM 5è tirage)	134 274,00	388 051,86	134 274	1,00	4 724 906	4 724 906,00	
	Emission en numéraire	477 377,00	1 384 393,30	477 377	1,00	5 202 283	5 202 283,00	
28/07/2011	Exercice de BSA -A (GEM)	150 000,00	300 000,00	150 000	1,00	5 352 283	5 352 283,00	
26/09/2011	Emission en numéraire	318 983,00	925 050,70	318 983	1,00	5 671 266	5 671 266,00	
21/10/2011	Emission en numéraire (GEM 6è tirage)	40 000,00	88 000,00	40 000	1,00	5 711 266	5 711 266,00	
21/11/2011	Emission en numéraire (GEM 7è tirage)	30 000,00	36 300,00	30 000	1,00	5 741 266	5 741 266,00	
15/12/2011	Emission en numéraire (GEM 8è tirage)	300 000,00	255 000,00	300 000	1,00	6 041 266	6 041 266,00	
13/01/2012	Emission en numéraire (GEM 9è tirage)	456 000,00	793 440,00	456 000	1,00	6 497 266	6 497 266,00	
29/05/2012	Emission en numéraire	181 818,00	218 181,60	181 818	1,00	6 679 084	6 679 084,00	

21.1.7.2 Évolution de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

Les principales modifications dans la répartition du capital et des droits de vote intervenus depuis mai 2008 résultent notamment des :

- émissions réalisées chaque année en placement privé et
- des opérations réalisées par M. Christophe GAUSSIN de cessions principalement depuis 2010 ainsi que de prêt de titres dans le cadre de l'accord avec GEM sur un programme d'augmentation de capital fractionnées (voir le paragraphe 21.1.5).

En capital

Actionnaires	16 juin 2010	%	30 avril 2012	%	30-juin-12	%
Christophe GAUSSIN	1 012 073	37,16%	509 907	7,85%	625 816	9,37%
Volker BERL	251	0,01%	4 100	0,06%	95 009	1,42%
Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
<i>sous total Conseil d'administration</i>	<i>1 012 325</i>	<i>37,16%</i>	<i>514 008</i>	<i>7,91%</i>	<i>720 826</i>	<i>10,79%</i>
Dubaï Investments Industries	260 000	9,55%	260 000	4,00%	260 000	3,89%
Auto détention	75 000	2,75%	191 027	2,94%	195 392	2,93%
Investisseurs financiers	nc		nc		967 486	14,49%
Autres actionnaires	1 376 559	1	5 532 231	1	4 535 380	67,90%
	2 723 884	100,00%	6 497 266	100,00%	6 679 084	100,00%

En droits de vote

Actionnaires	16 juin 2010	%	30 avril 2012	%	30-juin-12	%
Christophe GAUSSIN	1 990 646	54,83%	670 901	10,35%	761 810	10,70%
Volker BERL	251	0,01%	4 100	0,06%	95 009	1,34%
Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
<i>sous total Conseil d'administration</i>	<i>1 990 898</i>	<i>54,84%</i>	<i>675 002</i>	<i>10,41%</i>	<i>856 820</i>	<i>12,04%</i>
Dubaï Investments Industries	260 000	7,16%	260 000	4,01%	520 000	7,31%
Auto détention	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Investisseurs financiers	nc		nc		967 486	13,60%
Autres actionnaires	1 379 745	38,00%	5 547 167	85,58%	4 772 138	67,06%
	3 630 643	100,00%	6 482 169	100,00%	7 116 444	100,00%

21.1.7.3 Répartition du capital au 30 juin 2012

Situation au 30 juin 2012	Nombre actions	% de capital	Nombre droits vote	% de droit de vote
Christophe GAUSSIN	625 816	9,37%	761 810	10,70%
Volker BERL	95 009	1,42%	95 009	1,34%
Damien PERSONENI	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'administration	720 826	10,79%	856 820	12,04%
Dubaï Investments Industries	260 000	3,89%	520 000	7,31%
Auto détention (1)	195 392	2,93%	0	0,00%
Investisseurs financiers	967 486	14,49%	967 486	13,60%
Autres actionnaires	4 535 380	67,90%	4 772 138	67,06%
TOTAL	6 679 084	100,00%	7 116 444	100,00%

(1) détention à hauteur de 180.740 actions par les SCI du Groupe et par un contrat de liquidité à hauteur de 14.652 actions.

Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 et à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par Gaussin, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- L'étude, la fabrication et la vente de remorques industrielles, de systèmes de manutention automoteurs, remorques portuaires et aéroportuaires, de chaudronnerie, de pièces mécano soudées ;
- La mécanique générale ;
- La vente de toutes matières premières utilisées dans l'industrie métallurgique de tous produits et matériels relatifs à la manutention ;
- La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux relatifs à ces activités ;
- L'achat, la vente, l'échange, la location, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles urbains et ruraux, bâtis ou non bâtis, la réalisation des promesses de vente ;
- La prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques, leur exploitation, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation ;
- L'obtention de toutes concessions, leur exploitation, leur affermage et leur rétrocession ;
- La participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports de souscription, ou achats de titres ou droits.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

► Conseil d'administration (article 13 des statuts)

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre pourra être dépassé dans les cas et suivant les conditions fixées par les dispositions légales.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions ordinaires fixé à 1.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

► *Direction Générale (article 14 des statuts)*

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Droits de vote *(article 8 des statuts)*

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois (3) ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai couru.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits *(article 18 des statuts)*

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions légales fixées par la loi et les statuts.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

21.2.3.4 Droit au boni de liquidation *(article 12 des statuts)*

Chaque action a droit dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Forme des actions et titres au porteur identifiable *(article 9 des statuts)*

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, les renseignements prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale du 29 juin 2010 a autorisé le conseil d'administration à intervenir sur les propres actions de la Société. L'assemblée générale du 29 juin 2012 a renouvelé l'autorisation dans les conditions suivantes :

- Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée.
- Prix unitaire maximum d'achat : 15 € sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société. Le montant maximum des fonds à consacrer au rachat d'actions est limité à 1.000.000 €.
- Objectif : Permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.
- Durée de l'autorisation : 18 mois à compter l'assemblée.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les modifications des droits des actionnaires sont faites conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires (article 15 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire sur simple justification de son identité et sous réserve de ce qui suit.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit, le cas échéant, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

21.2.6 Droit de communication des actionnaires (article 16 des statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la Société et à l'exercice de l'ensemble de ses droits.

21.2.7 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.9 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

21.2.10 Rappel des principales obligations liées à la cotation sur NYSE Alternext

Au titre des Règles d'Alternext, GAUSSIN s'est engagée à :

- Diffuser sur son site internet et sur le site d'Alternext, les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion,
 - dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel,
 - la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers,
 - toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'offre au public de titres financiers,
 - tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
 - les déclarations des dirigeants regardant leurs cessions de titres.
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

Par ailleurs, GAUSSIN s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 221-6 du Règlement Général),
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223- 22 A à 223-26).

22 CONTRATS IMPORTANTS

Un contrat majeur a été signé en décembre 2009 concernant la licence de fabrication de l'ATT concédée au groupe EPD. Les principaux termes de ce contrat sont décrits au paragraphe 6.3.2.3.

D'autre part, en mars 2011 la Société a mis en place une ligne d'Equity Line avec la société GEM pour faciliter le financement de son projet de développement. Sur les principales dispositions voir le paragraphe 21.1.5.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Une partie des locaux utilisés par le Groupe étant loués auprès de sociétés dont Christophe GAUSSIN, principal actionnaire et PDG de GAUSSIN S.A., est également actionnaire, il a été demandé à un agent immobilier de se prononcer sur la cohérence des loyers supportés par le Groupe au regard du marché local.

Ces conclusions sont reproduites ci-dessous :



www.prevot-immobilier.com
Marcelin PREVOT
I M M O B I L I E R
La clé de vos projets

Transaction immobilière et commerciale
Promotion - Marchand de biens

GROUPE GAUSSIN

11, rue du 47^{ème} Régiment
d'Artillerie
70400 HERICOURT

Belfort

3 Place de la République
90000 BELFORT
Tél. 03 84 28 46 66
Fax 03 84 55 09 13
info@prevot-immobilier.com

Delle

2 Rue Antonio Vivaldi
90100 DELLE
Tél. 03 84 90 80 80
Fax 03 84 36 01 12
delle@prevot-immobilier.com

Giromagny

9 Rue André Maginot
90200 GIROMAGNY
Tél. 03 84 57 36 26
Fax 03 84 29 31 58
giromagny@prevot-immobilier.com

Montbéliard

56 Rue Clémenceau
25200 MONTBÉLIARD
Tél. 03 81 91 01 18
Fax 03 81 94 90 50
montbelliard@prevot-immobilier.com

Héricourt

23 Rue du Général de Gaulle
70400 HÉRICOURT
Tél. 03 84 56 84 40
Fax 03 84 56 85 84
hericourt@prevot-immobilier.com

A l'attention de Monsieur Christophe GAUSSIN

Monsieur,

Les locaux industriels loués par les sociétés du groupe GAUSSIN, à savoir GAUSSIN SA et EVENT, sont divisés en lots définis sous les appellations :

1. HALL 5	surface industrielle : 2.130 m ²	surface bureaux : 0 m ²
2. HALL 6	surface industrielle : 2.130 m ²	surface bureaux : 0 m ²
3. HALL 7	surface industrielle : 1.500 m ²	surface bureaux : 100 m ²
4. HALL 8	surface industrielle : 1.700 m ²	surface bureaux : 100 m ²
5. HALL 9bis	surface industrielle : 1.100 m ²	surface bureaux : 100 m ²

Tous ces locaux sont en outre complétés de surfaces de manutention extérieure pour les manœuvres de semi-remorques ainsi que d'emplacements de parkings.

Les surfaces industrielles des HALL 7, 8 et 9 bis sont toutes rénovées et répondent aux exigences qualitatives en vigueur en matière de clarté, installations électriques, régulation des températures, réglementation des matériaux et sécurité.

Tous les halls sont de plus équipés de :

- ponts roulants jusqu'à 25 Tonnes de capacité
- sols spécifiques avec poinçonnement de 60 kg/au cm²

Les bailleurs et locataires sont les suivants :

1. HALL 5	bailleur : FONCIERE IMMALOC	locataire : GAUSSIN SA
2. HALL 6	bailleur : FONCIERE IMMALOC	locataire : GAUSSIN SA
3. HALL 7	bailleur : SCI DU HALL 7	locataire : GAUSSIN SA
4. HALL 8	bailleur : SCI DU HALL 8	locataire : EVENT
5. HALL 9bis	bailleur : SCI DU HALL 9bis	locataire : GAUSSIN SA

ESTIMATION OFFERTE DE VOS BIENS A VENDRE



Marcelin PREVOT Immobilier - Agences de Belfort et Giromagny - Siren 537 110 685 - APE 705A - Carte professionnelle n° 1290 T1 délivrée par la Préfecture de Belfort.
Caution de la Caisse de Garantie de la Fédération Nationale Immobilière : 120 000 €



Sarl PAPRIM - Agence de Delle - Siren 399 987 817 - APE 705A - Caution de la Caisse de Garantie de la Fédération Nationale Immobilière : 120 000 €



Sarl I-MMO - Agences de Montbéliard et Héricourt - Siren 487 563 264 - APE 705A - Carte professionnelle n° 70 05 01/17 délivrée par la Préfecture de Haute Saône.
Caution de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe : 30 000 €

Les valeurs locatives annuelles rapportées au mètre carré sont les suivantes :

1.	HALL 5	valeur locative annuelle	20.80 €/m ²
2.	HALL 6	valeur locative annuelle	20.80 €/m ²
3.	HALL 7	valeur locative annuelle	101.90 €/m ²
4.	HALL 8	valeur locative annuelle	124,20 €/m ²
5.	HALL 9bis	valeur locative annuelle	139,20 €/m ²

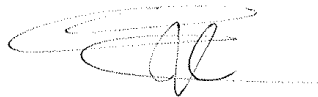
Les valeurs locatives annuelles détaillées ci-dessus sont conformes au prix du marché, et les niveaux qualitatifs des locaux industriels rénovés correspondent à la demande des entreprises locataires.

Fait à Montbéliard,

Le 06 Mai 2010

Stéphane COTTEAU

MARCELIN PREVOT IMMOBILIER
SARL I-IMMO
66, rue Georges Clemenceau - 25200 MONTBELIARD
Régis par la loi du 2 Janvier 1970 et le décret 70578 du 21 Juillet 1972
Garantie bancaire 50 000 € au CRAMOR
Assurance responsabilité civile François
Carte professionnelle N° 70 06 017
Délivrée par la préfecture de la Haute-Saône
SIRET 467 662 254 - Code APE 700A
Tél. 03 81 91 01 18 - Fax 03 81 94 90 60



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des exercices précédant la publication du document de présentation.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.gaussin.com et à compter du transfert sur NYSE-Alternext sur le site www.euronext.com.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se référer à l'annexe des comptes de l'exercice 2011 figurant au chapitre 20 du présent document ainsi qu'aux informations du chapitre 7.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Dénomination des personnes responsables

1.1.1 Responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.1 de la première partie du présent Prospectus.

1.1.2 Responsable de l'information financière

Cf. paragraphe 1.4 de la première partie du présent Prospectus.

1.2 Déclarations des personnes responsables

1.2.1 Attestation du responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.2 de la première partie du présent Prospectus.

1.2.2 Engagements de la Société

Conformément aux Règles de NYSE Alternext Paris, la Société s'engage :

- 1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (Article 4.2 des Règles de NYSE Alternext Paris) ;
 - dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (Article 4.2 des Règles de NYSE Alternext Paris) ;
 - sans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (Article 4.4 des Règles de NYSE Alternext Paris),
- 2) à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :
 - toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (Article 4.3 des Règles de NYSE Alternext Paris) ;
 - le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance ; - les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles de NYSE Alternext Paris, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 5.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.

La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procèdera.

La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (Articles 223-1 A à 223-10-1 du Règlement général),

- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (Articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général),
- le communiqué de mise à disposition du Prospectus (Articles 221-1 et 223-21 du Règlement général).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles de NYSE Alternext Paris et du Règlement général de l'AMF).

Calendrier indicatif de communication financière :

27 juillet	2012	chiffre d'affaires semestriel au 30 juin 2012
30 octobre	2012	résultats semestriels consolidés au 30 juin 2012
26 février	2013	chiffre d'affaires de l'exercice 2012
23 avril	2013	résultats de l'exercice 2012

1.2.3 Attestation du Listing Sponsor

Cf. paragraphe 1.3 de la première partie du présent Prospectus.

1.3 Contrôleurs légaux des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cf. paragraphe 2.1 de la première partie du présent Prospectus.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Cf. paragraphe 2.2 de la première partie du présent Prospectus.

2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE ET AU TRANSFERT DE COTATION SUR LE COMPARTIMENT E2 DE NYSE ALTERNEXT PARIS

En complément des facteurs de risque décrits à la section 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent prospectus, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent prospectus avant de décider d'investir dans les actions de la société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans la première partie du présent prospectus tel que complété par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans le présent document venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.

2.1 Volatilité du prix de marché des actions de la société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur de la publicité sur Internet. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché du bois en général et/ou des énergies renouvelables, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même ;
- des modifications de l'actionnariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

2.2 L'absence des garanties associées aux marchés réglementés

Le marché NYSE Alternext Paris ne constitue pas un marché réglementé. Les actionnaires ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont mentionnées aux paragraphes 7.3.1 « Engagements de la Société » et 4.9 « Réglementation française en matière d'offres publiques » de la présente seconde partie du Prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public de titres financiers.

2.3 Risques d'absence de liquidité du titre

La Société ne peut garantir que les titres de capital admis aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.

2.4 La politique de distribution de dividendes de la société

La Société se positionne en tant que valeur de croissance et entend cependant, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes quand l'activité le permettra.

2.5 Risques liés aux engagements de conservation des titres

Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 et à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par Gaussin, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.

Une cession d'un nombre important d'actions par les principaux actionnaires à l'issue de leur période respective de conservation ou en cas de levée dudit engagement de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société ne dispose pas, à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.

Avant prise en compte de toutes mesures précisées ci-après, les besoins de trésorerie mensuels dès la fin du mois de juillet 2012 sont de l'ordre de 300 à 400 K€.

En cas de non réalisation d'une part substantielle de ces mesures, dans le calendrier précisé ci-dessous, la continuité d'exploitation pourrait être remise en cause.

Cependant la direction est confiante dans l'aboutissement et la concrétisation des mesures suivantes :

- l'encaissement d'ici le 31 juillet 2012 d'un montant de trésorerie de 450 K€ correspondant à la mobilisation de la créance envers l'administration fiscale au titre du crédit d'impôt recherche 2011 ;
- la réalisation d'ici le 31 juillet 2012 d'une augmentation de capital de l'ordre de 500 K€ en placement privé auprès d'investisseurs de type FCP, FCPI déjà actionnaires ;
- la poursuite des travaux liés aux commandes de l'activité de travail à façon désignée sous l'appellation « MTO » qui devraient donner lieu à 265 K€ d'ici fin août ;
- la mobilisation totale du management de la Société de manière à obtenir la transformation en commandes fermes, dès août et septembre 2012, des intentions d'achats ATT reçues d'opérateurs portuaires qui pourraient conduire à l'encaissement d'environ 1.200 K€ au titre de matériels déjà approvisionnés ;
- le lancement en octobre 2012 d'un nouveau projet de R&D avec le concours d'un nouveau partenaire industriel, devant se traduire par un encaissement net du produit de la cession de matériels en stock au 30 juin (de l'ordre de 2.600 K€) ;
- l'aboutissement d'ici la fin décembre 2012 d'un projet de cession bâtiments industriels non utilisés pour ses activités, conformément à une proposition d'achat reçue d'un acquéreur pour un montant proche de 1.000 K€ ;

Par ailleurs la société GAUSSIN envisage de recourir (si besoin) aux mesures additionnelles suivantes :

- possibilité d'utilisation de la ligne de financement disponible de 550 K€ par mobilisation de créances commerciales ;
- cession d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement (titres Gaussin) à hauteur d'un maximum de 180.740 actions d'ici fin 2012.

Le management de la société GAUSSIN s'est engagé à mettre en œuvre les mesures précitées. Il tiendra le marché informé au fur et à mesure des réalisations ou du décalage des mesures annoncées. Dans ce contexte d'incertitude, le programme d'equity line auparavant mis en œuvre est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

3.2 Capitaux propres et endettement consolidés

La situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé du Groupe au 30 juin 2012, établie conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127) et mise à jour de l'ESMA en mars 2011, selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes françaises) est présentée ci-dessous :

(en K€)	30/06/2012*
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT (comptes consolidés)	
Total de la dette financière courante	487
- faisant l'objet de garanties	367
- faisant l'objet de nantissements	0
- sans garantie, ni nantissement	120
Total de la dette financière non courante (hors partie courante des dettes long terme)	2 561
- faisant l'objet de garanties	2 321
- faisant l'objet de nantissements	0
- sans garantie, ni nantissement	240
Capitaux propres (hors résultat depuis le 1er janvier 2012)	16 364
- capital social	6 679
- primes d'émission	22 406
- auto contrôle	-31
- réserve légale	93
- résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	-12 784

* données non auditées

	Consolidé (en K€)	30/06/2012*
A.	Trésorerie	39
B.	Instruments équivalents	
C.	Titres de placement	392
D.	Liquidités (A+B+C)	431
E.	Créances financière à court terme	0
F.	Dettes bancaires à court terme	0
G.	Part à moins de un an des dettes à moyen et long terme	367
H.	Autres dettes financières à court terme	120
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	487
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	56
K.	Emprunts bancaires à plus de un an	2 321
L.	Obligations émises	0
M.	Autres emprunts à plus de un an	240
N.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	2 561
O.	Endettement financier net (J+N)	2 617

* données non auditées

A la date du présent Prospectus la société GAUSSIN n'a pas connaissance d'un résultat estimé au 30 juin 2012. Il n'existe pas de dettes indirectes ou conditionnelles.

Depuis le 30 juin 2012 aucun changement notable n'est venu affecter le niveau des capitaux propres et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus.

3.3 Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'offre

Non applicable.

3.4 Raisons du transfert des actions GAUSSIN de groupe de cotation EI à E2

Le transfert des actions de la Société du groupe de cotation EI (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché NYSE Alternext Paris a pour but :

- de pouvoir faire appel au marché pour contribuer au financement
 - o des besoins liés au développement de l'implantation commerciale internationale pour la gamme ATT et
 - o de projets futurs de développement dans le cadre de la poursuite de la politique d'innovation du Groupe ;
- d'accroître la notoriété de la Société qui adresse un marché mondial.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du groupe de cotation EI à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

4 INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU GROUPE DE COTATION E1 AU GROUPE DE COTATION E2

4.1 Nature et catégorie des actions

Les 6.679.084 actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : FR0010342329.

Le mnémonique des actions de la Société est : ALGAU.

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation française. Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

4.3 Forme et mode d'inscription des actions

Les actions de la Société peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif administré. Les statuts de la Société prévoient la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, sont dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires des actions sont représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale Securities Services - SGSS (32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3), mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- Un intermédiaire habilité de leur choix et SGSS, mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

4.4 Devise des actions

Euro.

4.5 Droits attachés aux actions

Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 21.2.3 de la première partie du présent Prospectus.

4.6 Autorisations

Non applicable.

4.7 Date prévue de règlement-livraison des actions de l'émission

Non applicable.

4.8 Restrictions à la libre négociabilité des titres

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société. Jusqu'à la date du transfert des actions GAUSSIN sur le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public, l'acquisition ou la vente de titres GAUSSIN ne sont autorisées que par et pour les gestionnaires de portefeuille pour comptes de tiers et les investisseurs qualifiés dans les conditions fixées par les articles L.411-2, D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions GAUSSIN ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques

4.9.1 Offre publique obligatoire

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

4.9.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

4.10 Offre publique d'achat lancée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

A la date du présent Prospectus, aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 Régime fiscal des actions

Les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales applicables aux actionnaires de la Société. Cet exposé est fondé sur les dispositions légales françaises actuellement en vigueur et est donc susceptible d'être affecté par toute modification apportée à ces dispositions et à leur interprétation par l'administration fiscale française.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal actuellement en vigueur qui est susceptible d'être modifié et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application éventuelle d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

4.11.1 Régime fiscal des actions

- Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans les conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations :

a) Dividendes :

Impôt sur le revenu

Les dividendes sont, soit pris en compte dans le revenu global de l'actionnaire dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception, soit, sur option, soumis depuis le 1^{er} janvier 2012 à un prélèvement libératoire au taux de 21 %.

En application des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (CGI), lorsque les dividendes sont pris en compte dans le revenu global de l'actionnaire, ils bénéficient d'un abattement non plafonné de 40 % (« Réfaction de 40 % ») et sont donc retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu dû pour 60 % de leur montant.

Après prise en compte des frais et charges déductibles, ces dividendes font en outre l'objet d'un abattement annuel et global fixé à 3.050 euros pour les couples mariés et les partenaires d'un pacte civil de solidarité (« PACS ») faisant l'objet d'une imposition commune et de 1.525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou imposées séparément.

Toutefois, les dividendes ne bénéficient pas des deux abattements indiqués ci-dessus lorsque, au cours de la même année, l'actionnaire a perçu des revenus pour lesquels il a opté pour le prélèvement libératoire de 21 % décrit ci-dessous.

Alternativement, les dividendes peuvent être soumis à un prélèvement libératoire de 21 %, sur option irrévocable de l'actionnaire exercée au plus tard lors de chaque encaissement auprès de l'établissement payeur lorsque celui-ci est établi en France. Si l'option est exercée pour une partie seulement des dividendes perçus par l'actionnaire au cours de l'année (qu'ils soient distribués par la Société ou par d'autres sociétés), ceux des dividendes qui restent soumis au taux progressif de l'impôt sur le revenu perdent le bénéfice des abattements susmentionnés. Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les conséquences d'une telle option sur leur situation fiscale ainsi que pour connaître les modalités d'exercice de l'option et de paiement du prélèvement, de même que les obligations afférentes à l'option, lorsque l'établissement payeur n'est pas situé en France.

Prélèvements sociaux

Le montant des dividendes effectivement perçu est par ailleurs soumis (à compter du 1^{er} juillet 2012) :

- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») au taux de 8,2 %, dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG, à condition que les dividendes soient soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (« CRDS ») au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- au prélèvement social de 5,4 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux maximum de 1,1 % destinée à financer le RSA non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- à la contribution additionnelle au même prélèvement social au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Soit un taux global de prélèvements sociaux de 15,5 % à compter du 1^{er} juillet 2012.

b) Plus-values et moins-values :

En application de l'article 150-0 A du CGI, les plus-values de cession d'actions de souscription réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 19 %. La plus-value effectivement réalisée est également soumise aux prélèvements sociaux suivants (à compter du 1^{er} janvier 2012), non déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu :

- CSG au taux de 8,2 % ;
- CRDS au taux de 0,5 % ;
- prélèvement social au taux de 5,4 % ;
- contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 1,1 % ; et
- contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3 %.

c) Régime spécial des PEA :

Les actions de la Société peuvent être souscrites ou acquises dans le cadre d'un PEA, institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992.

Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit (i) pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits nets et des plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces produits et plus-values soient maintenus dans le PEA et (ii) au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé à cette occasion. Ce gain reste néanmoins soumis aux prélèvements sociaux (dont la nature et le taux varient en fonction de la période au titre de laquelle le gain a été acquis).

Les moins-values subies dans le cadre du PEA ne sont en principe imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre. Toutefois, en cas (i) de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou (ii) sous certaines conditions, de clôture d'un PEA de plus de cinq ans lorsque la valeur liquidative du plan à la date de clôture du plan est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, les moins-values constatées le cas échéant sont imputables sur les gains de même nature réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes.

d) Impôt de solidarité sur la fortune :

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé sont en principe comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Toutefois, en application de l'article 885 I ter du CGI, et sous réserve que les conditions soient remplies, les titres reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME peuvent bénéficier d'une exonération d'ISF.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseil habituel en ce qui concerne les règles d'exonération d'Impôt de solidarité sur la fortune.

e) Droits de succession et de donation :

Les actions de la Société acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation sont soumises aux droits de succession ou de donation en France.

La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation susceptibles de s'appliquer.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseil habituel en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation.

- *Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés :*

a) Dividendes :

Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5 % du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI. Les dividendes perçus par ces personnes morales sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33 1/3 % majoré le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000 euros par période de 12 mois.

Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel réalisé au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, le cas échéant ramené à douze mois, est inférieur à 7.630.000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré pour au moins 75 % par des personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à l'ensemble de ces conditions (« PME »), le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15 %, dans la limite de 38.120 euros du bénéfice imposable par période de 12 mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3 % mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, une contribution exceptionnelle (due temporairement au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013) de 5% s'applique aux entreprises réalisant, au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, ramenée à douze mois le cas échéant, un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

Personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du CGI, les personnes morales détenant au moins 5 % du capital et des droits de votes de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentative des frais et charges supportés par la société. Cette quote-part est égale forfaitairement à 5 % du montant desdits dividendes.

b) Plus-values et moins-values

Régime de droit commun

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession de titres de portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38.120 euros par période de 12 mois pour les PME) majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763.000 euros par période de 12 mois.

Régime spécial des plus-values et moins-values à long terme

Conformément aux dispositions de l'article 219-I-a quinquies du CGI, les plus-values à long terme afférentes à des titres de participation visés à cet article et détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable dans les conditions de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 10 % du résultat net des plus-values de cession.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I-a quinquies du CGI, les titres revêtant ce caractère sur le plan comptable, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du CGI si ces actions sont comptabilisées en titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable, à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière.

Les moins-values nettes subies lors de la cession des actions de la Société qui répondent à la définition donnée à l'article 219-I-a quinquies du CGI et qui ont été détenues pendant au moins deux ans ne sont ni reportables sur les exercices postérieurs ni imputables.

4.11.2 Investisseurs dont la résidence est située hors de France

a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par la Société à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 30 % applicable sur le montant brut décaissé par la Société. Le taux de la retenue à la source est réduit à 21 % pour les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques qui ont leur domicile fiscal dans un Etat de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège.

Enfin, ce taux est porté à 55% pour les revenus payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif.

Le montant de cette retenue à la source s'applique au montant brut décaissé par la Société, sans que cette base de calcul puisse faire l'objet des abattements dont bénéficient les contribuables domiciliés en France (abattement de 40% et abattement fixe de 1.525 € et 3.050 €).

Toutefois, cette retenue à la source peut être réduite en application des conventions fiscales internationales. Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier.

b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux effectuées par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI ou dont le siège social est situé hors de France sont exonérées d'impôt en France.

Par exception et sous réserve que les conventions fiscales internationales ne s'y opposent pas, les plus-values de cession de droits sociaux sont imposables en France si elles sont rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France ou si les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, son conjoint, leurs ascendants et leurs descendants dans les bénéfices sociaux de la Société dont les actions sont cédées ont excédé 25 % à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 19 % sauf application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale réservant à l'Etat de résidence le droit d'imposer.

Les plus-values imposables en France réalisées par des non-résidents ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Enfin, en ce qui concerne l'*exit tax* applicable lors du transfert du domicile hors de France, il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier.

c) Impôt de solidarité sur la fortune

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales, les personnes physiques domiciliées hors de France, au sens de l'article 4 B du CGI, ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune à raison de leur participation dans la Société sous réserve (i) qu'elles possèdent directement ou indirectement moins de 10 % du capital de la Société et (ii) pour autant que cette participation ne leur permette pas d'exercer une influence sur la Société.

d) Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession et de donation l'acquisition, par un non-résident français, de titres de sociétés françaises par voie de succession ou de donation. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent être exonérés de droits de succession et de donation en France ou obtenir un crédit d'impôt dans leur État de résidence.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leur conseiller fiscal habituel en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison des actions de la Société qu'ils pourraient détenir ainsi que les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération de ces droits ou crédit d'impôt en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

- **Autres situations**

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus, notamment les contribuables dont les opérations portant sur des valeurs mobilières dépassent la simple gestion patrimoniale de portefeuille ou qui ont inscrit leurs titres à l'actif de leur bilan commercial, devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions de l'offre, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

5.1.1 Conditions de l'offre

Non applicable

5.1.2 Montant de l'Offre

Non applicable

5.1.3 Procédure et période de souscription

Non applicable

5.1.4 Révocation de l'Offre

Non applicable

5.1.5 Réduction des ordres

Non applicable

5.1.6 Montant minimum et montant maximum des ordres

Non applicable

5.1.7 Révocation des ordres

Non applicable

5.1.8 Règlement-livraison des actions

Non applicable

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Non applicable

5.1.10 Droits préférentiels de souscription

Non applicable

5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels

Non applicable

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

Non applicable

5.2.3 Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation

Non applicable

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Non applicable

5.2.5 Clause d'extension

Non applicable

5.3 Fixation du prix

5.3.1 Méthode de fixation du prix

Non applicable

5.3.2 Publicité du Prix de l'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre

Non applicable

5.3.3 Eléments de valorisation

Non applicable

5.3.4 Disparités de prix

Non applicable

5.4 Placement

5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor

Allegra Finance
213, boulevard Saint Germain
75007 Paris

5.4.2 Service financier et dépositaire

Le service des titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

Société Générale Securities Services
Global Issuer Services/Service aux Emetteurs
32, rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

5.4.3 Garantie

Non applicable

6 INSCRIPTION DES ACTIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 Inscription aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent Prospectus ont fait l'objet d'une demande de changement de groupe de cotation du groupe EI au groupe E2 du marché NYSE Alternext Paris.

6.2 Places de cotation

A la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, les actions de la Société sont inscrites sur le marché NYSE Alternext Paris (compartiment Placement Privé).

6.3 Offres concomitantes d'actions

Néant.

6.4 Contrat de liquidité sur les actions de la Société

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Gilbert Dupont qui est entré en vigueur à compter du 30 juin 2010. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI).

6.5 Stabilisation

Non applicable.

7 DETENTEURS DE VALUERS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre

La Société n'a pas connaissance d'intention de cession de titres de la part de ses actionnaires historiques.

7.2 Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Non applicable.

7.3 Engagements de conservation des titres

Lors de leur souscription à l'augmentation de capital en date du 29 mai 2012 et à hauteur de 90.909 actions chacun, M. Christophe Gaussin, président-directeur général, et M. Volker Berl, administrateur, se sont engagés à conserver les titres souscrits pendant une durée d'au moins 12 mois, et au-delà de cette durée jusqu'à l'obtention d'un visa sur un prospectus, autorisant l'offre au public par Gaussin, si un tel visa n'avait pas été finalisé avant.

8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

La rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs liés au changement de groupe de cotation sur NYSE Alternext Paris sont estimés à 120 K€.

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur les capitaux propres

Non applicable.

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Non applicable.

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération

Non applicable.

10.2 Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes

Non applicable.

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie

Non applicable.

10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société

Néant.